

Auteure : Geneviève Lessard

Avec la collaboration de : Yennelys Alcedo, Dominique Damant,
Rhéa Delisle, Catherine Flynn, Marie-France Godin, Lorraine Juneau,
Valérie Meunier, France Paradis, Linda Rock, Pierre Turcotte,
Jean-François Vézina

Résolution des controverses entourant la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et mauvais traitements envers les enfants : recherche-action orientée vers le développement de la concertation dans la région de Québec

Rapport final

Collection

ÉTUDES ET
ANALYSES

43

Résolution des controverses entourant
la garde des enfants en situation
de concomitance de violence conjugale
et mauvais traitements envers les enfants :
recherche-action orientée vers le développement
de la concertation dans la région de Québec

Auteure : Geneviève Lessard

Avec la collaboration de :

Yennelys Alcedo
Dominique Damant
Rhéa Delisle
Catherine Flynn
Marie-France Godin
Lorraine Juneau
Valérie Meunier
France Paradis
Linda Rock
Pierre Turcotte
Jean-François Vézina

Rapport final

Collection Études et Analyses

Numéro 43

Avril 2011

Données de catalogage de la Bibliothèque nationale du Canada

Lessard, Geneviève

Résolution des controverses entourant la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et mauvais traitements envers les enfants : recherche-action orientée vers le développement de la concertation dans la région de Québec : rapport final

(Collection Études et analyses ; no 43)

Comprend des réf. bibliogr.

Comprend du texte en anglais.

ISBN 978-2-921768-86-3

1. Violence envers les enfants - Québec (Province) - Québec, Région de. 2. Garde des enfants (Droit) - Québec (Province) - Québec, Région de. 3. Violence entre conjoints - Québec (Province) - Québec, Région de. 4. Enfants maltraités, Services aux - Québec (Province) - Québec, Région de. I. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. II. Titre. III. Collection: Collection Études et analyses (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes) ; no 43.

HV887.C32Q8 2011b 362.7609714'47 C2011-940917-8

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Les propos tenus dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel du CRI-VIFF. Le CRI-VIFF n'est nullement responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des renseignements contenus dans le document.

Résolution des controverses entourant
la garde des enfants en situation
de concomitance de violence conjugale
et mauvais traitements envers les enfants :
recherche-action orientée vers le développement
de la concertation dans la région de Québec

Chercheure responsable :
Geneviève Lessard

Membres du comité de coordination :
Yennelys Alcedo
Dominique Damant
Rhéa Delisle
Catherine Flynn
Marie-France Godin
Lorraine Juneau
Valérie Meunier
France Paradis
Linda Rock
Pierre Turcotte
Jean-François Vézina

Résumé

Plusieurs recherches montrent que de nombreuses familles vivent, de manière concomitante, de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants. Toutefois, l'arrimage entre les différentes ressources d'aide concernées par ces situations demeure un défi considérable, puisque ces deux problèmes ont évolué dans des univers différents aux plans conceptuel, organisationnel et légal. Les intervenants concernés se butent à de nombreuses controverses lorsqu'ils interviennent dans des situations présentant cette double problématique. Certaines de ces controverses concernent les orientations à privilégier concernant la garde des enfants en situation de concomitance.

Cette recherche-action a permis de travailler, de concert avec des intervenants directement concernés par la concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements dans la région de Québec, dans l'objectif général d'élaborer un processus permettant de résoudre les principales controverses entourant la garde des enfants dans ces situations. Plus spécifiquement, cette recherche-action a permis d'atteindre les objectifs suivants : 1) identifier les acteurs concernés par la concomitance et améliorer la compréhension de leurs contextes de pratique respectifs; 2) cerner plus précisément les controverses entourant la garde des enfants dans les cas de concomitance; 3) élaborer une stratégie novatrice de concertation favorisant la résolution des principales controverses; 4) expérimenter et évaluer la stratégie élaborée dans l'intervention auprès de quelques familles, en vue d'apporter des réajustements si nécessaire et d'émettre des recommandations pour la pratique et les recherches futures.

S'appuyant sur la sociologie de l'innovation comme cadre d'analyse et privilégiant une méthodologie de type recherche-action, ce projet a permis de mieux comprendre les difficultés auxquelles se butent régulièrement les intervenants sociaux dans l'aide offerte aux familles concernées. Il a également permis d'élaborer et de prétester auprès de cinq familles un modèle de concertation novateur visant à soutenir la pratique des intervenants pour tendre vers une aide aux familles qui se veut davantage intégrée et cohérente. Ce modèle est basé sur la discussion clinique et le partage d'expertises entre des intervenants spécialisés dans divers domaines de pratique, soit : la protection des enfants maltraités, l'intervention auprès des femmes violentées et des enfants exposés, l'intervention auprès des conjoints qui présentent des comportements violents, l'intervention auprès des familles autochtones et les droits d'accès et de visites supervisés.

Remerciements

Cette recherche-action a été réalisée grâce à la précieuse collaboration de nombreux partenaires. D'abord, les milieux de pratique partenaires, soit la Maison pour femmes immigrantes, la Maison de la famille DVS, le Centre d'amitié autochtone de Québec, le Groupe d'aide aux personnes impulsives, le Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire et le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, qui se sont engagés concrètement dans le projet et ont assuré de toutes sortes de manières l'atteinte de ses objectifs. Merci aux responsables et gestionnaires de ces établissements et organismes pour avoir libéré un ou une de leurs intervenants afin de siéger au comité de coordination du projet. Les membres de ce comité ont joué un rôle majeur dans chacune des étapes du projet. Sans vous et le partage généreux de vos expertises, Lorraine, Jean-François, Linda, Marie-France, Rhéa, Marie-Claude puis Yennelys, le projet aurait perdu tout son sens. Merci également à tous les autres intervenants qui ont participé aux groupes focalisés (phase 1), aux deux journées du groupe intersectoriel (phase 2) ainsi qu'aux rencontres de discussion clinique (phase 3). Nous saluons votre engagement à offrir des services plus intégrés et cohérents aux enfants et aux familles confrontés à de la violence conjugale et des mauvais traitements.

Un important partenariat s'est aussi traduit au plan financier, puisque le projet a été réalisé grâce à la contribution financière de plusieurs organismes : le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (programme établissement de nouveaux professeurs-chercheurs); la mesure-pilote de soutien à l'innovation sociale dans les organismes communautaires, programme conjoint du Secrétariat à l'action communautaire autonome et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation; l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (mesure 53 du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale); le Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire (programme de libération d'intervenants); et le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (fonds de démarrage et soutien à la production de deux articles). Merci à tous ces partenaires financiers sans qui le projet n'aurait pu prendre forme.

Nous remercions chaleureusement tous les étudiants qui ont travaillé pour l'équipe à un moment ou l'autre du projet : François-Olivier Bernard, Mélanie St-Laurent, Catherine Flynn et Simon Rondeau-Cantin. Votre dynamisme et la qualité de votre travail ont été d'un précieux soutien pour tous les membres du comité de coordination.

À toutes ces personnes s'ajoutent enfin quelques autres qui, sans avoir pu participer à la réalisation du projet, ont contribué à le faire naître : Isabelle Côté, Esther Després, Marie-Eve Chartré et Renée Levaque. Merci d'avoir cru à ce projet!

Table des matières

RESUME _____	V
REMERCIEMENTS _____	VII
INTRODUCTION _____	1
Objectifs et principales phases du projet _____	3
Comité de coordination _____	4
Contenu du rapport _____	5
Éthique _____	6
 PARTIE 1 : PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE - RESULTATS SUR LES CONTROVERSES _____	 7
 L'IMPORTANCE DE LA COLLABORATION POUR TRAITER DES ENJEUX LIES A LA GARDE DES ENFANTS A LA FOIS MALTRAITES ET EXPOSES A LA VIOLENCE CONJUGALE _____	 10
L'histoire de la famille Fortin _____	10
Discussion de quelques enjeux liés à la garde des enfants dans cette situation _____	11
1. La réponse à des besoins multiples et diversifiés _____	12
2. Les décisions entourant la garde des enfants et les contacts avec le père _____	13
3. L'importance de la collaboration entre les différentes ressources d'aide concernées _____	16
 CHILD CUSTODY ISSUES AND CO-OCCURRENCE OF INTIMATE PARTNER VIOLENCE AND CHILD MALTREATMENT: CONTROVERSIES AND POINTS OF AGREEMENT AMONGST PRACTITIONERS _____	 20
Problem _____	20
Method _____	21
Purposive Sampling Strategy _____	22
Focus Groups _____	22
Analysis _____	22
Results _____	22
Maintaining the Father-Child Relationship _____	23
Influence of Organizational Missions _____	23
View of the Dynamics of Violence _____	25
Co-occurrence: A Favourable Context for Parental Alienation? _____	25
Difficulties with Organizational Collaboration _____	26
Consideration of Cultural Differences When Helping Immigrant and First Nations Families _____	27

Discussion	28
Conclusion	29

LA GARDE DES ENFANTS EXPOSES A LA VIOLENCE CONJUGALE ET VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS : CONTROVERSES ET POINTS DE CONVERGENCE ENTRE LES GROUPES D'INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX CONCERNES 31

Concomitance de violence conjugale et de maltraitance	31
Principale convergence	31
Les controverses	31
1 ^{re} Controverse : Devrait-on travailler les habiletés parentales des hommes/pères qui adoptent des comportements violents afin de favoriser le maintien de la relation père/enfant?	32
2 ^e Controverse : Dans l'offre d'aide aux familles concernées, comment définir les partenariats entre les organismes en contexte volontaire et ceux en contexte non volontaire ou semi-volontaire?	33
3 ^e Controverse : Quelles seraient les meilleures manières d'intégrer dans la pratique la considération des différences culturelles pour intervenir en contexte de concomitance lorsqu'il y a des enjeux liés à la garde des enfants?	34
Implication pour les milieux de pratique	34

PARTIE 2 : RESULTATS SUR LE PROCESSUS EXPERIMENTE DANS LA RECHERCHE-ACTION 35

VIOLENCE CONJUGALE, MALTRAITANCE ET GARDE DES ENFANTS : DES CONTROVERSES VERS L'EMERGENCE D'UNE PRATIQUE NOVATRICE 38

Violence conjugale et maltraitance: enjeux liés à la concertation	38
Cadre théorique	40
Méthodologie	40
La démarche expérimentée et ses fondements théoriques et méthodologiques	42
1. Enrôler les membres du comité de coordination	43
1.1 Condition 1 : problématiser	44
1.1.1 Choisir un problème concret	44
1.1.2 S'entendre sur une définition du concept de garde	44
1.1.3 Cerner les controverses et les convergences et comprendre les contextes dans lesquels elles se manifestent	45
1.2 Condition 2 : créer une dynamique de participation suffisante	45
1.2.1 S'engager dans l'écriture d'un journal de bord et négocier les paramètres de l'utilisation de cet outil	46
1.2.2 Connaître les mandats et les contextes de chacun	46
1.2.3 Négocier les départs et les arrivées	47
1.3 Condition 3 : égaliser les rapports de pouvoir	47
1.3.1 Importance de la participation de chacun à toutes les étapes et décisions	47
1.3.2 Équilibrer la réponse aux intérêts de chaque partenaire	48
1.3.3 Importance du respect, de l'ouverture et du climat de confiance	49
2. Stratégies d'intéressement d'autres acteurs	49

2.1 Diffusion et transfert des connaissances _____	49
2.2 Groupe de travail intersectoriel _____	50
3. Enrôler et mobiliser un plus grand nombre d'intervenants _____	50
3.1 Obstacles rencontrés et stratégies pour maintenir la mobilisation _____	51
Conclusion _____	52
 RESOLUTION DES CONTROVERSES SUR LA GARDE DES ENFANTS DANS LES CAS DE CONCOMITANCE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS : NATURE DES CONTROVERSES, STRATEGIES ELABOREES ET DEFIS D'IMPLANTATION _____	
	55
Cas clinique _____	55
Difficultés et solutions _____	56
Présentation de la structure élaborée _____	56
Obstacles liés à la stratégie élaborée _____	56
Enjeux liés à l'implantation du projet _____	57
La réalité des milieux de pratique _____	58
Stratégies pour faciliter l'implication des intervenants _____	58
Conclusion _____	58
 CONCLUSION _____	 61
 REFERENCES _____	 63
 ANNEXES 1 : ARTICLE REVUE TRANSPHÈRE _____	 71
ANNEXE 2 : FORMULAIRES RELATIFS À L'ÉTHIQUE _____	75
ANNEXE 3 : INSTRUMENTS DE COLLECTE _____	87
ANNEXE 4 : PROTOCOLE D'ÉTUDE DE CAS CLINIQUE _____	107
ANNEXE 5 : ACTIVITÉS DE TRANSFERT _____	113

Introduction

Plusieurs études montrent que les enfants sont souvent exposés simultanément à plus d'une forme de violence; la concomitance entre l'exposition à la violence conjugale et les mauvais traitements physiques est notamment très bien documentée (Appel & Holden, 1998; Edleson, 1999; English, Edleson et Herrick, 2005; Finkelhor *et al.*, 2005; Goddard & Bedi, 2010; Ho et Cheung, 2010; Lavergne *et al.*, 2003; Margolin *et al.*, 2003, 2009; McGuigan *et al.*, 2000; Rumm *et al.*, 2000). Dans ce rapport, le terme concomitance réfère aux situations dans lesquelles la violence conjugale et les mauvais traitements coexistent au sein d'une même famille. Selon une méta-analyse de différentes recherches sur le sujet, le taux médian de concomitance serait de 40 % dans les populations cliniques (Appel & Holden, 1998). Ces familles sont également confrontées à des formes de violence plus sévères (Shipman *et al.*, 1999), pouvant s'accompagner d'autres problématiques comme la toxicomanie, la pauvreté et les problèmes de santé mentale (Hartley, 2002; Osofsky, 2003). Les intervenants qui travaillent auprès de ces familles sont donc confrontés à des défis d'intervention présentant un coefficient de difficulté plus élevé que dans les situations présentant une seule problématique (Lessard, 2004).

La violence dans la famille entraîne de nombreuses conséquences néfastes sur chacun des membres. Bien que les données sur les conséquences pour l'agresseur s'avèrent limitées, la thèse de Turcotte (2002) met en évidence la souffrance et souvent la honte ressenties par les hommes qui ont exercé de la violence. De leur côté, les victimes sont affectées négativement aux plans de leur santé physique et mentale, de leur fonctionnement social et même, dans le cas des enfants, de leur développement à court, moyen et long terme (Carlson *et al.*, 2003; Dutton, 1992; Latimer, 1998; Lessard *et al.*, 2009; Riou *et al.*, 2003; Rodgers, 1994). La violence a également un impact sur les interactions familiales, plus particulièrement sur les conditions d'exercice du rôle parental. Les habilités parentales des femmes violentées (encadrement, discipline) peuvent être affectées (Bilinkoff, 1995; Bourassa *et al.*, 2008; Levendosky *et al.*, 2000; Margolin *et al.*, 2003). Les recherches sur les pratiques parentales des pères en situation de violence conjugale et familiale se font plus rares. Certains auteurs expliquent cette situation par le fait que les hommes/pères sont aussi très souvent exclus de l'intervention pour des raisons cliniques liées à la sécurité des femmes et des enfants (Bourassa *et al.*, 2008; Sternberg, 2002).

Parallèlement, dans le domaine des services sociaux et juridiques aux familles qui traversent une rupture conjugale, on observe certains changements en ce qui a trait aux modalités de garde privilégiées. Un courant central se dessine à la faveur de la garde partagée. Les dernières décennies se caractérisent par une augmentation du taux de divorce, une diversification des structures familiales et des changements dans les politiques et les pratiques sociales entourant la garde des enfants et ce, dans plusieurs pays occidentaux (Rosen, Dragiewicz & Gibbs, 2009). Les juges, les intervenants sociaux et les parents favorisent de plus en plus la garde partagée, qui offre à l'enfant la possibilité de maintenir un contact et une relation continue avec ses deux parents (Duchesne, 2006; Saint-Jacques & Drapeau, 2008). Au Québec, le nombre d'enfants dont les parents sont séparés et qui vivent en garde partagée a considérablement augmenté entre 1995 à 2003, passant de 11 % à 29 % (Duchesne, 2006). Aux États-Unis, cette modalité est considérée par 37 états comme la première devant être envisagée lors d'une séparation des parents (Levy, 2007). Cependant, pour les familles qui vivent une séparation dans un contexte de violence conjugale, d'autres options devraient être examinées attentivement puisque le meilleur intérêt de l'enfant est alors plus difficile à évaluer et fait souvent l'objet de controverses lors de la définition des modalités de garde des enfants ainsi que des droits de visite (Lapierre *et al.*, 2004). Deux principaux courants s'affrontent actuellement : d'un côté, on reconnaît l'importance du rôle que joue le père dans le développement de l'enfant après la séparation et de l'autre on admet que certains pères peuvent ne pas être qualifiés

pour accomplir ce rôle parental étant donné leurs antécédents de violence conjugale (Bancroft & Silverman, 2002 dans Jaffe & Cooks, 2004). Certains auteurs critiquent les services de gardes supervisés, lorsqu'ils ne tiennent pas compte des facteurs de risque pour la sécurité des femmes et des enfants (Harrison, 2008; Lapierre, Lessard & Turcotte, 2004). La sécurité des enfants et du parent victime devient un enjeu très important dans les situations de concomitance. En fait, la séparation du couple ne signifie pas nécessairement l'arrêt de la violence : celle-ci peut se poursuivre, se transformer ou même augmenter après la séparation (Bureau of Justice Statistics, 2007; Campbell et al., 2007; Harrison, 2008; Rinfret-Raynor et al., 2008). Le processus juridique ou même l'enfant peuvent être utilisés par l'agresseur pour maintenir un contrôle sur le parent violenté (Harrison, 2008; Radford et al., 1997; Scott et al., 2002 in Jaffe, Lemmon & Poisson, 2005).

La concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants pose déjà des défis aux intervenants en raison de la complexité des dynamiques familiales et de la multiplicité des besoins (Lessard, 2004). Ajoutons à cela les différentes façons de considérer le meilleur intérêt de l'enfant selon la présence ou non de violence au sein de la famille, et le portrait se complexifie encore davantage.

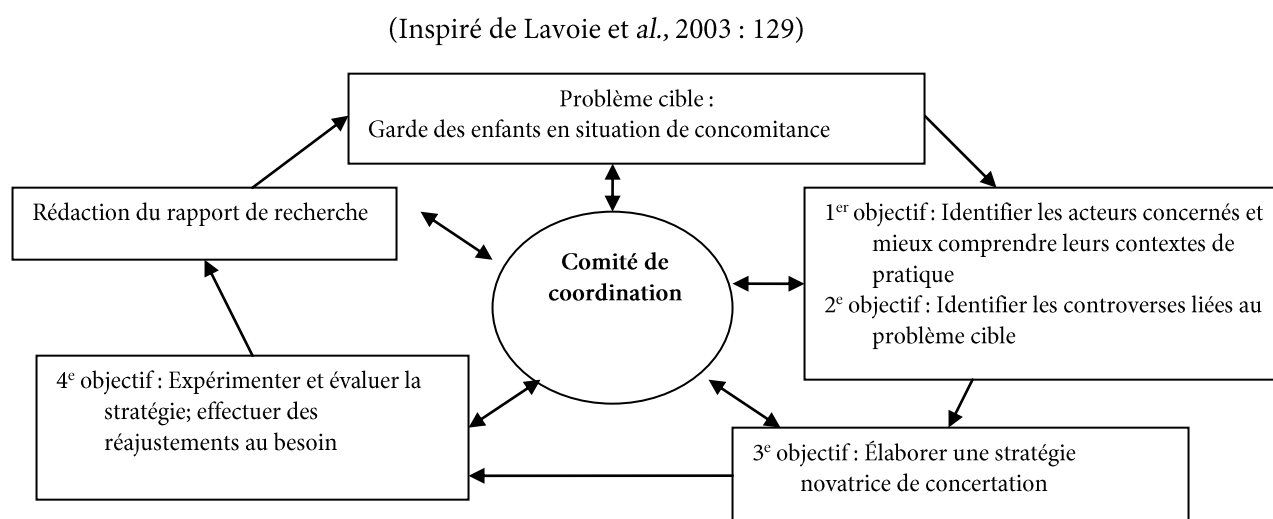
Une grande partie des difficultés auxquelles se butent les intervenants sociaux dans les situations de concomitance relève du fait que la violence conjugale et la maltraitance ont évolué dans des univers distincts aux plans conceptuel, organisationnel et idéologique ou politique. Dans le contexte où de nombreuses recherches ont mis en lumière la présence de taux de concomitance particulièrement élevés entre les deux problématiques, plusieurs auteurs documentent les difficultés de collaboration ainsi que l'importance d'améliorer la concertation entre les différentes ressources d'aide concernées (Beeman & Edleson, 2000; Findlater & Kelly, 1999; Schechter & Edleson, 1999). La concertation¹ est de plus en plus privilégiée dans les orientations gouvernementales tant pour intervenir en violence conjugale (*Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, 1995) que dans le domaine des mauvais traitements (Clavet et al., 2003). Toutefois, en situation de concomitance, bien que les travaux de plusieurs chercheurs soulignent l'importance accrue de cette concertation, les difficultés de collaboration entre les intervenants et les organisations demeurent (Beeman & Edleson, 2000; Carter & Schechter, 1997; Findlater & Kelly, 1999; Lessard et al., 2006; McKay, 1994; Schechter & Edleson, 1999). Selon Parazelli et al. (2003), il est fondamental que la concertation émerge de la volonté des intervenants sur le terrain plutôt que d'être imposée dans le cadre de vastes programmes de prévention. Notre choix de réaliser une recherche-action s'inscrit donc dans cet esprit puisque le contenu et les objectifs du projet sont construits en étroite collaboration avec les organismes du milieu. Très peu de recherches se sont intéressées aux processus concrets à travers lesquels s'élabore la concertation dans les cas de concomitance. La présente recherche-action met en lumière ces processus. Elle permet aussi de combler le manque de connaissances, pour tendre vers une compréhension approfondie des points de vue des différents groupes d'intervenants concernés en ce qui a trait aux enjeux liés à la garde en situation de concomitance.

¹ Le concept de concertation renvoie à l'harmonisation des pratiques de plusieurs groupes d'acteurs (Schneider, 1987).

OBJECTIFS ET PRINCIPALES PHASES DU PROJET

Le projet intitulé *Résolution des controverses entourant la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et mauvais traitements envers les enfants : recherche-action orientée vers le développement de la concertation dans la région de Québec*, visait à élaborer un processus permettant de résoudre les principales controverses entourant la garde des enfants dans ces situations. Plus spécifiquement, cette recherche-action a permis d'atteindre les objectifs suivants : 1) identifier les acteurs concernés par la concomitance et améliorer la compréhension de leurs contextes de pratique respectifs; 2) cerner plus précisément les controverses entourant la garde des enfants dans les cas de concomitance; 3) élaborer une stratégie novatrice de concertation favorisant la résolution des principales controverses; 4) expérimenter et évaluer la stratégie élaborée dans l'intervention auprès de quelques familles, en vue d'apporter des réajustements si nécessaire et d'émettre des recommandations pour la pratique et les recherches futures. Elle s'est déroulée en trois principales phases en cohérence avec les étapes proposées par Lavoie et al. (2003) pour le déroulement d'une recherche-action, soit : la définition du problème et de son contexte, la planification de l'action, la réalisation de l'action combinée à une observation continue ainsi qu'à une cueillette de données et, finalement, l'évaluation de l'action et la prise de décision. D'abord, afin de mieux comprendre le problème, son contexte et les groupes d'acteurs concernés (objectifs 1 et 2), des données ont été recueillies par le biais de **groupes focalisés** dans chacun des milieux de pratique concernés par la problématique dans la région de Québec, soit : les Centres de santé et de services sociaux, le Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire, les maisons d'aide et d'hébergement, le Groupe d'aide aux personnes impulsives, les Maisons de la famille et le Centre d'amitié autochtone de Québec. Cette première étape a permis de mieux connaître les acteurs, leurs points de vue et leurs pratiques en ce qui a trait à la garde des enfants en situation de concomitance. Par la suite, deux intervenants de chaque contexte intéressés à poursuivre la démarche ont participé à un **groupe de travail intersectoriel** (deux journées entières de travail), dont le mandat était de débattre des controverses (divergences et convergences entre les points de vue des différents milieux de pratique) et d'identifier quelques pistes de solution favorisant la résolution des controverses (objectif 3). À partir des synthèses de ces rencontres, le comité de coordination du projet a poursuivi le travail d'élaboration de la stratégie retenue (modèle basé sur la discussion de cas cliniques) (objectif 3). Troisièmement, la **stratégie a été expérimentée** dans l'intervention auprès de cinq familles (objectif 4). L'évaluation du processus de concertation a été effectuée par un questionnaire maison (échelles de Likert et questions ouvertes) complété par les intervenants participants aux rencontres de discussion clinique. Les observations des membres du comité de coordination (comptes rendus des réunions et journaux de bord) ont également servi à l'analyse du processus expérimenté dans cette recherche-action. Les données qualitatives ont été traitées à l'aide du logiciel N-Vivo et analysées par la méthode d'analyse de contenu thématique (Mayer & Deslauriers, 2000). Les données quantitatives ont été compilées sur SPSS et les résultats sont présentés sous forme descriptive. La triangulation des données quantitatives et qualitatives contribue à enrichir les résultats obtenus dans ce projet. La figure suivante synthétise les différentes étapes et objectifs, montrant également le rôle central du comité de coordination dans le déroulement du projet.

Figure 1 : Processus cyclique de la recherche-action



Outre les chercheurs et les étudiants, le comité de coordination comprend un ou une intervenant-e pour chacun des milieux de pratique partenaires du projet. Les membres du comité ont été impliqués dans toutes les décisions et ont participé à chacune des étapes, de la conception du projet à l'analyse des données, incluant les activités de transfert et d'appropriation des connaissances. Les rencontres du comité ont eu lieu environ tous les deux mois, pour un total de 19 rencontres à partir du début officiel du projet en février 2006. Comme il y a eu quelques changements en cours de projet dans la composition du comité, la période de participation de chaque membre est indiquée ci-dessous entre parenthèses.

COMITÉ DE COORDINATION

Chercheure responsable du projet : Geneviève Lessard (2006-2010)

Milieux de pratique partenaires :

Maison pour femmes immigrantes Marie-Claude Beaulieu (2006-2007) et Yennelys Alcedo (2007-2010), intervenantes jeunesse

Maison de la famille DVS Marie-France Godin, directrice (2006-2010)

Groupe d'aide aux personnes impulsives Jean-François Vézina, directeur (2006-2010)

Centre d'amitié autochtone de Québec Linda Rock, responsable du programme PACE (2006-2010)

Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale Rhéa Delisle (2006-2010), travailleuse sociale

Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire Lorraine Juneau (2006-2010), réviseure

Milieus universitaires : Chercheurs :

Dominique Damant (2006-2007), École de service social de l'Université de Montréal
France Paradis (2006-2010), Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
Pierre Turcotte (2006-2010), École de service social de l'Université Laval

Milieus universitaires : Étudiants :

François-Olivier Bernard (2006), Mélanie St-Laurent (2006-2007), Catherine Flynn (2006-2010), Simon Rondeau-Cantin (2007-2009)

CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport regroupe les différentes productions et résultats du projet². Sa forme diffère du format traditionnel des rapports de recherche publiés au CRI-VIFF antérieurement; elle se rapproche davantage de celle d'une thèse par articles. Les résultats sont exposés en deux principales parties. La première partie vise à présenter la problématique de recherche, les acteurs concernés par cette problématique ainsi que les principales controverses entourant la garde des enfants dans les situations de concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants. Cette partie du rapport inclut deux articles parus dans les revues *Intervention* (problématique) et *Child & Family Social Work* (résultats sur les controverses) ainsi qu'une fiche-synthèse produite par le CRI-VIFF. À noter que dans ce projet, la définition du concept de garde privilégiée par le comité de coordination est plus large que la simple référence à la définition légale. En effet, les controverses abordées dans le présent projet ne sont pas restreintes aux décisions légales sur la garde des enfants, mais elles incluent les dimensions et les enjeux de la pratique psychosociale auprès des familles concernées. Plusieurs des milieux de pratique partenaires du projet assument un travail clinique qui dépasse les décisions légales sur la garde (ex. : soutenir et responsabiliser les parents en contribuant à modifier les conditions d'exercice de leur parentalité par un travail sur la dynamique de violence conjugale). Ainsi, pour rejoindre les intérêts de tous les partenaires impliqués, le comité de coordination a choisi de travailler sur les controverses entourant la garde en situation de violence conjugale et de maltraitance.

La deuxième partie du rapport présente des résultats de processus. En recherche-action, ce type de résultats prend autant d'importance que les résultats découlant des objectifs visés. En effet, l'interaction constante entre la réflexion et l'action qui caractérise toute recherche-action (Goyette & Lessard-Hébert, 1987; Lavoie *et al.*, 2003) se doit d'être explicitée avec suffisamment de détails pour permettre une meilleure transférabilité des résultats dans des contextes similaires. Nous empruntons ici à Lincoln et Guba (1985) le concept de transférabilité qui permet, en recherche qualitative, d'évaluer la valeur de la démarche scientifique. Pour expliquer le processus expérimenté

² Pour les articles publiés dans des revues scientifiques, la citation complète de la publication est présentée au début de chaque article

dans la présente recherche-action, le cadre théorique privilégié dans ce projet, soit la sociologie de l'innovation, servira de grille d'analyse. Les résultats de processus sont présentés dans un article soumis à la revue *Recherche qualitative*. Se trouve également dans cette deuxième partie une fiche-synthèse, produite par le CRI-VIFF au début de la dernière phase du projet, soit à l'hiver 2009. Cette fiche-synthèse présente les réflexions des intervenants qui ont participé à un séminaire de transfert des connaissances ayant pour objet les défis et les enjeux associés à l'implantation du modèle de concertation élaboré dans cette recherche. Les références citées dans ce rapport sont regroupées en une bibliographie générale à la fin du rapport. Tous les formulaires et questionnaires utilisés pour la collecte des données sont annexés au rapport.

ÉTHIQUE

En ce qui a trait aux considérations éthiques, le projet a été approuvé par le comité d'éthique du Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire le 01-11-2005 (no. d'approbation : 2005-09) et par le comité d'éthique du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale le 26-10-2005 (no. d'approbation : 2005-2006-13). Les règles et les mesures habituelles visant à respecter la confidentialité des propos des participants ont été appliquées. Tous les intervenants et organismes qui ont participé à ce projet, que ce soit par le biais du comité de coordination, des groupes focalisés (phase 1), du groupe de travail intersectoriel (phase 2) ou des discussions de cas cliniques (phase 3), l'ont fait sur une base volontaire et étaient libres de se retirer de la démarche à n'importe quel moment. Les participants à chacune des phases du projet ont signé un formulaire de consentement précisant clairement les objectifs de la recherche-action ainsi que les avantages et les exigences associés à leur participation. Les parents ont aussi signé une autorisation écrite pour la participation des intervenants à la phase 3 du projet. Enfin, chaque membre du comité de coordination a signé un formulaire d'engagement à la confidentialité pour les discussions cliniques auxquelles ils ont participé à titre d'experts externes (les formulaires utilisés sont annexés au rapport).

PARTIE 1

Problématique de recherche

Résultats sur les controverses

SOURCE

Lessard, G., Delisle, R., et Flynn, C. (2007). L'importance de la collaboration pour traiter des enjeux liés à la garde des enfants à la fois maltraités et exposés à la violence conjugale, *Intervention*, 127, 29-38. (ISSN: 0713-4290)¹

ABSTRACT/RÉSUMÉ

Overview of the knowledge available on social intervention in situations of concomitance of conjugal violence and mistreatment, particularly as they relate to child custody issues.

Revue des connaissances disponibles sur l'intervention sociale en situation de violence conjugale et de maltraitance, et particulièrement sur la collaboration autour des enjeux relatifs à la garde des enfants.

L'importance de la collaboration pour traiter des enjeux liés à la garde des enfants à la fois maltraités et exposés à la violence conjugale

De nombreuses familles sont confrontées, de manière concomitante, à de la violence conjugale et à des mauvais traitements envers les enfants (Appel et Holden, 1998). Dans cet article, cette double problématique (présence simultanée de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants) est désignée par le mot « concomitance » afin d'alléger le texte. Dans ces situations, l'arrimage entre les ressources d'aide aux femmes violentées, aux conjoints qui présentent des comportements violents et aux enfants maltraités s'avère un défi considérable, puisque la violence conjugale et la maltraitance ont évolué dans des univers distincts sur les plans conceptuel, organisationnel et juridique (Lessard et coll. Chamberland, 2003). Bien que les travaux de plusieurs chercheurs soulignent l'importance d'améliorer l'intégration et la cohérence de l'aide offerte aux familles qui vivent cette double problématique, les difficultés de collaboration² entre les intervenants et les organisations demeurent. Ces difficultés s'expliquent notamment par des représentations divergentes de la problématique de concomitance et de ses solutions pour les acteurs concernés (Beeman et Edleson, 2000; Findlater et Kelly, 1999; Lessard, 2004; McKay, 1994; Schechter et Edleson, 1999).

Cet article vise à examiner les connaissances disponibles sur la pratique en situation de concomitance, en accordant une attention particulière aux enjeux liés à la garde des enfants. Une situation clinique sera d'abord exposée afin mieux mettre en évidence ces enjeux et de démontrer la pertinence d'élaborer des stratégies d'intervention novatrices. En effet, pour contourner les obstacles à la collaboration entre les différents groupes d'intervenants concernés, il apparaît important de créer des contextes propices à un partage et à une mise en commun des diverses connaissances, expertises et représentations. Cette idée, discutée dans le cadre du présent article à la lumière des écrits scientifiques, constitue également le postulat de base d'une recherche-action en cours dans la région de Québec. Les objectifs de cette recherche-action ainsi que la démarche globale privilégiée seront brièvement présentés en conclusion.

L'HISTOIRE DE LA FAMILLE FORTIN

L'histoire de la famille Fortin est une situation réelle de concomitance puisée de la pratique de l'une des auteures. Afin de préserver l'anonymat et la confidentialité, le nom des personnes ainsi que certains détails ont été modifiés. Cette situation est exposée parce qu'elle reflète bien, à notre avis, plusieurs enjeux couramment rencontrés par les praticiens qui viennent en aide aux familles confrontées à une dynamique de concomitance.

M. Fortin, père de 3 enfants (Amélie 4 ans, Kévin 7 ans et Pascal 14 ans) a eu des comportements violents envers sa conjointe. Lors des scènes de violence conjugale, Pascal a aussi été victime de violence physique (frappé par son père), lorsqu'il a tenté de protéger sa mère. Il y a deux ans, la famille avait fait l'objet d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse. Le signalement avait été retenu et la situation fut prise en charge par l'application de mesures volontaires. Lors de la dernière scène de violence conjugale, les voisins ont alerté la police, qui est intervenue immédiatement et conjointement avec la Direction de la protection de la jeunesse. Mme Fortin a accepté d'aller en maison d'aide et d'hébergement avec ses enfants. Elle connaissait l'existence de ces maisons pour en avoir discuté avec la travailleuse sociale du CSSS. Par contre, elle

ne pensait jamais devoir utiliser cette ressource. Antérieurement, elle se réfugiait plutôt avec ses enfants chez une amie. Elle habite la maison d'aide et d'hébergement depuis presque deux mois et, malgré ses démarches, elle se questionne sur le devenir de sa famille et de son couple. Des démarches juridiques sont entreprises concernant la garde des enfants, le juge a donné la garde provisoire des enfants à la mère et a accordé au père un droit de visite supervisé à la Maison de la famille. M. Fortin appréhende la possibilité que sa femme porte plainte, il tente de communiquer avec elle pour en discuter. L'an dernier, il avait débuté une démarche auprès d'une ressource pour conjoint violent, à la suite du premier signalement à la Direction de la protection de la jeunesse pour des abus physiques qu'il aurait fait subir aux enfants, démarche qu'il n'a pas poursuivie. Pour le moment, la mère est rassurée quant à la protection et à la sécurité de ses enfants, mais le jugement relatif à la garde demeure provisoire et ceux-ci, particulièrement les deux plus jeunes, demandent à voir plus souvent leur père et désirent que tous les membres de la famille soient de nouveau réunis.

DISCUSSION DE QUELQUES ENJEUX LIÉS À LA GARDE DES ENFANTS DANS CETTE SITUATION

Cette situation met en relief la complexité de la problématique de concomitance, la multiplicité des enjeux auxquels se butent les intervenants ainsi que la nécessité d'une action concertée entre les différentes ressources concernées. Sans prétendre à une discussion exhaustive de tous les enjeux, nous reprenons ci-dessous ceux qui nous apparaissent les plus importants :

1. La réponse à des besoins multiples et diversifiés;
2. Les décisions entourant la garde des enfants et les contacts avec le père;
3. L'importance de la collaboration entre les différentes ressources d'aide concernées.

Avant d'examiner ces enjeux, il nous apparaît important de souligner que les intervenants sociaux sont régulièrement appelés à offrir des services à des familles qui, comme la famille Fortin, vivent simultanément de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants. Selon les résultats d'une méta-analyse réalisée par Appel et Holden (1998), 20 % à 100 % des populations cliniques expérimentent cette double problématique, le taux médian se situant à 40 %. Il demeure toutefois difficile d'évaluer exactement l'ampleur du phénomène puisque les taux de concomitance varient d'une étude à l'autre en fonction de plusieurs facteurs. D'abord, les recherches auprès de populations cliniques sont généralement réalisées auprès des clientèles desservies par les maisons d'hébergement ou les services de protection de l'enfance. Ce choix méthodologique implique qu'on examine plus particulièrement les populations les plus vulnérables. Il est possible de poser l'hypothèse que les taux et les dynamiques de concomitance puissent différer si d'autres types de populations étaient étudiés. Deuxièmement, la définition de la violence exerce une influence non négligeable sur les résultats obtenus. Le plus souvent, seule la violence physique est examinée, ce qui conduit à une sous-estimation de la prévalence et de la diversité des dynamiques de concomitance. Enfin, les instruments utilisés et les répondants interrogés (enfants, parents ou intervenants) influencent également les résultats sur les taux de concomitance. Malgré ces différences méthodologiques, les taux de concomitance demeurent très élevés dans toutes les études réalisées auprès de populations cliniques (Appel et Holden, 1998; Edleson, 1999; Kaufman Kantor et Little, 2003; Lavergne, Chamberland, Laporte et Baraldi, 2003).

Par ailleurs, il faut aussi rappeler que la concomitance est un phénomène large et complexe qui peut être vécue différemment d'une famille à l'autre. En effet, Appel et Holden (1998) présentent cinq dynamiques familiales de concomitance selon le degré de la violence ainsi que selon la position de chaque membre de la famille comme agresseur, victime ou les deux à la fois. Les enjeux relevés dans la situation de la famille Fortin ne s'appliquent donc pas nécessairement à toutes les familles confrontées à une dynamique de concomitance. Néanmoins, le fait d'examiner ces enjeux à la lumière des écrits scientifiques demeure très pertinent dans la mesure où notre objectif est de tendre vers une compréhension élargie et moins fragmentée des enjeux liés à la garde des enfants en contexte de concomitance.

1. La réponse à des besoins multiples et diversifiés

Les connaissances dont dispose un intervenant sur une problématique sociale constituent un facteur qui oriente de façon non négligeable son intervention auprès des personnes et des familles confrontées à cette problématique. Or, l'une des difficultés auxquelles se butent les intervenants dans les situations de concomitance réside dans le fait que cette problématique renvoie à deux domaines de connaissances distincts, l'un portant sur la violence conjugale et l'autre sur la maltraitance. Le discours des intervenants sur les situations de concomitance fait d'ailleurs ressortir des représentations multiples et différenciées de ce phénomène, bien qu'on puisse également identifier certains points de convergence entre les groupes d'intervenants sociaux concernés (Lessard, 2004). Dans la littérature, plusieurs facteurs – d'ordre psychologique, sociologique, systémique ou autres – sont proposés pour expliquer les dynamiques de violence familiale. Certaines théories sont davantage utilisées en violence conjugale (théories féministes) et d'autres en maltraitance (théories écologiques et systémiques) (Chamberland, 2003). Quelques études empiriques ont été réalisées spécifiquement sur la concomitance dans la perspective de déterminer les facteurs de risque ou explicatifs. Les résultats de ces études mettent en évidence trois facteurs de risque importants : la victimisation des parents dans leur enfance, le manque de soutien social et la quantité des stress (pauvreté, etc.) auxquels la famille est exposée (Cox, Kotch et Everson, 2003; Coohey, 2004; English, Edleson et Herrick, 2005).

Certains chercheurs ont étudié la parentalité en contexte de violence conjugale. Leurs travaux permettent de soulever des pistes intéressantes afin de mieux comprendre l'évolution des dynamiques de concomitance. En effet, ce phénomène peut s'expliquer, entre autres, par le fait que la violence conjugale affecte la qualité des interactions familiales, et plus particulièrement les conditions d'exercice du rôle parental (Edleson et Williams, 2007; Margolin, Gordis, Medina et Oliver, 2003). Ainsi, les enfants exposés à la violence conjugale seraient plus à risque de subir des mauvais traitements directs. Des recherches montrent effectivement que les habiletés parentales des femmes violentées (encadrement, discipline) sont affectées (Bilinkoff, 1995; Levendosky, Lynch, et Graham-Berman., 2000; Margolin et al., 2003). D'autres soulignent que les hommes ayant exercé de la violence envers leur conjointe sont peu engagés auprès de leurs enfants et qu'ils interfèrent ou minimisent parfois le rôle parental des mères (Jaffe, Crooks et Poisson, 2003; Edleson et Williams, 2007).

Outre ces effets sur l'exercice du rôle parental, la violence entraîne également des conséquences néfastes pour les victimes, notamment sur les plans de leur santé physique et mentale et de leur fonctionnement social (Carlson, McNutt et Choi, 2003; Hotton, 2001; Gagné, 2001; Latimer, 1998; Lessard et Paradis, 2003; Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003). Ainsi, ces personnes sont

susceptibles d'effectuer des demandes d'aide auprès de différents organismes ou encore de se voir imposer des services. Les demandes peuvent être liées à la dynamique de violence familiale. Mais il arrive aussi que la demande d'aide principale porte sur des difficultés qui découlent de la violence subie (dépression de la mère, problèmes de comportement de l'enfant, etc.). Par conséquent, les réponses sociales à la concomitance concernent tant les services sociaux et de santé de première ligne que les services spécialisés en violence conjugale et en maltraitance. D'ailleurs, la situation de la famille Fortin présentée précédemment, fait ressortir des besoins multiples et diversifiés (à noter qu'il ne s'agit pas ici de dresser une liste exhaustive de tous ces besoins) :

- pour les enfants :
 - besoin de sécurité et de protection;
 - besoin de s'adapter à la séparation probable de leurs parents;
 - désir de continuer à voir leur père (particulièrement pour les deux plus jeunes) et besoin de s'adapter à un nouveau mode de contact avec lui;
- pour Mme Fortin :
 - besoin d'être aidée et accompagnée sur le plan personnel dans ses démarches pour se libérer de la dynamique de contrôle et de violence conjugale;
 - besoin d'un soutien dans son rôle de mère, particulièrement en ce qui a trait à l'encadrement et à la discipline;
- pour M. Fortin :
 - besoin d'être touché dans sa réalité et de recevoir une aide sur le plan personnel pour modifier ses comportements violents;
 - besoins d'une aide pour améliorer ses habiletés parentales.

Certains de ces besoins interpellent davantage les services de première ligne et les organismes communautaires offrant des services à la famille. D'autres besoins nécessitent une intervention spécialisée en maltraitance ou en violence conjugale. Dans son cheminement des dernières années, la famille Fortin a d'ailleurs bénéficié des services de plusieurs organismes : un centre jeunesse, un organisme pour conjoints ayant des comportements violents, un CSSS, une maison d'hébergement, une maison de la famille, en plus des interventions réalisées par les policiers et les acteurs du milieu judiciaire.

2. Les décisions entourant la garde des enfants et les contacts avec le père

Au Canada, nous assistons présentement à une montée de la popularité de la garde partagée (Statistique Canada, 2004). Cette forme de garde présente l'avantage non négligeable de permettre à l'enfant de préserver un contact et une relation continue avec chacun de ses parents. En réalité, 41,8 % des enfants dont les parents ont divorcé en 2002 ont été confiés en garde partagée au père et à la mère (Statistique Canada, 2004). Au cours de la dernière décennie, le pourcentage d'enfants bénéficiant de cette modalité de garde a augmenté de façon constante. On remarque également une diminution du pourcentage d'enfants dont la garde est accordée exclusivement à la mère : 75,8 % en 1988 comparativement à 49,5 % en 2002 (Statistique Canada, 2004). Dans les situations de violence conjugale, la garde partagée est davantage demandée par les pères plutôt que par les mères (Côté, 2006). Bien que ces dernières souhaitent obtenir la garde exclusive des enfants, elles trouvent difficile de s'opposer à cette demande de leur ex-conjoint violent, car cette dernière pourrait être

interprétée comme un comportement d'aliénation parentale susceptible justement de leur faire perdre la garde des enfants (Côté, 2006). Les données actuelles ne permettent pas de fournir des statistiques précises sur les diverses modalités de garde en contexte de concomitance.

Alors que les modalités de la garde favorisant un maintien constant du contact entre l'enfant et ses deux parents sont de plus en plus reconnues comme une solution idéale pour l'enfant, plusieurs auteurs soulignent qu'elles sont inappropriées en contexte de violence conjugale et peuvent même porter atteinte à la sécurité du parent victime et de l'enfant (Dalton, Carbon et Oleson, 2003; Jaffe et al., 2003; Lapierre, Lessard et Turcotte, 2004; Rondeau et Boivert, 2003). En effet, l'application quotidienne de ces modalités entraîne une multiplication des contacts entre les deux parents. Or, pour que ces contacts fréquents et réguliers se déroulent sans affecter le bien-être et le développement de l'enfant, il s'avère important que les deux parents soient en mesure de communiquer de façon respectueuse et exempte de violence ou de contrôle. Cependant, les recherches en violence conjugale montrent que la dynamique de violence conjugale perdure généralement après la séparation sous forme de contrôle exercé par l'ex-conjoint (Dalton et al., 2003; Dubé, Maillé, Drouin et Rinfret-Raynor, 2006; Harper, 2007; Jaffe et al., 2003). Ce contrôle se manifeste directement auprès de l'ex-conjointe ou encore de manière indirecte par le biais de l'enfant : par exemple, l'agresseur peut discréditer les habiletés parentales de la mère, la menacer de lui faire perdre la garde des enfants ou utiliser ceux-ci pour transmettre certains messages à la mère (Dalton et al., 2003; Dubé et al., 2006; Jaffe et al., 2003). D'ailleurs, selon l'Enquête sociale générale canadienne de 1999 (Hotton, 2001), plusieurs femmes violentées mentionnent que la violence a commencé ou s'est aggravée après la séparation. Cette réalité doit donc être prise en considération dans toute décision liée à la garde des enfants. La sécurité des femmes et des enfants devrait constituer le premier critère à considérer dans la définition des modalités de garde et de visite (Cunningham, 2005a; Lapierre et al., 2004).

Les contacts supervisés constituent une solution alternative de plus en plus privilégiée au Québec et au Canada lorsque la violence est présente dans le milieu familial. Cependant, ces contacts peuvent aussi être contestés lorsque la dynamique de violence conjugale, qui se perpétue de façon subtile même après la séparation, n'est pas décelée. Ainsi, le fait de traiter toutes les situations familiales de la même façon qu'il existe ou non une dynamique de violence conjugale constitue un facteur de risque pour la sécurité des femmes et des enfants (Tutty, 2007). Il n'est donc pas toujours facile pour les juges de prendre une décision qui permette d'assurer pleinement la sécurité et le meilleur intérêt de l'enfant (Dalton et al., 2003; Jaffe et al., 2003; Morril, Dai, Dunn, Sung et Smith, 2005). Selon Jaffe et al. (2003), trois raisons peuvent expliquer le fait que la présence de violence conjugale soit une dimension négligée dans certains procès. Premièrement, il faut souligner que bien souvent les femmes ne dénoncent pas la violence vécue. Il existe aussi des formes de violence conjugale qui peuvent difficilement faire l'objet de poursuites à la chambre criminelle pour adultes, parce qu'il s'agit de formes de violence plus difficiles à prouver. En second lieu, la manière dont les victimes se présentent au tribunal influence les jugements liés à la garde. Habituellement, les agresseurs, ne présentant pas de problèmes évidents de santé mentale, sont mieux perçus que les victimes qui, elles, présentent différents stigmates, comme la colère, la méfiance envers l'agresseur et le système judiciaire. Troisièmement, même si la violence conjugale est identifiée, elle peut ne pas figurer comme un facteur important dans le jugement des droits de garde et de visite; son influence sur les habiletés parentales, sur la qualité des relations parents-enfant et sur le meilleur intérêt de l'enfant est alors minimisée ou ignorée.

Dans les cas où la violence conjugale est connue de la Cour, les droits de visite et le pouvoir décisionnel du père, reconnu comme étant violent, sont généralement limités (Kernic, Monary-Ernsdorff, Koepsell et Holt, 2005). Néanmoins, Kernic et al. (2005) montrent que 83,2 % des conjoints violents connus de la Cour exercent un droit de visite auprès de leur enfant. Stover, Van Horn, Turner, Cooper et Lieberman (2003) soulignent l'impact du contact avec le père dans cette problématique : la perte du contact entre le père et les enfants est plus puissante et prédictive de problèmes internalisés chez l'enfant que les conséquences induites par la sévérité de la violence perpétrée par le père. Cependant, les enfants dont le père exerce une violence plus sévère démontrent plus de problèmes externalisés (Stover et al., 2003). Ces résultats mettent en évidence l'importance, dans les situations de concomitance, d'examiner à la fois la qualité de l'attachement de l'enfant au père, le degré de la violence conjugale et des mauvais traitements ainsi que leur impact sur le développement de l'enfant. C'est d'autant plus important lorsqu'on considère que, dans la plupart des situations, l'enfant souhaite maintenir les contacts avec le parent violent (Dalton et al., 2003) et que la mère ne s'y oppose généralement pas dans la mesure où certaines règles de sécurité sont respectées (Jaffe et al., 2003). Selon Schaffe et Bala (2003, cités dans Tutty, 2007), les accès non supervisés devraient être autorisés seulement si le père n'est pas susceptible de continuer d'exercer un contrôle et de la violence envers la mère. Cunningham (2005b) suggère même qu'il serait préférable que le père ait suivi jusqu'au bout une thérapie visant à modifier ses comportements violents avant de pouvoir s'impliquer auprès de son enfant. En effet, Jaffe et al. (2003) expliquent que, lorsqu'un parent a des comportements violents, les enfants apprennent à reproduire des modèles de comportements inadéquats pour la gestion des émotions et des relations interpersonnelles.

Considérer à la fois les besoins de l'enfant, de la mère et du père dans les situations de concomitance signifie donc que, pour mieux assurer la sécurité des victimes, il s'avère important de travailler avec l'agresseur de manière à ce qu'il s'engage dans une réelle démarche de changement de ses comportements violents. Dans la situation de la famille Fortin, le défi d'atteindre le père demeure présent puisque celui-ci n'a pas terminé la thérapie qu'il avait amorcée. Selon les travaux de Turcotte, Dulac, Lindsay, Rondeau et Turcotte (2003, cités dans Rondeau, 2004), la difficulté d'offrir des services aux hommes aux comportements violents vient surtout du fait que ceux-ci ne sont pas eux-mêmes porteurs de la demande d'aide. En effet, ce sont souvent les femmes qui demandent de l'aide pour leur conjoint ou encore le système judiciaire qui oblige certains hommes à suivre un traitement. Il semble donc que, sur ce plan, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Enfin, le fait que l'agresseur s'implique dans une démarche de changement ne constitue pas un gage de sécurité pour les victimes. Une étude réalisée auprès des hommes en thérapie montre qu'ils avouent eux-mêmes avoir utilisé les procédures juridiques liées à la garde des enfants pour contrôler ou intimider leur ex-conjointe (Scott et al., 2002, cités dans Jaffe et al., 2003). Il importe donc de demeurer vigilants et d'évaluer les risques de façon continue tout au long de l'intervention.

D'autre part, il faut également examiner l'impact de la violence conjugale sur les habiletés parentales de la mère : dans quelle mesure son autorité et sa confiance en elle en tant que parent ont-elles été fragilisées par la violence subie? Est-il possible pour elle de se centrer sur les besoins de son enfant et de créer un environnement sécuritaire et favorable à son développement? En effet, l'enfant peut se sentir abandonné ou négligé lorsque son parent est trop centré sur ses propres besoins (assurer sa propre sécurité, guérir des nombreux traumatismes subis, etc.) (Dalton et al., 2003). De plus, il faut être en mesure de reconnaître que, dans de telles situations, les deux parents peuvent avoir tendance à minimiser les mauvais traitements subis par les enfants (Dalton et al., 2003). Étant donné la complexité de la problématique et les diverses stratégies employées par les

parents et les avocats en vue de faire reconnaître les droits de chaque partie, il est préférable que le même juge demeure en charge du dossier, si la famille revient en cour plusieurs fois pour des litiges liées à la garde des enfants (Dalton et al., 2003).

En somme, dans les cas de violence conjugale, le meilleur intérêt de l'enfant devient plus difficile à évaluer et est souvent l'objet de controverses lors de la définition des modalités de garde des enfants ainsi que des droits de visite (Lapierre et al., 2004). Deux courants s'affrontent actuellement : d'un côté, on reconnaît l'importance du rôle que joue le père dans le développement de l'enfant après la séparation et, de l'autre, on admet que certains pères peuvent ne pas être aptes à accomplir ce rôle parental étant donné leurs antécédents de violence conjugale (Jaffe et al., 2003; Rondeau et Boisvert, 2003). Dans la pratique, il ressort que certains enfants souhaitent maintenir un contact avec leur père (comme Kévin et Amélie), alors que d'autres n'y tiennent pas ou même refusent cette relation. La recherche de Margolin et al. (2003) montre que le point de vue de l'enfant est influencé par la nature et le degré de la violence subie : les enfants à la fois maltraités et exposés à la violence conjugale rapportaient moins d'interactions positives avec leur père que les enfants exposés à la violence conjugale. Il serait intéressant de réaliser d'autres recherches pour mieux comprendre les différents points de vue des enfants face aux contacts avec leur père en situation de concomitance. Est-ce que le sexe du parent ayant exercé des mauvais traitements constitue un facteur important? Est-ce que l'amélioration des habiletés parentales du père ou de la mère influence le choix de l'enfant? D'autre part, il importe aussi d'évaluer les capacités parentales de chaque parent à répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de concomitance. En effet, l'enfant a besoin que son parent : 1) soit attentif aux conséquences de la violence et à son besoin d'être accompagné dans le processus de guérison des blessures subies; 2) l'aide à comprendre la situation familiale et à s'adapter à la séparation de ses parents s'il y a lieu; 3) l'aide à reprendre son rôle d'enfant et non celui d'un protecteur de la mère – comme Pascal dans la situation de la famille Fortin – ou d'un messager entre le père et la mère.

3. L'importance de la collaboration entre les différentes ressources d'aide concernées

La section précédente montre bien que les décisions juridiques liées à la garde des enfants en contexte de concomitance sont loin d'être simples à prendre. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'au-delà de ces décisions juridiques, plusieurs groupes d'intervenants sociaux et d'organismes gravitent autour de ces familles et peuvent jouer un rôle important dans l'offre d'aide à ces familles. En effet, il existe plusieurs ressources spécialisées en violence conjugale et en maltraitance. D'ailleurs, une recherche de Jaffe et al. (2003) indique que, si les femmes violentées sont généralement insatisfaites des services reçus par les avocats, les tribunaux, la médiation et les évaluations de garde, elles sont par ailleurs grandement satisfaites des services spécialisés en violence conjugale dont elles ont bénéficié, comme les refuges ou les organismes de défense des droits. La situation de la famille Fortin met en évidence le nombre important d'organismes qui peuvent être appelés à intervenir à certains moments clés de la vie des familles qui vivent une double problématique de violence. Par ailleurs, aucune de ces ressources ne peut aspirer à gérer de façon autonome – c'est-à-dire indépendamment du travail effectué par les autres ressources – les problèmes complexes de ces familles et à répondre à l'ensemble de leurs besoins. Il apparaît donc de plus en plus évident que les besoins diversifiés des membres de ces familles appellent à des changements dans l'analyse du problème, changements souvent provoqués par la nécessité d'interagir avec d'autres acteurs du réseau. Dans le même ordre d'idées, Jaffe et al. (2003)

soulignent l'importance que les diverses ressources concernées collaborent à l'évaluation de la dynamique de violence familiale et à l'élaboration de solutions plus complètes et mieux adaptées à la réalité spécifique de chaque famille confrontée à la violence.

Pour atteindre cette collaboration jugée si précieuse, dans un contexte où les décisions entourant la garde des enfants et les contacts avec le père s'avèrent généralement controversées, il nous apparaît primordial qu'il y ait une volonté professionnelle et organisationnelle de s'inscrire dans une continuité de services, en vue de répondre, de manière complète et cohérente, à l'ensemble des besoins présents, et ce, pour chaque membre de la famille. C'est justement dans cette perspective qu'a pris naissance, dans la région de Québec, une recherche-action visant à élaborer, à expérimenter et à évaluer un processus permettant de résoudre les principales controverses sur la garde des enfants en situation de concomitance. Six milieux de pratique sont associés au projet : le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, le Centre jeunesse de Québec, la Maison pour femmes immigrantes de Québec, le Groupe d'aide aux personnes impulsives (organisme d'aide aux conjoints qui ont des comportements violents), la Maison de la famille DVS (droit de visites supervisées) et le Centre d'amitié autochtone de Québec. La démarche privilégiée dans ce projet s'inspire de la sociologie de l'innovation (Amblard, Bernoux, Herreros et Livian, 1996). Ce cadre théorique soutient que l'innovation prend son origine dans la résolution des controverses entre des acteurs qui ont des intérêts particuliers et des représentations divergentes du problème et des solutions. Ainsi, les controverses et les questions non résolues auxquelles se butent actuellement les chercheurs et les intervenants qui s'intéressent à la garde en situation de concomitance peuvent être une source d'innovation vers l'élaboration d'une aide mieux intégrée et plus cohérente.

Le projet en cours se déroule en trois principales phases : 1) réalisation de groupes de discussion et analyses qualitatives des données dans la perspective de mieux connaître les acteurs, leur contexte de pratique respectif et de cerner les principales controverses; 2) élaboration, dans le cadre d'un groupe de travail intersectoriel, d'une stratégie globale et novatrice qui permet de résoudre les principales controverses identifiées; 3) implantation et évaluation de la stratégie élaborée. Le comité de coordination du projet, composé de chercheurs et d'un représentant de chacun des six milieux de pratique, se rencontre régulièrement afin de prendre les décisions qui s'imposent dans la réalisation de ces trois phases. Chacune de ces rencontres débute par la présentation et la discussion d'une situation de concomitance comportant des enjeux liés à la garde des enfants. Le fait de discuter de situations semblables à celles de la famille Fortin au sein du comité de coordination de cette recherche-action nous conduit à élargir nos compréhensions respectives de la problématique et des rôles de chacun, à poser des questions importantes qui spontanément ne nous seraient pas venues à l'esprit et, par conséquent, à trouver ensemble des solutions intéressantes. Ainsi, bien que cet article mette en évidence les défis associés à l'offre d'une aide intégrée et cohérente aux familles confrontées à la concomitance, nous croyons que la collaboration entre les différents groupes d'intervenants constitue une voie pertinente pour résoudre certaines controverses et permettre l'élaboration de pratiques novatrices.

En conclusion, les questionnements et les enjeux soulevés dans cet article nous apparaissent suffisamment complexes et importants pour que chercheurs, intervenants et gestionnaires des services sociaux continuent d'y accorder ensemble un intérêt particulier. La réflexion critique et les recherches doivent se poursuivre dans ce domaine pour améliorer continuellement l'intégration et la cohérence de l'aide offerte aux familles aux prises avec une dynamique de violence conjugale et familiale.

NOTES

1. Cet article a été produit dans le cadre d'une recherche-action financée conjointement par trois sources : 1) le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, programme Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs; 2) la mesure pilote conjointe du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Gouvernement du Québec) et du Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome; 3) la mesure 53 du Plan d'action 2004-2009 en matière de violence conjugale de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, rattachée au ministère de la Santé et des Services sociaux (Gouvernement du Québec). Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes a également contribué à financer la phase d'élaboration de ce projet.

Les auteures souhaitent remercier chaleureusement chacun des membres du comité de coordination de notre recherche-action qui, par leur implication régulière et engagée dans ce projet, ont rendu possible la production de cet article : Yennelys Alcedo, intervenante jeunesse à la Maison pour femmes immigrantes; Dominique Damant, directrice de l'École de service social de l'Université de Montréal; Marie-France Godin, directrice de la Maison de la famille DVS; Lorraine Juneau, intervenante au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire; France Paradis, médecin-conseil à la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale; Linda Rock Sioui, intervenante au Centre d'amitié autochtone de Québec; Mélanie St-Laurent, auxiliaire de recherche ayant participé à la recension des écrits; Pierre Turcotte, professeur à l'École de service social de l'Université Laval; Jean-François Vézina, coordonnateur du Groupe d'aide aux personnes impulsives; ainsi que tous les autres intervenants qui ont participé aux groupes de discussion ou au groupe de travail intersectoriel.

2. Le concept de collaboration fait référence à un travail fait de concert par au moins deux partenaires en vue de résoudre un ensemble de problèmes auxquels aucun d'eux ne peut trouver de solutions isolément (Rondeau et al., 1999).

SOURCE

Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Damant, D., Vézina, J.-F., Godin, M.-F., Paradis, F., Delisle, R., Alcedo, Y., Juneau, L., Rock, L., Rondeau-Cantin, S. (2010). Child Custody Issues and Co-occurrence of Intimate Partner Violence and Child Maltreatment: Controversies and Points of Agreement Amongst Practitioners, *Child and Family Social Work*, 15(4), 492-500. (ISSN: 1365-2206)

ABSTRACT

The situation of families undergoing separation in a context of co-occurrence of intimate partner violence and child maltreatment raises certain issues related to child custody. The results presented in this article were collected and analysed within the framework of a qualitative study aiming to identify the principal points of agreement and the main controversies amongst practitioners in several different types of organizations. Focus groups were held with a total of 43 practitioners from six different settings concerned with child custody in cases of co-occurrence of intimate partner violence and child maltreatment. Although they agreed on the importance of ensuring the safety of victims of violence, their views diverged on three points: (1) the importance of preserving the father-child relationship; (2) collaboration between voluntary organizations and semi-voluntary or legal agencies; and (3) consideration of cultural differences.

KEYWORDS

Child abuse (neglect), child care policy and practice, divorce (contact issues), domestic violence, research in practice

Child Custody Issues and Co-occurrence of Intimate Partner Violence and Child Maltreatment: Controversies and Points of Agreement Amongst Practitioners

In recent decades, the rising divorce rate, diversification of family configurations and influence of fathers' rights groups have led to changes in child custody policies in many Western countries (Rosen, Dragiewicz & Gibbs, 2009). The courts and professionals alike increasingly favour joint custody, as it allows children to maintain contact and a continuous relationship with both parents (Duchesne, 2006; Saint-Jacques & Drapeau, 2008). In Quebec in 2003, 29% of divorced parents had joint custody arrangements, a huge jump from 11% in 1995 (Duchesne, 2006). In the United States, joint custody was legalized in all states in the early 1990s. To date, 37 states consider that this should be the first option (Levy, 2007). But for families undergoing separation in a context of intimate partner violence, other issues should be also be closely examined (Harrison, 2008; Lapierre, Lessard & Turcotte, 2004). This paper aims to address these concerns from the perspectives of practitioners in several different settings. We briefly review the literature on the subject before describing our method and findings. We end by suggesting avenues for further research in order to expand our knowledge and improve the services offered to families struggling with intimate partner violence and child maltreatment.

PROBLEM

Co-occurrence of Intimate Partner Violence and Child Maltreatment

In this paper, co-occurrence refers to situations in which intimate partner violence (IPV) and child maltreatment co-exist in the same family. Numerous studies (Appel & Holden, 1998; Lavergne et al., 2003; Finkelhor et al., 2005; Margolin et al., 2003) have shown that children are often simultaneously exposed to more than one form of violence, especially IPV and direct physical abuse. The median rate of co-occurrence is 40% in clinical populations, according to a meta-analysis by Appel and Holden (1998). In addition, some children are victims of assault at school, witness the abuse of a sibling or a friend, or are victims of crime (Finkelhor et al., 2005). Because IPV and child maltreatment are often approached as two distinct problems, both in the academic literature and in professional practice, many authors stress the importance of improving collaboration between resources concerned so as to provide integrated and consistent assistance to families affected by co-occurrence (Beeman & Edleson, 2000; Findlater & Kelly, 1999; Schechter & Edleson, 1999).

Principal Child Custody Issues in Cases of Co-Occurrence

The safety of maltreated children and victimized parents is a major concern in cases of co-occurrence. When parents separate, the level of violence in the family may remain the same or even escalate (Harrison, 2008; Jaffe *et al.*, 2005). In fact, the risk of lethal violence is particularly high in the first few months after separation (Bureau of Justice Statistics, 2007; Campbell et al., 2007). Physical violence against intimate partner before separation often becomes psychological violence after separation (Rinfret-Raynor et al., 2008). The ex-partner then uses his contacts with the children to control, harass or intimidate their mother. For example, he may not respect agreements concerning access rights, threaten the mother with loss of custody if she does not go along with his demands, or use the notebook intended for the exchange of information on the children to write

messages denigrating her parenting (Rinfret-Raynor et al., 2008). Other studies also show how violent men may use contact with the children or the legal custody proceedings to control their former partners (Harrison, 2008; Radford et al., 1997; Scott et al., 2002 in Jaffe, Lemmon & Poisson, 2005). Since IPV is still an issue after separation, it is essential to remain vigilant to ensure that the forms of custody and legal proceedings do not thwart efforts to keep the mother and children safe. Joint custody is not appropriate when there are major conflicts between the partners or when the dynamics of violence continues after separation (Lapierre, Lessard & Turcotte, 2004). When IPV is involved, joint custody is more often requested by fathers; mothers seem to have difficulty opposing their former partners' requests, out of a fear that judges may see them as hostile, uncooperative and bad mothers (Côté, 2006; Radford et al., 1997).

Another important concern is the risk that mothers may be revictimized by practitioners. Sometimes mothers who were victims of violence are blamed for failing to protect their children (Beeman, Hagemester & Edleson, 1999), and this is used against them in custody decisions (Strega et al., 2008).

Finally, it is worth noting that maintaining contact after separation with abusive fathers can have positive effects on children. Stover et al. (2003) have found that children display fewer internalized behavioural problems, including anxiety and depression, when they have weekly contact with their fathers. Nonetheless, children of very violent fathers display externalized problems, regardless of the number of contacts with him after separation. Stover et al. (2003) therefore say that practitioners must consider the child's attachment to the father and seek a way to adapt the relationship and father-child contacts, while ensuring that the child and mother remain safe. This is a crucial point, as the vast majority of violent fathers continue to have access to their children (Kernic et al., 2005; Strega et al., 2008). To preserve the father-child relationship while taking the victims' safety into account, a number of Canadian provinces and American states favour supervised contacts (Kernic et al., 2005; Tutty, 2007), yet Tutty found that those working in supervised visitation and exchange centres need more specialized training in the dynamics of IPV.

The child custody issues briefly discussed above highlight the challenges faced by psychosocial practitioners concerned with IPV and child maltreatment. Our study focusses on the viewpoints of these practitioners. This research is important, since the existing literature does not provide a deep understanding of their thoughts on child custody issues in cases of co-occurrence.

METHOD

The results presented here were obtained by means of a qualitative approach aiming to identify the main child custody controversies amongst psychosocial practitioners working in different settings concerned with the co-occurrence of IPV and child maltreatment. These types of organizations, all in Quebec City, are identified by the following abbreviations: a local community services centre (LCSC), child protection services (CPS), shelters for abused women and their children (SAWCs), an organization helping violent partners (OVP), services for supervised access rights (SSARs) and resources for First Nations (RFN).

Purposive Sampling Strategy

A co-ordinating committee composed of researchers, graduate students and key informants representing each of the six types of organizations was established. The key informants helped identify participants who should be encountered in order to cover diverse viewpoints taking into account the specific roles of practitioners in their organizations. The sampling strategy also took into account the fact that some organizations serve the entire target area, while other services are provided by a number of different organizations, determined either by geographic location or the nature of the services offered. All the practitioners interviewed volunteered to take part, and received no financial compensation. There were 43 in the final sample. The sample size was determined using the principle of empirical saturation of analytical categories (Deslauriers, 1991).

Focus Groups

Participants were interviewed in seven focus groups (Krueger, 1994), one for each type of organization, with a second group for the RFNs. According to the co-ordinating committee member representing this area of practice, this was necessary to take into account the two very distinct realities of aboriginal families living in the urban environment and those living on reserves. Focus groups were run by the lead researcher, assisted by the key informant from each organizational context. The main questions asked were as follows: How do you see situations of co-occurrence of IPV and child maltreatment, and issues related to child custody in those situations? What do you think are the best strategies to help such families dealing with child custody issues? Which factors (facilitators and obstacles) influence your practice in such situations?

Analysis

With the explicit written consent of the participants, interviews were taped and transcribed in their entirety. Then the data were analysed with N-Vivo software, using thematic content analysis (Creswell, 1998), first vertically, by categories of analysis, then horizontally, comparing viewpoints by type of organization, so as to identify controversies amongst different groups of practitioners. To ensure the validity of the analysis, each interview's coding was double-checked to determine inter-judge agreement. The preliminary results were then presented and discussed with the participants. In this way, the analyses were validated and completed, particularly in terms of interpretation of results. The study was also approved by the ethics boards concerned.

RESULTS

The principal point of agreement emerging from the analyses is that all the groups share a major concern with the safety of the victims of violence. All the organizations named children's safety as a crucial factor in custody decisions in situations of co-occurrence; a number also stressed the importance of ensuring the safety of the abused parent.

Three main controversies were identified. The first concerns the importance of working to improve the father's parenting skills so he can maintain a relationship with his child. The second has to do with the challenges involved in forming partnerships amongst volunteer, semi-volunteer and legal

agencies. Finally, the perspectives of practitioners also diverge on the question of cultural differences in dealing with cases of co-occurrence.

Maintaining the Father-Child Relationship

Practitioners working more directly with violent men (OVP and SSARs) were more open to maintaining the father-child relationship. On the other hand, practitioners from SAWCs and CPS found it difficult to do so while at the same time keeping the victims safe. Practitioners encountered at the LCSC were divided on the issue; some were more inclined than others to favour maintaining the father-child relationship. Finally, the RFN practitioners explained that this controversy does not affect them, given that it is practically impossible to prevent or even control contacts between fathers and children in First Nations communities. The involvement of the extended family and physical proximity within the community combine to give the fathers easy access to their children.

Differences in organizational contexts, as well as in perceptions of the dynamics of family violence help to explain the positions on the first controversy.

Influence of Organizational Missions

The position of practitioners consulted on maintaining contact between fathers and children seems consistent with the missions of each type of organization. The groups of practitioners principally responsible for the safety of victims (CPS and SAWCs) were less favourable to maintaining the father-child relationship, since they deemed this strategy to be counter to their efforts to protect the victims. The mission of SSARs, on the other hand, is to enforce court orders allowing violent parents to meet their children in a safe and supervised environment. Moreover, their mission consists of “maintaining the emotional bond between parent and child, but never to the detriment of the child’s development.” It therefore seems logical to believe that their decision to foster the father-child relationship and to define this relationship as a right may be influenced by their organization’s mission.

Differential Access to Family Members

The positions of the practitioners interviewed also seem to be influenced by the family members with whom they work, which gives them a different understanding of the family dynamics of co-occurrence. OVP practitioners, for instance, have a special insight into violent men, who are said to be difficult to reach through other organizations, such as the LCSC. The OVP practitioners believe that such men are capable of introspection and can be sensitized to the impact of their violent behaviour on their children. They explained that some men fail to recognize the violent character of their behaviour in order to protect themselves from the discrepancy between their own self-perception as non-violent, their idea of an abusive spouse as sadistic and evil, and the violent nature of their acts. They said that some violent men see in their behaviour a reflection of how own father’s treated them. This confrontation between their experience as a abused children and their desire not to have their children experience the same thing may be painful. In the opinion of the OVP practitioners, such an awareness supports the idea that violent men are capable of introspection, that they can experience guilt and that they are aware of the discrepancy between their values and their actions.

We often hear, “I realized that I was acting like my father [...]. I hate my father, but I realize that I’m becoming just like him, although it’s the last thing on earth that I want to do.” (OVP)

Sometimes I think they don’t talk about it because they may feel guilty. They don’t want to show that they’re violent in all spheres of their lives. [...] According to their values, touching a child or being violent towards a child, isn’t right. There is denial sometimes, but it’s, well, a kind of sensitivity, or a defence mechanism. (OVP)

The SSARs practitioners were also favourable to maintaining father-child contacts, as they usually witness father-child interactions during supervised visits. On the other hand, practitioners from the SAWCs have special access to the discourse and experience of the victims of violence since they work daily with women and children. Their experiences make it difficult for them to favour maintaining the father-child relationship, since a number of their client’s partners seem to feel little responsibility and show scant awareness of the impact of their violence on their partners and children.

He [the father] is not sensitized to his violence towards his family. He totally abdicates responsibility. (SAWCs).

Due to issues related to the victims’ safety, the practitioners encountered at CPS and some at the LCSC said that it is difficult for them to work with both aggressors and victims at the same time. As a result, in situations of co-occurrence, they work more with mothers. Moreover, LCSC practitioners pointed out that requests for assistance generally come from mothers, and it is more difficult for them to reach fathers and interest them in improving their parenting skills.

While some organizations would like to reach violent men, the CPS practitioners, who have the legal obligation to contact the father, highlighted the challenges of doing so. Working with the entire family allows for a more comprehensive view of the family dynamics, and thus a more accurate assessment of child custody issues. However, the CPS practitioners also expressed the fear that confronting the violent partner could, in some cases, exacerbate his violent conduct, thus putting the children and their mother at risk. Furthermore, in cases of co-occurrence, strategies such as family interviews, though generally useful, prove to be more problematic and may even endanger the mother and children, because they heighten the risk that the practitioner could be used, or even controlled, by the violent man. The SSARs practitioners mention the danger of being drawn into the dynamics of family violence through their contact with both parents during the custody exchange.

Because one of the dangers when you work with the violent partner [...] is that if you confront him and then he loses face, or he loses power, it’s the mother or the children who will suffer the consequences. (CPS)

One of the things I found difficult was I felt like I was being used by the father. (CPS)

You have to be very careful to not identify with the victim. You know the pattern of the victim and her torturer. As a practitioner, you run the risk of taking sides. (SSARs)

While working with both parents raises its share of difficulties, seeing the perspective of only one of the family members may also complicate analysis of issues related to maintenance of the father-

child relationship. For example, the OVP practitioners do not have access to the child's viewpoint to assess the emotional bond with the father. Yet this factor seems to be very important in decisions related to maintaining father-child contact. Thus, they recognized that they could be biased as a result of having access to just one side of the story and sometimes forgetting the experience of the children or their mother.

Nonetheless, this position is not held by everyone within the organization. Practitioners from the SAWCs also expressed some dissatisfaction with working only with the mother and child without the father also being able to receive help in modifying his violent behaviour.

We are biased [...]. Working with only one aspect, at a certain point, you forget all the rest, you forget to consider the experience of the mothers in all this, or you don't take the children into account as much. (OVP)

I find it difficult to work with the women, with the children. We explain the consequences of the violence for her, for her child, and the family dynamics. It goes to court—joint custody or every second weekend. And nothing is being done with the father. That means that we're practically operating in a vacuum. (SAWCs)

View of the Dynamics of Violence

The way the practitioners perceive the dynamics of co-occurrence may also influence their position on maintaining father-child contact. One point of divergence amongst them concerns the direction of family violence. While practitioners from the CPS, RFN, OVP and SAWCs stress that in the vast majority of cases the man is the abuser and the woman is the victim, some practitioners from the LCSC and SSARs believe that IPV within these families can be a two-way street.

[...] Well, it's often the mothers who are abused by their partners. (CPS)

It's always the men who are the aggressors. (SAWCs)

It could be the man [...] who is very violent towards his partner. [...] But we also see that in other situations, the mother is capable [...] of violence against her partner. (LCSC)

Both male and female partners have been victims of violence, I believe. (SSARs)

Co-occurrence: A Favourable Context for Parental Alienation?

Practitioners' concern with the possibility of parental alienation may also be a factor to consider in their position on maintaining father-child contact. They said that parental alienation can be seen when a child struggles with conflicting loyalty between the parents or when one of them uses the child to try to dominate the other. SAWCs practitioners reported that their clients sometimes complain that their ex-partner is trying to alienate their child. They find it difficult to encourage maintaining the father-child connection in this situation. The RFN practitioners, as well as some of those from the LCSC, also consider that fathers may use their children to get to or harm the mother.

The violent man used the children a great deal to take revenge on his partner who had left him. It is an incredible, blatant form of parental alienation. (LCSC)

The father often intimidates the child, uses the child as a go-between, frightens the child: If you don't do such-and-such, I'll hurt your mother. (RFN)

But SSARs practitioners believe that both parents may engage in alienation tactics, and they believe it is possible to disrupt this dynamic, at least during supervised visits. From their perspective, their service protects children by limiting alienating behaviour during supervised contacts, since they take place in a neutral and safe environment.

Difficulties with Organizational Collaboration

Our findings suggest the difficulties of collaboration amongst the principal actors in the voluntary, semi-voluntary and legal sectors. The semi-voluntary sector includes community organizations with a mandate to enforce Youth Court or Superior Court orders concerning supervised access. The participants mentioned factors that adversely affect relations with their organizational partners. First, relations between organizations of unequal power seem to generate considerable frustration. Second, the lack of awareness of what others do and interference in their spheres of jurisdiction also hinder efforts at collaboration.

Power Imbalance

Most of the practitioners interviewed say that it is difficult to work with CPS because of the unequal sharing of information. Due to CPS' legal powers of investigation, practitioners in voluntary and semi-voluntary organizations said that information circulates almost exclusively towards CPS and that they are very ill-informed about CPS dealings with their clients. The participants from the LCSC, SAWCs and RFN also stressed that parents tend to associate their organizations with CPS, and so distrust the services offered and the practitioners themselves.

You get the impression information moves [in only one direction]. That doesn't necessarily make you feel like saying any more than you have to. (OVP)

What bothered me [in this situation] is that she [the client] sort of pulled back from me a little because she associated me closely with the CPS. (LCSC)

Lack of Information About Other Organizations

Lack of information about what the other organizations do is another obstacle to collaboration. Practitioners from SSARs, CPS and SAWCs said that they sometimes receive requests outside of their usual framework of practice. Some organizations pointed out that false beliefs circulate about their services. For example, OVP practitioners explained that some organizational partners, particularly from CPS and the legal milieu, wrongly believe that the risk for the woman and her children is eliminated when the violent partner starts to get help. For their part, SWACs practitioners said that some organizational partners harbour prejudices against shelters and advise their clients not to go there.

Sometimes I have to explain my work, because I don't have the same tasks and I have a different sort of legal framework than other partners. (CPS)

I think that there are still situations where we are taken as a guarantee that once they cross our threshold, they're out of danger. (OVP)

I even have women [...] who don't want to come here with their children because of what they've been advised—that shelters will upset the children. (SAWCs)

Interference in organizational partners' work was also identified as a possible hindrance to the process of collaboration amongst the groups, because it indicates a lack of confidence in a particular organization.

Sometimes social workers want to come along, but we say no, [...] we can manage. I have people to take care of it, trained for it, so they don't need to be here. They should trust us. (SSARs)

Consideration of Cultural Differences When Helping Immigrant and First Nations Families

Practitioners from SAWCs and CPS stressed the difficulties of working with immigrant families of different ethnic groups who have diverse cultural values. Their challenge is to promote non-violent behaviour, while at the same time respecting family customs.

We don't accept any form of violence in the shelter, [but] what can make things a bit more difficult is that we have to respect their culture, too. (SAWCs)

The cultural issue was also raised by RFN practitioners, with respect to the difficulty their clients have in obtaining appropriate assistance that takes cultural differences into account. They stress that family violence within First Nations communities arose in a different context than in of the rest of the Quebec population, and that a lack of awareness of this reality or a lack of openness could lead to misperceptions of the issue amongst practitioners from non-aboriginal organizations. According to practitioners from RFN, this controversy is also attributable to cultural differences in child-rearing practices. In the past, the relationship between fathers and mothers in First Nations communities was egalitarian. Parents were considered to have complementary roles within the family and in bringing up children. The advent of Catholicism, and especially the establishment of residential schools, overturned this concept of family life by imposing non-Native values and relegating women to an inferior position. According to the participants, these historic events led to the emergence of family violence. They added that the concept of family and extended family within First Nations communities has contributed to the intergenerational transmission of violence. The extended family may exercise a lot of pressure on the mother to accept the abuse and stay with her partner, in order to keep the family together.

It is religion that [...] totally changed their values. [...] There has been intergenerational transmission of family violence, but also [...] pressure has been exerted. (RFN)

The RFN practitioners explained that their clients sometimes have trouble with CPS, as some culturally determined parenting behaviours and attitudes are deemed inappropriate. They therefore

suggested that CPS need to adapt and define social problems within an aboriginal cultural framework.

We've always had trouble getting CPS practitioners to accept the differences in how our families live, how we raise our children, our degree of tolerance, but they're intransigent. (RFN)

DISCUSSION

The first controversy hinges on divergences amongst practitioners on the issue of the father-child relationship. The positions of the groups concerned appear to be influenced by the family members they serve, which shows the importance of bringing together the different perspectives and working in concert, in order to ultimately arrive at a broader and more thorough vision of child custody issues in a situation of co-occurrence. It also emerged that practitioners from the organizations least favourable to maintaining contact between father and child in such cases perceive the mother and children as the main victims. However, OVP practitioners, who are more favourable to maintaining contact, also perceive the mothers and children as the principal victims. Perhaps their special contact with men and their familiarity with their experiences allow them to note certain potential or actual parenting skills that will enable them to embark on a process of change. This may be why these practitioners are generally favourable to maintaining the father-child relationship, as long as it does not compromise the safety of the victims. The divergences among practitioners from the LCSC on the question of maintaining father-child contact may be explained by the fact that their organization offers front-line services to families with diverse issues.

An analysis of the literature in the field reveals the same controversy. Indeed, some authors (Stover et al., 2003; Fox, Sayers & Bruce, 2001) stress that, as long as the victims' safety is assured, the father-child relationship remains important, even in the context of co-occurring violence, because encouraging violent men to connect with their role as fathers could be the prelude to recognizing the impact of violence on family members and a condition contributing to engaging in a process of change (Fox et al., 2001). Others (Jaffe et al., 2005; Lapierre et al., 2004) consider that when the parents have a very conflictual relationship, maintaining contact between father and child—through joint custody, for example—may be more harmful to the child's adjustment and expose the child to inappropriate relationship models. Thus, as suggested by Edleson et al. (2003), it seems vital to pursue a rigorous assessment of the programs offered to fathers and children. One such program has been developed by Groves, Van Horne and Lieberman (2007), who first experimented with working on improving the mother-child relationship. The authors now hope to extend the program to fathers, especially because the mothers were favourable to the idea. Other studies show that although many mothers victim of IPV see the value of maintaining father-child contact, it is harmful for the child and the women when violence continues after separation (Harrison, 2008; Radford et al., 1997; and Rinfret-Raynor et al., 2008).

According to some of the study participants, violent men are sometimes unaware of the impact of their violence on their victims. It is therefore important that a feminist approach be taken in working with these fathers. An important objective would be to sensitize them to the need to co-operate with the mother and maintain a respectful, non-violent relationship with her (Edleson et al., 2003). Moreover, since mothers are usually less likely than fathers to abdicate their parental responsibilities after separation (Strega et al., 2008), it is important to consider the emotional bond

between father and child and the significance that the man attributes to fatherhood. It is crucial, as recommended by Bourassa et al. (2008), to do further research to document the father-child relationship and fathering in the context of co-occurring violence. While such research poses a number of challenges, solutions may still be possible. For example, custody arrangements and supervised visits could be better adapted to the problem of IPV (Tutty, 2007; Rinfret-Raynor et al., 2008).

Considerable research has already acknowledged the difficulties of co-ordinating various organizations and resources in the fields of child protection and IPV (Beeman & Edleson, 2000; Beeman et al., 1999; Findlater & Kelly, 1999). Also, some authors (Featherstone & Peckover, 2007; Strega et al., 2008) have lamented the invisibility of fathers in CPS and the fact that services focus almost exclusively on the mother. On the other hand, as our results show, it is not easy for CPS practitioners to involve the father in the process without increasing the risk of revictimizing the woman and children. Harmonization of practices amongst the various organizational partners would thus seem to be the best strategy to offer appropriate and continuous assistance that takes into account issues of victim safety. Beeman and Edleson (2000) present some innovative programs involving collaboration amongst different organizations concerned with the issue.

It appears that cultural differences are worth noting and considering in work with aboriginal and immigrant parents in a context of co-occurrence. Enhanced knowledge of the cultural realities of the families concerned would help organizations provide services better suited to their needs (Bourassa et al., 2008) and more accurately identify child custody issues. Our results highlight the importance of conducting further research to develop knowledge on the influence of cultural values and norms on the dynamics of family violence, so as to better incorporate this dimension into assistance offered to families affected by IPV and child maltreatment.

In short, the analysis and discussion of each controversy identified in this study points to the need for a holistic approach to the problem and solutions. The points of view and expertise of practitioners from a variety of organizations concerned with co-occurrence of IPV and child maltreatment need to be shared so as to develop helping strategies grounded in a deeper understanding of child custody issues.

CONCLUSION

In this paper we argue that, although joint custody is perceived by courts and professionals as a good way to allow children to preserve contact and a continuous relationship with both parents (Duchesne, 2006; Levy, 2007; Saint-Jacques & Drapeau, 2008), when separation occurs in a context of IPV and child maltreatment, the situation is much more complex and raises issues related to the safety of abused children and parents (Harrison, 2008; Jaffe *et al.*, 2005; Lapierre *et al.*, 2004). Practitioners helping these families do not all share the same point of view on child custody issues in cases of co-occurrence of IPV and child maltreatment. Our study provides a better understanding of practitioners' thoughts on child custody issues in such cases. We have identified three main controversies and points of agreement amongst practitioners working in six different types of organizations.

Due to the study design, our findings should obviously not be generalized to all practitioners in the field. However, the description of the context in which the study was done and the analytical methods employed allow a thorough assessment of its transferability—this criterion was proposed

by Lincoln and Guba (1985) to assess qualitative research—of these results to other contexts. In addition, the coding of the empirical data collected was double-checked through inter-judge agreement and interpretation of the results was validated through discussion with the practitioners concerned; these strategies strengthen the credibility of the study (Lincoln & Guba, 1985). Nonetheless, in our view, other researchers employing diverse quantitative and qualitative methods should test our results. The complexity of challenges faced by practitioners concerned by the co-occurrence of IPV and child maltreatment demands further development of knowledge and practice in this field.

Fiche synthèse – Recherche – no. 16, mars 2009

La garde des enfants exposés à la violence conjugale et victimes de mauvais traitements : controverses et points de convergence entre les groupes d'intervenants psychosociaux concernés

Objectifs : Identifier les principales controverses entre les groupes d'intervenants psychosociaux concernés en ce qui a trait à la garde des enfants dans les situations de concomitance.

Méthode : Sept groupes de discussion composés de cinq à neuf intervenants d'un même contexte organisationnel ou d'organismes partenaires ont été formés. Les participants rencontrés sur une base volontaire proviennent principalement de six milieux d'intervention, soit des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence (MH) de la région de Québec, du Groupe d'aide pour personnes impulsives (GAPI), de deux ressources pour les familles autochtones (RFA), de deux ressources de supervision du droit d'accès (RSDA), du Centre de santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSS-VC) et du Centre jeunesse de Québec-Institut Universitaire (CJQ-IU). L'échantillon se compose de 43 intervenants, dont 6 forment le comité de coordination.

CONCOMITANCE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE MALTRAITANCE

Depuis quelques décennies, un nombre croissant de familles vivent une séparation conjugale. Lors d'une telle rupture, la garde partagée est une modalité de contact souvent privilégiée puisqu'elle permet à l'enfant de demeurer en relation avec chacun de ses parents. Par contre, lorsque la séparation se produit dans un contexte de violence conjugale et familiale, des enjeux additionnels sont à considérer au moment des décisions concernant la garde des enfants. Du discours des sept groupes d'intervenants de la région de Québec rencontrés émergent des points de convergence et des controverses liés à la garde des enfants exposés à la violence conjugale et victimes de mauvais traitements.

PRINCIPALE CONVERGENCE

Le point de convergence majeur émergeant des analyses effectuées est l'importante préoccupation de l'ensemble des intervenants interrogés concernant la sécurité des victimes de violence conjugale et familiale.

LES CONTROVERSES

Des divergences sont identifiées dans les propos des groupes d'intervenants quant aux trois aspects suivants : 1) la pertinence de travailler les habiletés parentales du père afin de favoriser le maintien de la relation avec son enfant; 2) les relations de partenariat entre les ressources en contexte volontaire, semivolontaire ou non volontaire; 3) l'importance à accorder à la réalité culturelle des familles rencontrées ainsi qu'aux façons de concevoir l'intégration de leurs coutumes dans l'intervention.

1^{re} Controverse : Devrait-on travailler les habiletés parentales des hommes/pères qui adoptent des comportements violents afin de favoriser le maintien de la relation père/enfant?

La position des intervenants diffère en ce qui a trait à la nécessité d'encourager ou non le maintien de contacts entre le père et l'enfant. Alors que les intervenants des milieux offrant des services plus directs aux hommes/pères exerçant de la violence, soit le GAPI et les RSDA, se montrent généralement plus favorables à la poursuite de la relation père-enfant, ceux des MH et du CJQ-IU jugent difficile d'encourager de tels contacts sans compromettre la sécurité des victimes. Les participants provenant du CSSS-VC adoptent une position partagée; certains se disent plus favorables que d'autres à faciliter la poursuite du lien entre le père et l'enfant.

Finalement, selon les intervenantes des RFA, une telle controverse ne s'applique pas dans leur communauté, le contrôle des contacts entre le père et les enfants étant difficilement envisageable.

Les points de vue des groupes d'intervenants rencontrés sont influencés par différents éléments relatifs à leur pratique ainsi que par la conception qu'ils entretiennent de la dynamique de violence à l'intérieur de la famille. Notamment, une cohérence est observée entre les mandats et missions des milieux d'intervention consultés ainsi que leur position concernant le fait d'encourager ou non le maintien du lien entre le père et l'enfant. En effet, les participants provenant des MH et des CJQ-IU, des organismes chargés principalement de protéger les victimes de violence, jugent plus difficile d'entretenir une telle relation sans menacer la sécurité de la mère et l'enfant que ceux des RSDA, dont le mandat est de permettre à des parents d'utiliser leur droit de contact avec l'enfant, dans un milieu sécuritaire et encadré.

Par ailleurs, le point de vue des intervenants concernant la première controverse identifiée semble orienté par les membres de la famille que ciblent leurs actions. Les intervenants rencontrés travaillant auprès des conjoints/pères favorisent davantage l'entretien de contacts père-enfant puisqu'ils croient certains de ces hommes capables d'introspection et d'empathie. Quant aux participantes dont l'intervention ne cible pas les pères, mais plutôt les femmes et les enfants (MH), elles sont plus réticentes à la poursuite d'une relation père-enfant, jugeant l'homme/père peu conscient des impacts négatifs de ses comportements violents. Le fait de n'avoir accès qu'au point de vue d'un seul des acteurs impliqués dans une dynamique familiale de concomitance peut biaiser la compréhension que le praticien se fait de cette réalité et orienter son intervention. Par contre, des obstacles à la réalisation d'interventions impliquant à la fois la personne qui perpétue et celle qui subit la violence sont soulevés par les participants des CJQ-IU et du CSSS-VC. Le risque de compromettre la sécurité des victimes constitue une embûche importante identifiée par ces deux milieux. De plus, les intervenants du CSSS-VC mentionnent leur difficulté à rejoindre les hommes/pères impliqués dans une situation de concomitance. Quant à ceux des CJQ-IU, ils soulignent les défis que comporte l'intervention familiale auprès de cette clientèle, tels que le risque pour le praticien d'être manipulé par le père lors des entretiens.

La conception que se font les participants des dynamiques de concomitance de violence conjugale et familiale, soit de la direction de cette violence, de ses impacts et du vécu des membres de la famille, constitue un autre facteur qui oriente leur point de vue sur le maintien ou non d'une relation père-enfant dans un tel contexte. Les intervenants du CJQ-IU, des RFA, du GAPI et des MH se représentent l'homme comme celui qui adopte généralement des comportements violents et la femme, comme celle qui en est victime. Par contre, certains des participants du CSSS-VC et des

RSDA qui favorisent le maintien de la relation père-enfant ont une conception différente de la violence conjugale, qu'ils conçoivent comme étant parfois bidirectionnelle. De plus, des distinctions quant à la position des intervenants sur le vécu des membres de la famille, en particulier sur la conscience du père au regard de la violence exercée, sont observées et semblent influencer leur opinion concernant le maintien du lien père-enfant. Si les participants des MH croient que les pères reconnaissent peu les impacts de leurs comportements violents, ceux provenant du GAPI estiment que ces hommes sont capables d'introspection. Selon ces intervenants, les conjoints/pères le démontrent notamment en établissant des liens entre leurs comportements de violence présents et les abus passés dont ils ont été victimes. L'opinion des groupes interrogés quant au maintien d'un contact père-enfant est également façonnée par leur préoccupation concernant la présence d'aliénation parentale dans les contextes de concomitance. Selon les intervenantes en MH, réticentes à la poursuite d'une telle relation, plusieurs clientes affirment être victimes de comportements aliénants de la part du père et de l'enfant. Des participants du RFA et du CSSS-VC rapportent également que les enfants peuvent être utilisés par le père pour continuer d'exercer un contrôle sur la mère. Quant aux intervenants des RSDA, plus ouverts à l'entretien d'un lien entre le père et l'enfant, ils estiment que les visites supervisées fournissent un cadre suffisant pour contrôler les comportements aliénants exercés par l'un ou l'autre des parents.

Par ailleurs, ajoutons que les participants des CJQ-IU mentionnent un dernier argument justifiant leur position concernant cette première controverse, soit la difficulté d'assurer la sécurité de l'enfant lorsqu'aucun des deux parents ne semble posséder les habiletés parentales nécessaires à son bien-être.

2^e Controverse : Dans l'offre d'aide aux familles concernées, comment définir les partenariats entre les organismes en contexte volontaire et ceux en contexte non volontaire ou semi-volontaire?

Des difficultés de collaboration entre les milieux de pratique dont la clientèle reçoit des services sur une base volontaire, semi-volontaire et non volontaire sont soulevées par les participants. Tout d'abord, les partenaires de la Direction de la protection de la jeunesse mentionnent vivre des rapports de pouvoir inégaux avec cet organisme; ils rapportent être contraints de transmettre au CJQ-IU des informations concernant leurs clients sans recevoir en retour des renseignements pouvant enrichir leurs interventions auprès d'eux. De plus, la méconnaissance du travail des partenaires constitue un deuxième obstacle à l'établissement de collaborations satisfaisantes selon les groupes rencontrés. En effet, certains d'entre eux (RSDA, CJQ-IU et MH) reçoivent parfois des demandes qui dépassent leur mandat ou qui témoignent d'une méconnaissance de celui-ci. Notamment, plusieurs milieux croient à tort que la sécurité des victimes n'est plus compromise à partir du moment où l'homme exerçant de la violence utilise les services du GAPI. En outre, traduisant souvent un manque de confiance de la part du partenaire, l'ingérence dans le travail des collaborateurs est considérée comme un élément nuisible additionnel au processus de collaboration. Enfin, les problèmes de communication et de coordination présents entre les ressources constituent une troisième embûche aux relations partenariales et à l'offre de services continus et cohérents aux familles desservies.

3^E Controverse : Quelles seraient les meilleures manières d'intégrer dans la pratique la considération des différences culturelles pour intervenir en contexte de concomitance lorsqu'il y a des enjeux liés à la garde des enfants?

Les participantes des RFA rapportent la difficulté qu'ont leurs clientes à obtenir une intervention adaptée à leur réalité culturelle de la part des ressources non autochtones. Selon ces intervenantes, des enjeux particuliers entourent la garde des enfants en milieu autochtone, découlant des écarts qui existent entre la culture québécoise et leur propre culture en ce qui a trait à l'éducation des enfants. Elles soulignent d'ailleurs la nécessité de situer la problématique de violence conjugale et familiale chez cette communauté ainsi que les relations Autochtones-Québécois parfois difficiles dans une perspective historique plus large. En considérant que les Québécois ont contribué à l'établissement de rapports de pouvoir au sein de la culture autochtone et qu'ils ont infantilisé ce peuple, notamment par l'adoption de la *Loi sur les Indiens*, une meilleure compréhension du contexte autochtone et de son influence sur l'intervention en situation de concomitance serait ainsi développée. Quant aux praticiens des MH et du CJ-IU, ils abordent de façon plus générale le défi que représente l'intervention en contexte interculturel auprès de familles vivant une situation de concomitance. Ils expriment leur difficulté à encourager la non-violence tout en respectant les différences culturelles des clients rencontrés.

IMPLICATION POUR LES MILIEUX DE PRATIQUE

Comme les points de vue des acteurs interrogés semblent influencés par le ou les membres de la famille auprès desquels ils interviennent, il importe de favoriser la concertation entre les ressources afin de mettre en commun les positions des différents groupes et ainsi adopter une vision plus globale des enjeux liés à la garde des enfants en situation de concomitance. D'ailleurs, compte tenu de l'ampleur de la controverse entourant le fait d'encourager ou non l'entretien d'un lien entre le père et l'enfant, il s'avère nécessaire de poursuivre l'évaluation rigoureuse des programmes offerts aux parents lors d'une séparation en contexte de violence conjugale et familiale. En outre, les pères étant parfois perçus par certains participants comme peu conscients des impacts de la violence sur les victimes, il semble pertinent de favoriser l'emploi d'une approche profémiste dans l'intervention auprès de cette clientèle. Par ailleurs, comme il est difficile d'impliquer le père dans la démarche d'aide sans que la sécurité de la femme et des enfants ne soit menacée, l'utilisation d'une approche d'harmonisation des pratiques entre les différents partenaires semble appropriée afin d'offrir des services adéquats, continus et sensibles aux enjeux entourant la sécurité des victimes. Finalement, une meilleure connaissance du contexte culturel des familles concernées s'avère nécessaire à la réalisation d'interventions adaptées à leur réalité.

Synthèse rédigée par Maude Cantin-Drouin

PARTIE 2

Résultats sur le processus expérimenté dans la recherche-action

SOURCE

Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Juneau, L., Delisle, R., Meunier, V., Godin, M.-F., Alcedo, Y., Dumont, A. (soumis). Violence conjugale, maltraitance et garde des enfants: des controverses vers l'émergence d'une pratique novatrice, *Recherche Qualitative*.

RÉSUMÉ

Cet article discute des résultats d'une recherche-action visant à élaborer un processus de résolution des controverses entourant la garde des enfants à la fois exposés à la violence conjugale et victimes de mauvais traitements. S'inspirant de la sociologie de l'innovation comme cadre théorique et de la méthodologie propre aux recherches-actions, la démarche expérimentée avec six milieux de pratique de la région de Québec est exposée et discutée. Les résultats font ressortir les conditions et les stratégies ayant favorisé l'émergence d'une intervention novatrice et davantage concertée.

MOTS-CLÉS

Violence conjugale, maltraitance, recherche-action, concertation

Violence conjugale, maltraitance et garde des enfants : des controverses vers l'émergence d'une pratique novatrice

Si la violence conjugale et la maltraitance envers les enfants ont longtemps été considérées, par les praticiens et les chercheurs, comme des réalités distinctes, de plus en plus d'écrits scientifiques montrent qu'elles se présentent souvent de manière concomitante (Appel & Holden, 1998; Goddard & Bedi, 2010). Cet article porte sur une recherche-action réalisée en collaboration avec des milieux de pratique concernés par cette double problématique. L'article débute par une synthèse de la problématique à l'origine de l'étude. Les fondements théorique (sociologie de l'innovation) et méthodologique (recherche-action) du projet sont ensuite présentés. Puis, dans l'objectif de contribuer à une meilleure compréhension du déroulement et des enjeux de cette recherche-action, nous avons choisi d'intégrer la présentation des résultats à leur discussion.

VIOLENCE CONJUGALE ET MALTRAITANCE: ENJEUX LIÉS À LA CONCERTATION

La concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements à l'égard des enfants est de plus en plus documentée dans les écrits scientifiques (Appel & Holden, 1998; Goddard & Bedi, 2010; Lavergne, Chamberland, Laporte & Baraldi, 2003; Margolin, Vickerman, Ramos, Serrano, Gordis, Iturralde, Oliver & Spies, 2009). À partir de l'analyse de 31 études, Goddard & Bedi (2010) situent entre 40% et 55% le taux de prévalence de la concomitance. Ces familles vivent des formes de violence plus sévères (Shipman, Rossman & West, 1999) pouvant s'accompagner d'autres problématiques comme la toxicomanie, la pauvreté et les problèmes de santé mentale (Hartley, 2002; Osofsky, 2003).

Dans l'intervention auprès des familles en situation de concomitance, les enjeux liés à la garde des enfants et à la sécurité des victimes s'avèrent particulièrement préoccupants (Lessard *et al.*, 2010; Postmus & Ortega, 2005). La séparation conjugale est susceptible de créer un contexte propice à la continuation voire même à une hausse de la violence au sein de ces familles (Jaffe, Crooks & Poisson, 2003). Les contacts entre les enfants et leur père aux comportements violents peuvent devenir le mécanisme par lequel ce dernier continue ou exacerbe son contrôle envers leur mère (Rinfret-Raynor, Dubé, Drouin, Maillé & Harper, 2008). D'où l'importance que les organismes qui supervisent les contacts et les échanges de garde reçoivent une formation plus spécialisée en ce qui a trait aux dynamiques de violence conjugale et familiale (Tutty, 2007). Les démarches judiciaires liées à la garde des enfants peuvent représenter un outil de contrôle sur l'ex-conjointe (Jaffe *et al.*, 2003). Cette dernière risque également d'être revictimisée par le processus judiciaire, ou même accusée de ne pas avoir protégé adéquatement son enfant du contexte de violence (Beeman, Hagemester & Edleson, 1999), accusations susceptibles de jouer contre elle dans les décisions entourant la garde des enfants (Jaffe, Lemmon & Poisson, 2005). Dans un tel contexte, il importe de demeurer prudent afin que les modalités de garde ne contribuent pas à compromettre la sécurité des enfants et de leur mère (Lapierre, Lessard & Turcotte, 2004).

L'intervention auprès des familles en situation de concomitance représente un défi considérable en raison des difficultés d'arrimage entre les ressources destinées aux agresseurs, aux victimes et aux enfants exposés à la violence ou maltraités. Alors que plusieurs auteurs ont souligné l'importance d'améliorer les relations de collaboration entre ces différents milieux, afin d'offrir aux familles concernées une aide intégrée et cohérente (Douglas & Walsh, 2010; Potito, Day, Carson & O'Leary,

2009), d'autres proposent des programmes d'intervention novateurs (Wendt, 2010; Banks *et al.*, 2009; Malik, Silverman, Wang & Janczewski, 2008a).

Parmi l'ensemble des initiatives de concertation recensées, deux ciblent spécifiquement les familles en situation de concomitance : le projet américain *Greenbook* ainsi qu'un projet australien. Ces projets se rejoignent quant à leurs objectifs ainsi qu'aux milieux de pratique partenaires. Ils visent à développer des politiques et des procédures d'intervention pour améliorer la sécurité et le bien-être des femmes et des enfants confrontés à la violence. Les partenaires impliqués sont principalement les services de protection de l'enfance et les maisons d'hébergement pour femmes violentées. Le projet *Greenbook* implique également les services du milieu judiciaire. D'autres organismes, comme les organismes pour conjoints aux comportements violents, les services en santé mentale ainsi que les collaborateurs en provenance des communautés autochtones ou des groupes ethniques minoritaires, peuvent également être impliqués (Banks, Dutch & Wang, 2008).

Aux États-Unis, des comités de coordination locaux ont été implantés dans six communautés américaines et évalués sur une période de cinq ans (Malik *et al.*, 2008a; Banks *et al.*, 2009). Selon la majorité des participants, bien que leur action n'aie pas entraîné des changements majeurs dans les politiques et les pratiques, le projet *Greenbook* a permis de les améliorer dans certains sites (Banks *et al.*, 2009). Les efforts de collaboration semblent coïncider avec une plus grande préoccupation accordée à la sécurité des victimes et à la nécessité des services intégrés (Malik *et al.*, 2008a). En ce qui a trait au projet australien, il a permis d'identifier quatre conditions à mettre en place pour favoriser la collaboration entre les organismes concernés par l'offre de services aux familles en situation de concomitance : 1) créer un contexte favorisant l'émergence d'un sentiment de confiance, 2) identifier des objectifs communs, 3) comprendre les différents rapports de pouvoir entre eux, 4) communiquer avec transparence (Potito *et al.*, 2009). Nous discutons ci-dessous de trois enjeux importants dans les projets de concertation en violence conjugale et en maltraitance, soit : les représentations de la problématique, les relations de pouvoir entre les acteurs et les limites temporelles.

D'abord, le manque de connaissances communes concernant la problématique de la concomitance et les ressources d'aide représente un obstacle rencontré au sein des initiatives de concertation recensées. La complexité de la problématique complique les efforts de concertation (Wendt, 2010). Les ressources partenaires divergent quant à leurs compréhensions et leurs croyances en regard de la violence (Banks *et al.*, 2008; Wendt, 2010), ce qui entraîne des frustrations, des difficultés de communication et des attitudes sceptiques quant aux possibilités de collaboration (Wendt, 2010). Pour faire face à ces difficultés, Wendt (2010) propose que les partenaires apprennent à mieux se connaître à travers des activités favorisant le réseautage et la discussion sur la problématique de la concomitance. Pour tendre vers une représentation nouvelle et élargie de la concomitance, le leadership s'avère important afin de mobiliser les partenaires dans un travail de réflexion sur la problématique (Banks *et al.*, 2009; Malik, Ward & Janczewski, 2008b).

Ensuite, les relations de pouvoir inégales entre les différents organismes partenaires ressortent comme un obstacle majeur à la collaboration (Banks *et al.*, 2008). Le pouvoir légal et l'importance des ressources financières et matérielles propres aux services judiciaires impliqués dans le *Greenbook* ont placé ces acteurs en position de pouvoir par rapport aux organismes communautaires d'aide en violence conjugale ayant des moyens plus limités (Banks *et al.*, 2008). Malgré que les partenaires des services judiciaires aient montré un engagement réel dans le projet *Greenbook* et fait des efforts de collaboration avec les différents organismes partenaires, ces derniers percevaient, comparativement aux juges par exemple, plus d'inégalités dans les relations

(Malik *et al.*, 2008b). Ces difficultés se sont d'ailleurs soldées, dans certains sites, par l'interruption ou même la fin du projet *Greenbook* (Malik *et al.*, 2008b). Cet exemple montre l'importance d'égaliser les rapports de pouvoir entre les organismes partenaires (Potito *et al.* 2009; Lessard, Lavergne, Chamberland, Damant & Turcotte, 2006).

Enfin, les participants au projet *Greenbook* se sont butés à des limites temporelles dans leurs efforts de collaboration. Le manque de temps s'est avéré particulièrement critique au moment de l'évaluation des besoins, dans la construction des liens de collaboration et dans l'engagement de la communauté. Potito *et al.* (2009) soulignent d'ailleurs que la création d'un lien de confiance entre les ressources partenaires se tisse graduellement et nécessite beaucoup de temps.

En somme, malgré la complexité de la problématique et les défis associés à la concertation entre les diverses ressources d'aide concernées, les projets novateurs recensés renforcent l'importance d'offrir aux familles en situation de concomitance une aide mieux intégrée et plus cohérente. La présente recherche-action s'inscrit dans cette perspective : elle visait à élaborer un processus favorisant la résolution des controverses entourant la garde des enfants en situation de concomitance.

CADRE THÉORIQUE

La sociologie de l'innovation a été développée par Callon et Latour en 1986 (Amblard, Bernoux, Herreros & Livian 1996). Cette théorie constitue un cadre de référence utile pour analyser le processus de résolution des controverses liées à la garde des enfants dans les cas de concomitance. En effet, elle propose une théorisation du processus par lequel des acteurs, qui ancrent leurs pratiques dans des univers culturels différents et qui ont des intérêts distincts de même qu'un accès différent aux ressources et à l'autorité, peuvent réussir à réconcilier leurs intérêts et participer à un projet collectif novateur. L'enjeu majeur consiste à élaborer des ponts menant vers une nouvelle construction à laquelle tous auront contribué. Le processus comporte quatre étapes : 1) la situation est analysée de manière à mieux comprendre les acteurs en présence, leurs intérêts respectifs, ce qui les rallie et ce qui les distingue (**problématisation**); 2) des stratégies sont élaborées afin d'intéresser les acteurs au problème et de sceller les alliances (**intéressement**); 3) pour chaque groupe d'acteurs, des rôles précis sont définis, négociés et acceptés, en vue d'établir les fondements d'une collaboration (**enrôlement**) et enfin; 4) des efforts sont faits pour la **mobilisation** des acteurs impliqués dans l'action (Amblard *et al.*, 1996). À notre connaissance, ce cadre théorique n'a pas été appliqué à la résolution des controverses entourant la garde des enfants en situation de concomitance, ce qui constitue l'originalité de la présente recherche. S'inspirant des conditions favorables à la qualité des actions de concertation identifiées dans la littérature (Bilodeau, Lapierre & Marchand, 2003; Potito *et al.*, 2009), la présente recherche permet d'approfondir les connaissances sur l'élaboration et la mise en place d'une pratique novatrice et concertée entre des acteurs aux représentations et aux intérêts divergents.

MÉTHODOLOGIE

Les objectifs spécifiques de cette recherche-action étaient : 1) d'identifier les acteurs concernés par la concomitance et d'améliorer la compréhension de leurs contextes de pratique respectifs; 2) de cerner plus précisément les controverses entourant la garde des enfants dans les cas de concomitance; 3) d'élaborer une stratégie novatrice de concertation favorisant la résolution des

principales controverses; **4)** d'expérimenter et d'évaluer la stratégie élaborée dans l'intervention auprès de quelques familles, en vue d'apporter des réajustements si nécessaire et d'émettre des recommandations pour la pratique et les recherches futures. Elle s'est déroulée en trois principales phases, en cohérence avec les étapes proposées par Lavoie, Marquis & Laurin (2003) pour le déroulement d'une recherche-action, soit: la définition du problème et de son contexte, la planification et la réalisation de l'action combinée à une observation continue ainsi qu'à une collecte de données et, finalement, l'évaluation de l'action et la prise de décision.

D'abord, afin de mieux comprendre le problème, son contexte et les groupes d'acteurs concernés, des données ont été recueillies par le biais de **groupes focalisés** dans chacun des milieux de pratique concernés par la problématique dans la région de Québec (n=43 intervenants). Cette première étape a permis de mieux connaître les acteurs, leurs points de vue et leurs pratiques en ce qui a trait à la garde des enfants en situation de concomitance. Par la suite, deux à trois intervenants de chaque contexte intéressés à poursuivre la démarche ont participé à un **groupe de travail intersectoriel** (deux journées de travail réunissant une vingtaine d'intervenants), dont le mandat était de débattre des controverses et d'identifier quelques pistes de solution favorisant la résolution des controverses. À partir des synthèses de ces rencontres, le comité de coordination du projet a poursuivi le travail d'élaboration de la stratégie retenue. Troisièmement, la **stratégie a été expérimentée** dans l'intervention auprès de cinq familles. L'évaluation du processus de concertation a été effectuée par un questionnaire maison (échelles de Likert et questions ouvertes) complété par les intervenants participants à ces rencontres de discussion clinique (n = 24 intervenants). Les observations des membres du comité de coordination (comptes-rendus des réunions et journaux de bord) ont également servi à l'analyse du processus expérimenté dans cette recherche-action.

Le comité de coordination a joué un rôle central dans le déroulement de la recherche-action et pour l'atteinte des objectifs visés. Nous reviendrons sur cet aspect dans la présentation des résultats. Outre les chercheurs universitaires et les étudiants, le comité de coordination est composé de praticiens-chercheurs (Reason & Bradbury, 2001) représentant chacun des milieux de pratique partenaires du projet, soit : le Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire (CJQ-IU), le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSS-VC), la Maison d'hébergement pour femmes immigrantes, le Groupe d'aide aux personnes impulsives, la Maison de la famille DVS et le Centre d'amitié autochtone de Québec. Les rencontres du comité ont eu lieu environ tous les deux mois, pour un total de 19 rencontres depuis le début officiel du projet en février 2006, outre les trois rencontres réalisées en 2004 pour la conception du projet.

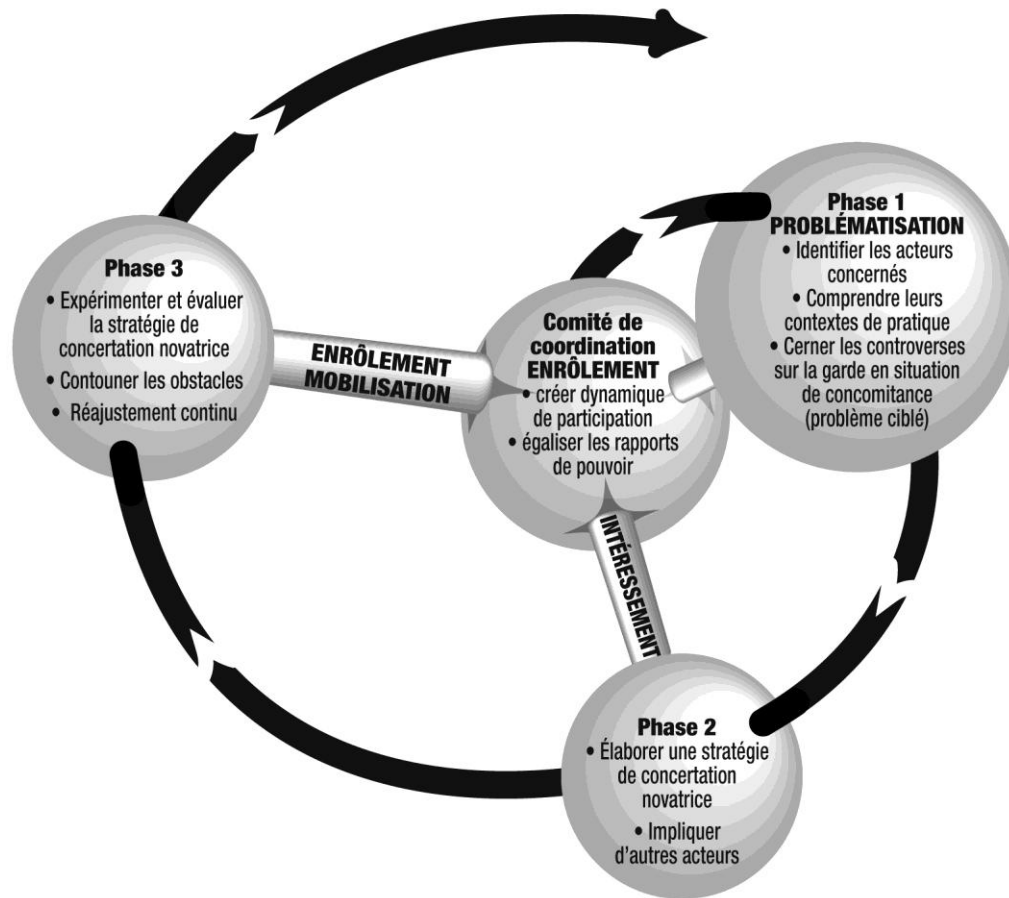
Les principales sources de données utilisées pour la production du présent article sont : les comptes-rendus (CR) des rencontres du comité de coordination et les journaux de bord (JB) complétés par les membres de ce comité. Les citations tirées de ces documents seront identifiées comme suit dans la présentation des résultats : « JB-mois et année » et « CR-mois et année ». Ces données qualitatives ont été analysées par la méthode d'analyse de contenu thématique (Mayer & Deslauriers, 2000). Les quatre étapes de la sociologie de l'innovation ont servi de catégories principales d'analyse, autour desquelles se greffent les thèmes émergeant du corpus de données. Le projet a été approuvé par les comités d'éthique des établissements concernés, soit le comité d'éthique du CSSS-VC et celui du CJQ-IU. Chaque intervenant participant à l'une ou l'autre des phases du projet l'a fait de façon volontaire et a signé un formulaire de consentement.

LA DÉMARCHE EXPÉRIMENTÉE ET SES FONDEMENTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre de cette recherche-action, les phases de problématisation, d'intéressement, d' enrôlement et de mobilisation se sont déployées à deux niveaux. D'abord, à plus petite échelle, on observe l'ancrage de ces processus au sein du comité de coordination du projet. La première partie des résultats présentés porte sur les conditions qui se sont avérées essentielles à l' enrôlement des membres du comité de coordination. Dans un deuxième temps, d'autres intervenants ont été impliqués dans la démarche. Les résultats présentés dans les deuxième et troisième sections décrivent les stratégies d'intéressement, d' enrôlement et de mobilisation des acteurs ne faisant pas partie du comité de coordination. Les obstacles rencontrés ainsi que les stratégies privilégiées pour les contourner sont également discutés.

Les membres du comité de coordination ont joué un rôle clé à la fois pour l'atteinte des objectifs du projet et pour favoriser l'intéressement, l' enrôlement et la mobilisation d'autres acteurs dans le projet. La figure suivante illustre cette démarche, montrant bien qu'il s'agit d'un processus cyclique, ce qui est d'ailleurs conforme aux écrits méthodologiques sur la recherche-action (Goyette & Lessard-Hébert, 1987; Lavoie *et al.*, 2003). La continuité entre les étapes s'avère également une caractéristique centrale du processus. En effet, bien que la problématisation ait occupé une plus grande importance en début de projet alors que la fin du projet se caractérise davantage par la mobilisation dans l'action, ces diverses étapes demeurent étroitement interreliées.

Illustration théorique et méthodologie du processus expérimenté dans la recherche-action



1. Enrôler les membres du comité de coordination

Tel que mentionné précédemment, l'enrôlement des membres du comité de coordination a constitué un facteur déterminant dans la réalisation de cette recherche. Trois principales conditions ont émergé des analyses comme étant essentielles à ce processus d'enrôlement. Premièrement, les membres du comité ont dû s'entendre sur les concepts à la base de leur travail et mieux comprendre ce qui les distinguait et ce qui les ralliait; c'est ce que Amblard *et al.* (1996) nomment l'étape de la problématisation. Les deuxième et troisième conditions sont demeurées importantes non seulement en début de projet, mais tout au long de la démarche. Il s'agit de créer une dynamique de participation suffisante et d'égaliser les rapports de pouvoir, conditions identifiées dans les écrits scientifiques comme essentielles dans les projets de concertation entre des partenaires provenant de divers milieux de pratique (Bilodeau *et al.*, 2003; Lessard *et al.*, 2006; Potito *et al.*, 2009).

1.1 Condition 1 : problématiser

1.1.1 Choisir un problème concret

Dès la phase d'élaboration du projet, les milieux de pratique partenaires ont ciblé un problème concret sur lequel ils souhaitaient vivement travailler dans le cadre de la recherche-action. Parmi les diverses difficultés qu'ils rencontraient dans leur pratique d'intervention auprès des familles confrontées à la concomitance, celles qui leur ont semblé les plus névralgiques se rapportaient aux controverses entourant la garde des enfants. D'ailleurs, les écrits scientifiques renforcent la pertinence du choix de cet objet d'étude (Jaffe *et al.*, 2005; Lapierre *et al.*, 2004; Postmus & Ortega, 2005). Les membres du comité constatent donc que la collaboration entre les différents organismes d'aide psychosociale est difficile dans les situations de concomitance, d'où la pertinence d'élaborer une stratégie d'intervention différente et davantage concertée.

« La réponse de type judiciaire est peut-être justement le symptôme de l'absence de prise en main communautaire de ce problème; la justice vient remplacer ou se substituer à des acteurs qui ne travaillent pas ensemble » (CR-juin 2004).

Puisque les écrits méthodologiques sur la recherche-action indiquent que ce type de recherche doit partir d'un problème réel qui a des manifestations très concrètes dans la pratique des acteurs concernés (Mayer et Ouellet, 1997), c'est l'approche méthodologique qui a été retenue pour la réalisation du projet. Ce choix méthodologique a contribué à l'intéressement des acteurs concernés puisque ceux-ci avaient des attentes à ce que la recherche génère des résultats concrets auxquels ils pourraient avoir accès au fur et à mesure de l'avancement du projet.

1.1.2 S'entendre sur une définition du concept de garde

Au départ, deux conceptions du concept de garde cohabitaient au sein du comité : l'une s'inspirant de la définition officielle du droit de la famille qui stipule qu'un parent qui a la garde légale d'un enfant est responsable, sur le plan légal, des décisions concernant son enfant; et l'autre définition, plus large, qui inclut les dimensions psychosociales de la pratique auprès des familles concernées. En effet, l'intervention auprès des familles en situation de concomitance inclut bien sûr le travail entourant les décisions légales concernant la garde des enfants. Mais pour plusieurs milieux de pratique, leur travail consiste surtout à habiliter ou responsabiliser les parents, à modifier les conditions d'exercice de la parentalité (ex. : le travail sur la dynamique de violence conjugale). Ces interventions sont importantes dans une perspective de soutien aux parents ou plus globalement à la famille, que ce soit dans la période précédant la décision légale ou lorsque le jugement de garde est déjà prononcé. C'est pourquoi le comité a opté pour un travail sur les controverses entourant la garde. Cette façon de problématiser a permis à chaque partenaire de percevoir plus clairement la pertinence de sa participation au projet et, par conséquent, a contribué à augmenter l'intérêt de chacun. D'ailleurs, ce lien entre problématisation et intéressement montre bien la circularité du cadre théorique tel qu'expérimenté dans le présent projet : les étapes ne sont pas réalisées de façon linéaire, mais elles se chevauchent et s'inscrivent dans un processus en spirale avec des allers-retours entre la réflexion (collecte et analyse de données) et l'action (élaboration d'une stratégie et expérimentation) (Lavoie *et al.*, 2003; Goyette et Lessard-Hébert, 1987).

1.1.3 Cerner les controverses et les convergences et comprendre les contextes dans lesquels elles se manifestent

Les controverses identifiées lors de l'analyse du contenu des groupes focalisés (phase 1) ont fait l'objet d'un autre article (Lessard *et al.*, 2010). La première controverse concerne le maintien du lien entre le père aux comportements violents et ses enfants : dans ces situations faut-il travailler sur les habiletés parentales du père en vue de maintenir la relation avec ses enfants? La réponse à cette question diverge selon les milieux de pratique, en fonction de leur représentation de la problématique et selon la clientèle avec laquelle ils travaillent (Lessard *et al.*, 2010). Une seconde controverse fait état de difficultés de collaboration entre les acteurs qui travaillent en contexte volontaire et ceux dont le mandat consiste à appliquer des lois ou des ordonnances de la cour. La troisième controverse réfère aux difficultés rencontrées par les intervenants dans l'intervention auprès des familles autochtones ou immigrantes confrontées à de la violence. Le défi d'une intervention sensible à la culture de la famille aidée s'ajoute alors à la complexité de l'intervention en situation de concomitance. Malgré ces controverses, un aspect de la problématique rallie l'ensemble des groupes, soit l'importance d'assurer la sécurité des victimes dans l'intervention auprès de ces familles, et plus particulièrement celle des enfants (Lessard *et al.*, 2010). À chaque rencontre du comité de coordination, une situation clinique était discutée, permettant ainsi aux membres de percevoir les manifestations concrètes des divergences entre les discours et des contextes de pratique de chacun mais aussi de constater le souci de chacun en égard aux enjeux de sécurité et aux besoins diversifiés des membres de ces familles.

1.2 Condition 2 : créer une dynamique de participation suffisante

La recherche-action comporte une dimension participative, alliant recherche et pratique, et orientée vers un changement social (Mayer & Ouellet, 1997). Les membres du comité de coordination ont participé à toutes les décisions liées au déroulement de la recherche-action. Cette implication leur a permis de s'appropriier le projet et est progressivement devenue génératrice d'un engagement de plus en plus grand. Pour certains, particulièrement ceux qui avaient moins d'expérience en recherche, une si grande participation a pu représenter un défi important à relever.

« Plusieurs membres du comité de coordination en sont à leur première participation à un projet de cette envergure. Chacun de nous a pu exprimer ses inquiétudes vis-à-vis l'implication dans ce projet » (JB-fév.2006).

Si le comité a convenu de fonctionner avec souplesse, en permettant à chacun de s'impliquer selon la mesure de ses disponibilités et autres engagements, les rôles suivants ont été négociés et identifiés comme plus importants : présence aux rencontres du comité, rédaction du journal de bord après chaque rencontre, observation dans son milieu de pratique, leadership pour la mise en place des activités et pour la collecte des données dans son milieu de pratique, révision de divers documents (CR-fév. 2006). Les membres expriment plus clairement leur intérêt face au projet à partir de la deuxième rencontre (CR-avril 2006).

En plus du degré d'expérience variable en recherche, les membres occupent également des fonctions différenciées au sein de leur organisation: certains sont directeurs de leur organisme alors que d'autres sont intervenants sur le terrain et redevables à au moins un supérieur dans la hiérarchie organisationnelle. Ajoutons à ces différences les cultures et les réalités bien distinctes des milieux institutionnels et communautaires. La diversité des statuts soulève donc la question

suivante : attend-on des praticiens-chercheurs membres du comité qu'ils représentent la position de leur organisme? Le comité convient qu'une telle attente serait irréaliste et que chacun participera au comité pour y apporter son expertise individuelle. Cette clarification du rôle de chacun était très importante à faire dès le démarrage du projet. Les membres décident également que, si un membre doit s'absenter à une rencontre, il ne sera pas remplacé par une autre personne de son organisation. Il sera plutôt contacté individuellement pour assurer une participation continue de chaque membre aux décisions et étapes du projet.

Un autre aspect du fonctionnement décidé à la rencontre de février 2006, qui a probablement favorisé l'intéressement et l'appropriation du projet par les partenaires, ou qui a au moins permis une meilleure connaissance du contexte de pratique de chacun, consiste à se réunir en alternance dans les différents milieux de pratique.

1.2.1 S'engager dans l'écriture d'un journal de bord et négocier les paramètres de l'utilisation de cet outil

Dès le début du projet, les membres du comité s'engagent à écrire un journal de bord (JB) traitant soit du contenu des rencontres, soit du climat ou du processus dans lequel se déroule la recherche-action. Le JB est acheminé par courriel à l'auxiliaire de recherche après chaque rencontre du comité de coordination. L'auxiliaire ajoute le paragraphe de chacun à la fin du compte-rendu (CR) des rencontres en s'assurant de préserver l'anonymat de leurs propos. Au début du processus, la majorité des membres tenait au caractère confidentiel du journal de bord qui permettait « (...) *une plus grande liberté d'expression, de points de vue et d'opinions en construction* » (JB-avril 2006). Toutefois, à force de partager et de débattre de leurs différents points de vue dans les rencontres du comité, la connaissance des partenaires et le sentiment de confiance étaient de plus en plus considérés comme acquis. Les membres ont donc décidé que le JB serait remplacé par une évaluation des rencontres non plus sous le couvert de l'anonymat. À la fin de chaque rencontre, chacun pourrait ainsi exprimer librement ce qu'il a aimé et moins aimé, ses attentes, déceptions, frustrations, etc. (CR-août 2008).

1.2.2 Connaître les mandats et les contextes de chacun

La connaissance des partenaires constitue un autre élément clé de l'implication dans un projet de concertation (Lessard *et al.*, 2006; Wendt, 2010). Cependant, si la connaissance d'un partenaire sur le plan individuel semble s'acquérir plus rapidement, celle propre à son contexte de pratique exige plus de temps. En effet, alors que la phase d'élaboration du projet a permis aux acteurs de se familiariser avec les mandats et les contextes de chacun, la connaissance de l'autre et de son contexte est demeurée à parfaire tout au long du projet.

« Plusieurs questions soulevées par les membres présents ont permis de mieux connaître le mandat de la Maison de la famille » (CR-sept. 2004).

« On découvre les organismes et on s'aperçoit qu'on se connaît peu » (JB-juin 2006).

1.2.3 Négocier les départs et les arrivées

Au début de la phase 2, les membres ont dû revenir sur leur décision de ne pas remplacer les absents puisque l'intervenante représentant la Maison pour femmes immigrantes quittait alors son poste. Étant donné l'importance de l'implication dans le projet de chacun des milieux de pratique concernés par la problématique, une nouvelle intervenante représentant le même organisme a été intégrée à l'équipe, permettant ainsi de maintenir l'enrôlement de cet organisme dans le projet. Par ailleurs, pendant la phase 3, le comité a aussi assisté à une modification du degré d'implication du Centre d'amitié autochtone, qui s'explique par une diminution de l'intérêt en fonction de la nature des activités qui a évolué de la phase 1 à la phase 3. Cet organisme a décidé de continuer à collaborer (ex. : agir à titre d'expert-externe lors de discussions de cas clinique concernant des familles autochtones) mais pas au même degré d'implication dans le projet que pour les étapes précédentes.

1.3 Condition 3 : égaliser les rapports de pouvoir

Un principe de base en recherche-action consiste à égaliser les rapports de pouvoir entre les chercheurs et les praticiens (Mayer & Ouellet, 1997). Pour ce faire, les chercheurs doivent se rapprocher des milieux de pratique et se montrer sensibles aux préoccupations des intervenants sur le terrain, alors que les praticiens doivent démystifier la recherche et y participer pleinement. Les rapports de pouvoir doivent aussi être égalisés entre les milieux de pratique institutionnels et communautaires. Plusieurs stratégies peuvent favoriser des rapports plus égalitaires, autant entre les chercheurs et les praticiens qu'entre les praticiens de différentes organisations. Cependant, dans notre expérimentation, cette condition s'est avérée intimement liée à la précédente, soit la participation des membres à chacune des étapes du projet. C'est pourquoi toutes les deux se retrouvent au centre du schéma (p.10).

1.3.1 Importance de la participation de chacun à toutes les étapes et décisions

Les membres du comité de coordination ont assumé un leadership important pour la constitution et l'animation des groupes focalisés dans leur milieu de pratique (phase 1), pour l'analyse qualitative des propos recueillis dans le cadre de ces groupes, pour la préparation, l'animation et l'analyse du groupe de travail (phase 2), pour l'élaboration de la stratégie de concertation et pour l'implantation et l'évaluation de cette stratégie (phase 3). À noter que certaines tâches ont suscité plus de craintes que d'autres, entre autres l'implication de chaque praticien-chercheur dans la vérification de la codification des données (processus d'accord inter-juges).

« Le volet recherche (notamment par la codification) nous a ramené à l'objet et à la nature de notre groupe et au paradoxe qui, j'imagine, caractérise les recherches-actions où les partenaires sont impliqués comme chercheurs (ce qui peut être intéressant et bonifiant), mais aussi dans les tâches de la recherche (ce qui peut être un peu plus paralysant... du moins au début) ». (JB-décembre 2006).

« Partie un peu plus complexe, celle de la codification. Ce travail ne m'apparaît pas facile pour un profane comme moi malgré les explications, j'aurai sûrement besoin d'aide... J'ai le goût et l'intérêt de poursuivre et de comprendre cette codification, un défi à relever » (JB-décembre 2006).

Les membres ont aussi participé à la diffusion et au transfert des connaissances issues du projet par l'écriture d'articles et les présentations dans des colloques. Cette implication dans les activités de diffusion est essentielle puisque, pour générer une stratégie novatrice et intéressante pour les milieux de pratique concernés, un important travail de traduction et d'intéressement doit se faire concernant le déroulement de la recherche-action et ses résultats (Amblard *et al.*, 1996). Les praticiens-chercheurs sont des acteurs clés dans cette démarche puisqu'ils maîtrisent d'une part le projet pour avoir participé à toutes ses étapes, et d'autre part les réalités, enjeux et intérêts propres à leur milieu de pratique respectif. Leur implication dans la diffusion et le transfert est également un exemple de leur mobilisation dans l'action. Mais pour participer pleinement, il s'avère essentiel d'être formé et informé adéquatement quant à chacune des étapes du processus, ses implications, les exigences du processus scientifique, etc.

« La dernière rencontre m'a apporté un éclairage nouveau sur la façon de travailler dans le domaine de la recherche, ce qui contribue à augmenter mon intérêt pour le projet en cours et à comprendre davantage le rôle que je peux y jouer » (JB-août 2006).

« Les membres du comité commencent à avoir une meilleure capacité à se projeter dans les prochaines étapes du projet (...) Les rencontres du comité de coordination facilitent la compréhension et l'appropriation du langage de la recherche » (CR-fév. 2007).

1.3.2 Équilibrer la réponse aux intérêts de chaque partenaire

Le fait d'équilibrer les rapports de pouvoir implique aussi une gestion du temps qui reconnaît et considère autant les préoccupations cliniques que celles liées à la démarche de recherche. En février 2006, plusieurs aspects liés au déroulement de la recherche ont dû être décidés collectivement. Le temps de la rencontre a été mobilisé presque uniquement pour structurer le déroulement de la recherche-action. Bien que très satisfaisant pour les acteurs du milieu universitaire qui sont partis de la rencontre avec un plan assez précis concernant le déroulement du projet, les praticiens-chercheurs sont restés sur leur appétit en ce qui a trait à la possibilité d'échanger avec des collègues d'autres milieux de pratique concernant les enjeux cliniques liés à la garde des enfants dans les situations de violence conjugale et de mauvais traitements, bref ce qui constitue leurs préoccupations concrètes dans ces dossiers et l'intérêt premier de leur participation au projet. Il a donc été décidé qu'au début de chaque rencontre du comité, une période de temps serait consacrée à la discussion d'une situation clinique de violence conjugale et familiale comportant des enjeux liés à la garde. Ces discussions cliniques sont dès le départ perçues comme un outil de travail productif et facilitant dans la démarche du projet. La deuxième partie de la rencontre était consacrée aux points d'information et de discussion concernant le déroulement de la recherche-action. L'équilibre dans la réponse aux besoins de chacun permet de mettre davantage à profit la complémentarité des expertises représentées au sein du comité.

« Il est certain que des échanges de ce type [discussions cliniques] peuvent influencer déjà les pratiques. Je suggère de conserver l'étude de cas en début de rencontre, car elle constitue un exercice d'appropriation mutuel et aide à la construction du climat de confiance » (JB-avril 2006).

« Je vois de mieux en mieux la complémentarité entre le volet recherche et le volet action. Les chercheurs apprennent à se frotter aux situations concrètes (et combien complexes!) de la pratique dans le cas de concomitance où il y a des enjeux liés à la garde; alors que les intervenants se familiarisent avec les différentes étapes d'un processus de recherche » (JB-août 2006).

1.3.3 Importance du respect, de l'ouverture et du climat de confiance

Enfin, un autre facteur clé dans l'égalisation des rapports de pouvoir, d'ailleurs assez bien documenté dans les écrits (Lessard *et al.*, 2006; Mayer & Ouellet, 1997; Potito *et al.*, 2009), concerne les attitudes des partenaires. Plusieurs extraits des journaux de bord des membres du comité de coordination soulignent l'importance du respect du travail de l'autre et des attitudes d'ouverture face aux expertises et points de vue des autres. Ces attitudes semblent essentielles à la création d'un climat de confiance favorisant la collaboration. De plus, les grilles d'évaluation complétées par les intervenants ayant participé à la phase 3 (N=24) montrent que ces attitudes figurent parmi les éléments les plus souvent mentionnés comme facteurs ayant facilité le déroulement des discussions de cas clinique.

« Il est à se demander si cette confiance, l'attention pour essayer de comprendre les autres points de vue et le respect mutuel ne sont pas un mélange efficace pour solutionner des controverses. Les solutions amenées ne sont pas moins complexes, mais notre préoccupation à trouver des solutions plutôt qu'à chercher à avoir raison (comme nous le rencontrons souvent dans les instances de concertation) facilite notre travail » (JB-octobre 2006).

2. Stratégies d'intéressement d'autres acteurs

Deux principales stratégies furent mises de l'avant dans la perspective d'intéresser d'autres acteurs à s'engager dans la démarche de concertation : d'une part, de nombreuses activités de diffusion et de transfert des connaissances, et d'autre part l'organisation et la réalisation d'un groupe de travail intersectoriel.

2.1 Diffusion et transfert des connaissances

Un effort de diffusion important a été investi par la présentation du projet dans de nombreux colloques (15 conférences, ateliers ou séminaires). De plus, des rencontres d'équipes et de comités ont été réalisées dans certains milieux partenaires pour la promotion du projet en vue de faciliter le déroulement de la phase 3. Des activités de transfert des connaissances portant sur les principales controverses et point de convergence identifiés dans la phase 1 ont aussi été réalisées dans la plupart des milieux de pratique avant le début de la phase 2. Bien que ces échanges entourant les résultats de la phase 1 n'étaient pas prévues initialement dans le projet, ils ont permis aux nouveaux intervenants ayant participé à la phase 2 de connaître davantage le projet, sa démarche et ses résultats. Enfin, un séminaire de transfert des connaissances a eu lieu en janvier 2009. Il visait à discuter de la pertinence du projet, des défis d'implantation dans les milieux de pratique, en vue de sensibiliser et d'intéresser de nouveaux intervenants à s'impliquer dans la démarche. Tel que mentionné précédemment, la position des praticiens-chercheurs impliqués dans le projet a facilité

le transfert des connaissances dans chacun des milieux et, conséquemment, a contribué à l'intéressement d'autres acteurs.

2.2 Groupe de travail intersectoriel

La stratégie d'intéressement/enrôlement pour la phase 2 fut la suivante : les chercheurs universitaires ont occupé les rôles d'animateurs pour le travail en sous-groupes et en grand-groupe, alors que les praticiens-chercheurs ont exercé un rôle de leader dans le déroulement et l'orientation des discussions. Tel que recommandé par Bilodeau *et al.* (2003), les différents arguments ont été classifiés selon leur nature dans l'une des catégories suivantes : 1) les valeurs, 2) les savoirs d'expérience, 3) les savoirs scientifiques. Certains des arguments, soulevés initialement, ont été finalement rejetés après avoir été débattus avec les participants. L'analyse du déroulement des deux journées de travail fait ressortir une certaine évolution entre la première et la seconde journée. Dans la première journée, les discussions montrent la curiosité des participants à connaître la pratique des intervenants des autres milieux (ex. : plusieurs questions de clarification, des demandes d'explication ou de description), accompagnée d'une tendance à justifier les pratiques se déroulant dans leur propre milieu de pratique. Les échanges se déroulent dans une dynamique argumentaire et de débat, à un niveau horizontal. Lors de la deuxième journée de travail, on remarque davantage d'échanges de nature pyramidale, c'est-à-dire que malgré les divergences entre les groupes d'intervenants, on peut percevoir un déplacement dans la position initiale des groupes qui ont maintenant plus tendance à construire sur des bases communes qu'à s'opposer et se justifier.

Une situation clinique a été présentée et utilisée pour alimenter les discussions. Cette stratégie a d'ailleurs aussi été utilisée lors de certaines conférences ou ateliers de diffusion pour lesquels le public cible était constitué principalement d'intervenants sociaux. À l'automne 2007, les membres du comité de coordination concluent que la stratégie consistant à discuter de dossiers cliniques réels peut s'avérer pertinente pour favoriser la résolution des controverses identifiées dans la phase 1. Étant donné la très grande complexité des enjeux entourant la garde des enfants dans les situations de concomitance, cette stratégie a été retenue pour l'élaboration du modèle novateur de concertation parce qu'elle permet de tenir compte de l'unicité de chaque situation.

3. Enrôler et mobiliser un plus grand nombre d'intervenants

C'est à partir de la phase 3 du projet, soit à l'automne 2008, que les efforts de mobilisation dans l'action s'étendent à un deuxième niveau d'enrôlement (voir figure p.10). Il s'agit d'impliquer des intervenants n'ayant pas été impliqués jusqu'à présent dans la démarche. Malgré l'enrôlement et la mobilisation des praticiens-chercheurs, le recrutement des familles et des intervenants participants se déroule plutôt lentement, en raison de différents obstacles.

Exemples d'enrôlement et de mobilisation des praticiens-chercheurs
La praticienne-chercheure du CJQ-IU s'engage à animer les rencontres de discussion clinique de la phase 3 (CR-août 2008). Le praticien-chercheur du Groupe d'aide aux personnes impulsives s'engage à organiser un séminaire de transfert des connaissances (CR-août 2008). La plupart des membres du comité de coordination a participé à au moins une rencontre de discussion à titre d'expert-externe au cours de la phase 3.

3.1 Obstacles rencontrés et stratégies pour maintenir la mobilisation

À l'instar des auteurs qui ont déjà relevé cet enjeu (Banks *et al.*, 2008; Potito *et al.*, 2009), le manque de temps a été le principal obstacle rencontré dans ce projet. Par exemple, pour élaborer le modèle de concertation et les instruments d'évaluation (phase 2), il a fallu plusieurs rencontres avant que le comité finalise, en mai 2008, l'articulation complète et opérationnelle de la stratégie (CR-mai 2008).

« Le temps empêche souvent les discussions de se conclure sur une entente et le raisonnement est à refaire à la réunion suivante » (CR-janvier 2008).

« [...] nous sommes confrontés à certaines considérations éthiques, cliniques et organisationnelles » (JB-mars 2008).

Le recrutement des participants à la phase 3 a aussi exigé beaucoup de temps. Plusieurs semaines après le début de la phase 3, seulement *« trois situations avaient été ciblées, [la première expérimentation de la stratégie de discussion clinique a eu lieu en février 2009]. Le recrutement est difficile et la sollicitation des chefs de service n'est pas aussi efficace que celle des intervenants »* (CR-nov. 2008). La praticienne-chercheure du CJQ-IU, qui exerce un rôle plus important dans le recrutement, demande le soutien des partenaires qui s'engagent à identifier dans leurs clientèles les familles répondant aux critères et également suivies par le CJQ-IU à l'étape de l'évaluation-orientation du dossier (CR-nov. 2008). L'effort collectif investi par chacun par la suite pour identifier des situations répondant aux critères a porté fruit puisque *« les familles recrutées ont été majoritairement référées par les partenaires [du CJQ-IU] »* (CR-sept. 2009). Le processus d'intéressement doit aussi se poursuivre de façon continue, particulièrement dans les établissements comportant de nombreux acteurs et couvrant diverses problématiques : *« Il est important de faire de nombreux rappels aux intervenants afin qu'ils gardent davantage en tête l'existence du projet »* (CR- mars 2009). Les rencontres du comité de coordination sont essentielles pour permettre aux membres de s'encourager face aux difficultés et de trouver des stratégies pour

les contourner. Les membres repartent des rencontres confiants que les efforts de chacun porteront fruit ultérieurement (CR-mars 2009).

Un autre défi concerne le maintien d'un équilibre entre les investissements de chacun dans le projet et les bénéfices retirés. Cet équilibre est essentiel pour maintenir l'intérêt de tous dans le projet. Au début de la phase 3, les membres du comité se questionnent quant au positionnement des acteurs qui participeront aux discussions cliniques à titre d'experts-externes. Si ces experts participent aux discussions cliniques *« pour transmettre leur expertise à la DPJ, cela accentuera le risque que l'expertise des organismes participants soit "utilisée" pour les décisions à prendre par la DPJ, alors qu'on souhaite plutôt un processus d'influence mutuelle entre l'ensemble des participants (...) [Tous] les intervenants participants devront saisir l'importance de ce que eux peuvent en tirer et non seulement ce qu'ils peuvent apporter aux intervenants de la DPJ »* (CR-nov. 2008). Ce questionnement s'est avéré tout à fait justifié puisqu'en juin 2009, après avoir réalisé les premières discussions cliniques de la phase 3, le comité constate que *« Malheureusement, aucun autre organisme que le Centre jeunesse n'a été représenté par un intervenant qui travaillait avec la famille en question. Bien que l'activité semble bénéfique pour les intervenants du Centre jeunesse, les impacts de la discussion clinique sont peut-être plus limités alors qu'un seul organisme en profite. Il serait préférable d'avoir des intervenants travaillant avec la famille dans au moins deux organismes avec possiblement un expert qui viendrait combler le volet d'expertise non représenté si nécessaire »* (CR-juin 2009). Cet extrait illustre bien l'appropriation de la démarche par les praticiens-chercheurs qui en viennent à identifier eux-mêmes les réajustements nécessaires au protocole, à créer de nouvelles solutions pour résoudre les difficultés non anticipées initialement mais qui se présentent finalement comme des obstacles à la démarche de concertation souhaitée.

Dans la même perspective, le comité constate que le choix du moment où se déroule la discussion clinique est particulièrement déterminant quant à l'atteinte ou non de l'objectif d'influence mutuelle de l'ensemble des intervenants participants. Il semble ainsi opportun d'éviter de tenir la discussion clinique au moment précis du processus clinique où doit être prise une décision concernant l'enfant et sa famille (ex. : lors de la révision du dossier en protection de la jeunesse). Un changement sur le moment de la rencontre a donc été effectué au protocole en cours de route (CR-fév. 2010). Enfin, le nombre d'intervenants représentant chacun des organismes partenaires influe également sur l'équilibre des expertises en présence. Le comité décide donc que, lorsque plus d'un intervenant du même organisme est impliqué auprès de la famille, un seul participe à la discussion clinique et agit comme intervenant-pivot pour les autres intervenants de son organisme (CR-fév. 2010).

CONCLUSION

L'objectif de cette recherche-action était d'élaborer un processus favorisant la résolution des controverses entourant la garde des enfants entre les différents milieux de pratiques concernés par l'intervention psychosociale auprès des familles confrontées à de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants. Nous avons montré dans cet article, à l'aide des concepts de la sociologie de l'innovation, comment la démarche expérimentée dans le cadre de ce projet a nécessité un travail d'intéressement-enrôlement-mobilisation à deux niveaux, ce qui s'est aussi avéré être une condition de succès importante. Le premier niveau renvoie à la participation des membres du comité de coordination et le deuxième niveau consiste à impliquer progressivement de plus en plus de nouveaux acteurs, notamment dans les phases 2 et 3 du projet. D'autres auteurs recommandent ce type d'approche, qui est non imposée du haut mais dans laquelle les organismes

du milieu sont partie prenante du processus, pour la mise en place de projets de concertation (Parazelli, Hébert, Huot, Bourgon, Gélina, Laurin, Lévesque, Rhéaume & Gagnon, 2003). Les résultats présentés dans cet article apportent une contribution à l'application concrète du cadre théorique retenu. La sociologie de l'innovation est ici présentée et expérimentée comme un processus circulaire comportant des allers-retours entre les phases d'intéressement, d'enrôlement et de mobilisation.

Malgré les commentaires fort positifs des intervenants qui ont participé à la phase 3¹, il nous apparaît essentiel de poursuivre l'expérimentation et l'évaluation de la stratégie de concertation élaborée auprès d'un plus grand nombre de familles. Le principe de réajustement continu de la stratégie en fonction des résultats de l'expérimentation devrait aussi être conservé, toujours dans l'objectif de maintenir la mobilisation des acteurs et d'intéresser de nouveaux intervenants au projet. Cet aller-retour entre recherche et pratique, entre réflexion et action, constitue à notre avis un élément clé de tout processus visant à élaborer des stratégies novatrices pour aider des familles qui vivent des réalités complexes ainsi que pour soutenir la pratique des intervenants qui leur viennent en aide.

L'appropriation du projet et de sa démarche par les membres du comité de coordination et leur aisance acquise progressivement face au fait de devoir contourner des obstacles constituent des forces importantes sur lesquelles pourront s'appuyer les travaux futurs :

« Je vois ça comme l'évolution des contraintes, on tente de voir les meilleures façons de faire dans le meilleur intérêt. Nous ne sommes pas figés dans le modèle que nous avons décidé au départ ». (CR-fév. 2010).

« C'est comme si nous revivions les 3 premières phases mais en accéléré puisque nous savons à quoi nous attendre. Nous verrons réellement quels sont les résultats. Nous serons moins "en processus". Il faut que notre base soit solide, je réalise ça. » (CR-avril 2010).

Si ce processus a été des plus enrichissants pour ceux et celles qui y ont pris part, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour améliorer la continuité et la cohérence de l'aide offerte aux familles concernées et pour répondre aux nouvelles questions qui émergent de ce processus. Voici quelques exemples de ces questions qui nous animent et que les recherches futures pourraient adresser : Le processus de résolution des controverses élaboré dans le cadre de cette recherche-action est-il transférable et applicable dans d'autres régions? Quelles seraient, s'il y a lieu, les caractéristiques des situations pour lesquelles l'application de la stratégie de concertation serait contre-indiquée? Lorsqu'appliquée à un plus grand nombre de familles, quels sont les résultats de la stratégie en ce qui a trait à la qualité, la cohérence et l'intégration de l'aide offerte aux familles selon les acteurs concernés (enfants, parents et intervenants)? Est-ce que les résultats eu égard à la concertation diffèrent selon les caractéristiques des intervenants participants (ex. : organisme d'appartenance, expérience de concertation antérieure) ou des familles (ex.: nature et sévérité des formes de violence)?

NOTE

1. Nous référons ici aux résultats obtenus par le biais de grilles d'évaluation (échelles de Likert et quelques questions ouvertes) complétées par les 24 intervenants ayant participé à la phase 3. Le présent article portant sur le processus expérimenté, il n'avait pas comme visée de présenter ces résultats. Mais de façon globale, les intervenants qui ont participé à la stratégie de concertation l'ont jugé fort utile pour leur pratique.

Fiche synthèse synergie recherche / pratique -no 2, avril 2009

Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : nature des controverses, stratégies élaborées et défis d'implantation

Contexte : Le 22 janvier 2009 avait lieu le séminaire de transfert des connaissances « INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS EN SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE : REGARDS SUR CERTAINES STRATÉGIES MISES EN PLACE », regroupant des intervenants, des gestionnaires et des chercheurs concernés par l'exposition à la violence conjugale dans différentes régions du Québec. Ce séminaire visait à faire le point sur certaines stratégies d'intervention québécoises et enjeux cliniques touchant cette problématique. À la suite d'une conférence prononcée par Madame Claire Chamberland portant sur les enfants exposés à la violence conjugale, les participants avaient le choix entre trois ateliers traitant de la problématique.

L'atelier 2 présentait une recherche-action portant sur la résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements. Il visait à sensibiliser les intervenants et les gestionnaires à la nature des controverses, à échanger sur une stratégie de concertation entre les établissements et organismes et à évaluer la pertinence et les défis de l'implantation d'un tel projet de concertation sur le terrain. Les participants provenaient de divers milieux tels les Centres jeunesse, les CSSS, le Ministère de la justice, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, le service de probation, les services de police, etc. L'animation était assurée par Jean-François Vézina, du Groupe d'aide aux personnes impulsives (GAPI).

CAS CLINIQUE

L'atelier a débuté avec la présentation d'une vignette clinique à partir de laquelle les participants devaient se positionner et faire leurs recommandations sur les droits de garde, la sécurité de l'enfant et les mesures qui devraient être prises dans une telle situation. Cet exercice a permis d'explorer le point de vue des différents professionnels et de montrer comment notre milieu façonne notre perception des problématiques et des solutions. Des points communs ont surgi entre les participants; parmi ceux-ci, l'importance pour chacun de tenir compte de la sécurité de l'enfant et de prendre les décisions en s'assurant que celles-ci respectaient ses besoins et son bien-être. Des facteurs de risque tout comme des facteurs de protection ont été relevés tant du côté du père que du côté de la mère. Toutefois, il était possible de discerner certaines divergences entre les participants. D'un milieu à l'autre, les intervenants avaient tendance à mettre l'accent sur un des deux parents, parfois pour souligner des éléments dont ils devraient se méfier, parfois pour expliquer ses comportements et atténuer ses actes. Par exemple, certains voyaient la mère comme ayant des comportements qui compromettaient la sécurité de l'enfant, alors que d'autres voyaient ses comportements comme étant les conséquences des agressions dont elle aurait été victime. Il est apparu clairement que les participants avaient développé des réflexes en lien avec leur milieu de travail et que leur vision de la situation en était teintée, chacun apportant des informations complémentaires et aidantes pour les autres.

DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

Les participants ont ensuite eu à se prononcer sur les difficultés qu'ils identifiaient dans la résolution de cette situation et les solutions qu'ils proposaient pour contourner ces difficultés. Comme il a été mentionné précédemment, le fait que certains organismes n'aient pas accès à tous les individus impliqués dans une situation complique la cueillette d'information permettant une compréhension globale des événements. La concertation entre les organismes est une solution possible pour surmonter cette difficulté. À ce sujet, il a été mentionné que les organismes ont parfois le sentiment d'être utilisés par la Direction de la protection de la jeunesse, qui recueille les informations de ses partenaires, mais qui n'est pas toujours aussi ouverte à leur en fournir en retour. Une autre difficulté rencontrée fut le fait que la situation opposait deux parents ayant des problématiques très différentes, soit une problématique d'impulsivité et de violence pour le père et une problématique de santé mentale et de toxicomanie pour la mère. Les parents pouvaient donc difficilement être comparés entre eux et les intervenants devaient faire une étude approximative de leur capacité à prendre soin de leur enfant avec des données incomplètes.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ÉLABORÉE

La deuxième moitié de la journée a débuté par la présentation d'une stratégie de concertation entre divers organismes impliqués dans le travail auprès des familles où il y a de la violence conjugale et de la maltraitance. Cette stratégie, expérimentée dans la région de Québec, a pour but de mettre en place un processus visant à faciliter la résolution des controverses liées à la garde des enfants dans de telles situations. En effet, le protocole permet aux intervenants de développer une meilleure compréhension des mandats, des contextes de pratique, des clientèles propres à chaque milieu. Elle implique à la fois des chercheurs et des intervenants provenant tant des établissements gouvernementaux que du milieu communautaire. Cette présentation a été suivie d'un échange avec les participants sur les obstacles et les enjeux liés à l'implantation de la stratégie. Il leur était ensuite demandé s'ils rencontraient ce type de situation dans leur pratique et comment il serait possible de favoriser l'intérêt des participants, des familles et des milieux à participer au projet. Les sections suivantes présentent une synthèse des discussions relatives à la stratégie élaborée.

OBSTACLES LIÉS À LA STRATÉGIE ÉLABORÉE

Plusieurs obstacles ont été nommés concernant l'expérimentation de la stratégie élaborée. Premièrement, on retrouve l'attitude des intervenants, leur ouverture vis-à-vis de la participation à un tel projet. Puisque ce sont eux qui sont responsables de cibler des familles qui correspondent aux critères du projet, leur perception de la stratégie élaborée et leur motivation à y participer aura un impact considérable sur le bon déroulement de l'expérimentation. Il a été mentionné que la charge importante de travail imposée aux intervenants de nombreux milieux pouvait les rendre plus réticents à collaborer à tout projet présentant une charge de travail additionnelle. À cela s'ajoute un nombre important de critères à évaluer afin de savoir si la situation de la famille concorde avec ce qui est recherché. S'il est trop compliqué pour l'intervenant de déterminer si la famille cadre dans la recherche, le projet sera plus rapidement mis de côté, ce qui influencera le nombre de familles référées aux responsables du projet. D'autre part, il fut soulevé que la concertation est un long processus et que les intervenants doivent apprendre à se connaître, à tisser des liens pour que la collaboration se fasse de façon optimale. Ce délai peut aussi nuire à l'expérimentation de la

stratégie élaborée, davantage dans un contexte où un important roulement de personnel rend difficile la création de liens. Certains participants ont aussi évoqué les difficultés liées à la circulation de l'information et aux règles concernant la confidentialité, qui peuvent gêner le recrutement de familles et la collaboration entre les organismes. D'autres ont dit ressentir un manque de reconnaissance de la part de certains milieux, ce qui viendrait entraver leur désir de travailler en concertation avec les autres acteurs impliqués dans une situation. Finalement, du côté du milieu autochtone, il fut mentionné que les législations fédérales et provinciales venaient compliquer l'intervention dans certaines situations et la concertation avec les différents organismes.

ENJEUX LIÉS À L'IMPLANTATION DU PROJET

Les enjeux liés à l'implantation du projet ont été divisés en deux catégories, soit les enjeux liés au développement des connaissances et les enjeux cliniques. En regard du développement des connaissances, tous les participants considéraient la concertation comme étant essentielle. Toutefois, l'application étant difficile, il était pertinent de la tester à l'aide d'une recherche-action qui permet de cibler les obstacles et de définir des stratégies afin de les surmonter et ainsi faciliter le travail entre les intervenants. Le fait de rassembler des acteurs des milieux d'intervention et de recherche est aussi ressorti comme un enjeu important dans le partage des connaissances et la compréhension des différences spécifiques de chacun des milieux.

Sur le plan clinique, trois principaux enjeux ont été soulevés, soit la sécurité des participants, la confidentialité et la confiance, tant entre les intervenants qu'entre intervenant et usager. En effet, dès qu'il est question de violence conjugale, la sécurité des participants, particulièrement des victimes, apparaît comme un enjeu primordial. Il fut soulevé que de négliger de tenir compte de la violence conjugale dans le cadre des interventions peut mettre en danger les individus impliqués dans de telles situations. La concertation devient donc un moyen privilégié pour maintenir la vigilance sur la violence conjugale et assurer la sécurité des membres de la famille. Le deuxième enjeu est celui de la confidentialité. La concertation doit être faite en respectant les lois concernant le transfert des informations. Celles-ci peuvent toutefois venir compliquer la collaboration entre les organismes particulièrement dans les situations où le consentement des usagers n'a pas encore été obtenu. À l'exception de la Direction de la protection de la jeunesse qui bénéficie de pouvoirs spéciaux afin de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation d'un signalement, il peut être difficile pour les autres intervenants de savoir quels sont les autres professionnels impliqués auprès d'une même famille. Il est donc indispensable pour les intervenants de présenter positivement la concertation comme étant un moyen permettant de mieux les aider sans que les personnes concernées ne la perçoivent comme une menace ou une façon de les surveiller. Le dernier enjeu concerne la confiance que les intervenants ont les uns envers les autres ainsi que la confiance que les usagers ont envers leurs intervenants. D'une part, des différences idéologiques entre les intervenants concernés entraînent des divergences dans la définition de certaines notions liées à la violence conjugale. Cette situation peut freiner le désir de ceux-ci de travailler de façon concertée. D'autre part, la concertation peut faire en sorte que les usagers hésitent à se confier de peur que les informations qu'ils divulguent se répandent et entraînent pour eux des conséquences par la suite. Il est donc essentiel de préserver la confiance des usagers en définissant clairement dès le départ quelles seront les informations qui seront échangées et en quoi cet échange sera aidant.

LA RÉALITÉ DES MILIEUX DE PRATIQUE

Les situations de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements semblent faire partie de la réalité des participants à l'atelier. Toutefois, des éléments peuvent venir compliquer l'évaluation de telles situations et nuire au recrutement. Le nombre élevé de critères définis dans le projet de concertation a été soulevé comme pouvant freiner le recrutement. D'une part, l'évaluation de la situation demande plus de temps et d'autre part, peu de familles remplissent tous les critères.

Un participant a d'ailleurs souligné l'importance d'apprendre à composer avec la famille moderne, qui se différencie de la famille traditionnelle par la diversité des membres qui la composent et des situations qu'elle rencontre. De plus, les intervenants sont souvent sollicités simultanément pour plusieurs projets. La violence conjugale et la maltraitance étant deux problématiques pouvant être difficiles à dépister, il est aussi possible de croire qu'un certain nombre de situations de concomitance puissent échapper aux intervenants, ce qui viendrait réduire le nombre de familles potentiellement admissibles.

STRATÉGIES POUR FACILITER L'IMPLICATION DES INTERVENANTS

Plusieurs stratégies ont été proposées par les membres de l'atelier. Premièrement, du côté des intervenants, il est suggéré de réduire considérablement le nombre de critères à évaluer. Une requête plus simple permettrait d'alléger la tâche des intervenants et favoriserait la sélection des familles. Il est aussi proposé de faire valoir aux intervenants ce qu'ils pourraient retirer d'une participation au projet par opposition à ce qu'ils vont y apporter, afin de les sensibiliser aux avantages qu'offre une intervention faite en concertation avec les partenaires impliqués dans la situation. Ensuite, du côté des parents concernés, il est recommandé de passer par les intervenants déjà en lien de confiance avec eux pour présenter le projet.

Finalement, l'Accueil-Évaluation-Orientation (AEO) à la Protection de la jeunesse n'est peut-être pas l'étape la plus favorable au recrutement de familles puisque les intervenants n'ont pas encore toutes les informations sur les situations et qu'il n'y a peu de lien de confiance entre les usagers et les intervenants.

CONCLUSION

L'atelier sur la résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements a permis non seulement de confirmer l'intérêt des intervenants et des gestionnaires pour un projet de concertation entre les organismes travaillant avec ces problématiques, mais aussi de démontrer à quel point celle-ci pouvait être enrichissante. Pendant l'atelier, les participants ont vécu un exercice de concertation et ils ont pu commenter et critiquer la stratégie actuellement expérimentée tout en ciblant des lacunes dans l'élaboration du projet et des moyens pour surmonter les obstacles rencontrés. Il en ressort de grands avantages au travail de concertation entre les organismes. Amener les organismes intervenant dans les situations de violence conjugale et de maltraitance à travailler en concertation nécessite des efforts considérables et nous confronte à plusieurs obstacles. Toutefois, avec l'aide des professionnels et des gestionnaires s'impliquant dans de tels séminaires, nous avons espoir de parvenir à optimiser

un processus favorisant la concertation entre les milieux afin de pouvoir offrir une aide plus complète et plus efficace.

Synthèse rédigée par Simon Rondeau

Conclusion

Cette recherche-action visait l'élaboration d'un processus favorable à la résolution des controverses entourant la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants. Les milieux de pratique de la région de Québec concernés par la problématique (six organismes et établissements) ont participé à toutes les étapes du processus, de la conception du projet aux activités de diffusion et de transfert des connaissances. La recherche-action s'est déroulée en trois principales phases, qui, bien qu'interreliées les unes aux autres, comportaient chacune leurs objectifs spécifiques. La première phase a permis de mieux comprendre les acteurs concernés et leurs contextes de pratique ainsi que d'identifier les principales controverses et points de convergences entre eux. Au cours de la deuxième phase, ces controverses ont été débattues au sein d'un groupe de travail intersectoriel, dans la perspective d'en saisir mieux les fondements et de jeter les bases nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de concertation novatrice. Le travail d'élaboration de la stratégie a été effectué par le comité de coordination et la dernière phase du projet a consisté à l'implanter et à l'évaluer dans l'intervention auprès de quelques familles.

L'originalité et le caractère novateur de cette recherche-action reposent, à notre avis, sur ses assises théorique et méthodologique. En effet, la sociologie de l'innovation et l'approche méthodologique de la recherche-action ont permis d'atteindre les objectifs visés par un processus de coconstruction avec les milieux de pratique partenaires du projet. De plus en plus reconnue comme une alternative à la recherche traditionnelle, la recherche-action postule que le nouveau savoir généré par la recherche est suffisant pour produire le changement. Selon la recension d'écrits effectuée pour élaborer ce projet, ce type de recherche n'avait pas encore été utilisé dans le domaine de la concomitance pour résoudre les controverses liées à la garde des enfants. La démarche privilégiée, caractérisée par une interaction constante entre la réflexion et l'action (*praxis*), fut grandement favorable au développement de la stratégie de concertation élaborée et prétestée dans le cadre de ce projet. Ce type de recherche possède bien sûr des limites (ex. : son caractère local, la taille restreinte de son échantillon). Par contre, le soin que nous avons accordé à la description détaillée de la démarche, notamment dans le cadre de l'article soumis à la revue *Recherche Qualitative*, confère profondeur et richesse aux résultats obtenus, en plus de faciliter la reproduction de cette recherche ou même l'évaluation de l'applicabilité de la stratégie élaborée dans un autre contexte possédant des caractéristiques similaires.

Puisque la problématique étudiée implique d'une part des enjeux conceptuels et théoriques, et d'autre part des enjeux organisationnels, idéologiques, légaux, politiques et économiques, cette recherche-action a nécessité plus qu'une simple collaboration entre les intervenants et les chercheurs. La nature du partenariat reposait à la fois sur l'égalité des pouvoirs et sur l'implication et l'engagement de chaque membre du comité de coordination.

Les enjeux et les controverses exposés dans la première partie de ce rapport nous apparaissent suffisamment complexes et importants pour recommander la poursuite du développement de la pratique et de la recherche dans ce domaine, notamment des recherches évaluatives de modèles novateurs de concertation qui adressent spécifiquement les enjeux de la pratique en situation de concomitance. Le fait d'aborder cette problématique et les enjeux complexes qu'elle soulève pour les milieux de pratique concernés, à travers une approche concertée et mieux intégrée, constitue à notre avis une bonne façon d'approfondir et d'élargir la vision de chaque partenaire, pour tendre vers une compréhension plus holistique du problème et des solutions. Cette recherche-action se veut un pas dans cette direction. La réflexion critique et les recherches doivent se poursuivre dans

ce domaine pour améliorer continuellement l'intégration et la cohérence de l'aide offerte aux familles aux prises avec une dynamique de violence conjugale et familiale.

Références

- Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G., et Livian, Y.-F. (1996). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Paris : Éditions du Seuil.
- Appel, A.E., & Holden, G.W. (1998). The co-occurrence of spouse and physical child abuse: A review and appraisal. *Journal of Family Psychology*, 12(4), 578-599.
- Banks, D., Dutch, N., & Wang, K. (2008). Collaborative Efforts to Improve System Response to Families Who Are Experiencing Child Maltreatment and Domestic Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(7), 876-902.
- Banks, D., Hazen, A. L., Coben, J. H., Wang, K., & Griffith, J. D. (2009). Collaboration between child welfare agencies and domestic violence service providers: Relationship with child welfare policies and practices for addressing domestic violence. *Children and Youth Services Review*, 31, 497-505.
- Beeman, S.K., & Edleson, J.L. (2000). Collaborating on family safety: Challenges for children's and women's advocates. *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma*, 3(1), 345-358.
- Beeman, S.K., Hagemester, A.K., & Edleson, J.L. (1999). Child protection and battered women's services: From conflict to collaboration. *Child Maltreatment*, 4(2), 116-126.
- Bilinkoff, J. (1995). Empowering battered women as mothers, in E. Peled, P.G. Jaffe & J.L. Edleson, *Ending the cycle of violence: Community responses to children of battered women*: 97-105. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Bilodeau, A., Lapierre, S. & Marchand, Y. (2003). *Le partenariat : comment ça marche? Mieux s'outiller pour réussir*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de santé publique.
- Bourassa, C., Robinson, J., Lessard, G., Turcotte, P., Lavergne, C., Damant, D., & Flynn, C. (2008). La maternité et la paternité en contexte de violence conjugale. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau, & E. Pouliot (Eds.), *Visages multiples de la parentalité* (pp. 321-360). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bureau of Justice Statistics (2007) *Intimate partner violence in the U.S.* Online <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/intimate/victims.htm>.
- Campbell, J.C., Glass, N., Sharps, P.W., Laughon, K., & Bloom, T. (2007). Intimate partner homicide: Review and implications of research and policy. *Trauma, Violence & Abuse*, 8(3), 246-269.
- Carlson, B.E., McNutt, L.-A., & Choi, D.Y. (2003). Childhood and adult abuse among women in primary health care: Effects on mental health. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(8), 924-941.

- Carter, J. & Schechter, S. (1997). *Child abuse and domestic violence: Creating community partnerships for safe families. Suggested components of an effective child welfare response to domestic violence*. Family Violence Prevention Fund, with support from the Edna McConnell Clark Foundation.
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Clavel, G., Cadieux, L. & Roy, C. (2003). « L'approche inclusive aux Centres jeunesse de l'Outaouais ». Dans N. Trocmé, D. Knoke et C. Roy, *Collaboration communautaire et approches différencielles : recherches et pratiques novatrices canadiennes et internationales* (pp. 127-134). Ottawa : Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.
- Coohey, C. (2004). Battered Mothers who Physically Abuse their Children. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(8), 943-952.
- Côté, D. (2006). *Une modalité consensuelle de résolution de conflits peut-elle avoir des effets pervers? Garde partagée et violence des ex-conjoints*. Montréal : ACFAS.
- Cox, C.E., Kotch, J.B., & Everson, M.D. (2003). A Longitudinal Study of Modifying Influences in the Relationship Between Domestic Violence and Child Maltreatment, *Journal of Family Violence*, 18(1), 5-17.
- Creswell, J.W. (1998). Data analysis and representation. In J.W. Creswell (Eds.), *Qualitative inquiry and research design* (pp.139-165). Thousand Oaks: Sage.
- Cunningham, A. (2005a). *Principles of working with mothers*. Ontario: Centre for Children & Families in the Justice System. Extrait du site Center for Children & Families in the Justice System le 25 janvier 2007: http://www.lfcc.on.ca/Cunningham_Principles_Mothers.pdf.
- Cunningham, A. (2005b). *Good Practice Models of Working with Mothers*. Ontario: Centre for Children & Families in the Justice System. Extrait du site Center for Children & Families in the Justice System le 25 janvier 2007: http://www.lfcc.on.ca/Cunningham_Good_Practice_Mothers.pdf.
- Dalton, C., Carbon, S., & Olesen, N. (2003). High Conflict Divorce, Violence, and Abuse: Implications for Custody and Visitation Decisions, *Juvenile and Family Court Journal*: 54, 11-33.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative : guide pratique*. Montréal: McGraw-Hill.
- Douglas, H., & Walsh, T. (2010). Mothers, Domestic Violence, and Child Protection: Toward Collaboration and Engagement. *Violence Against Women*, 16(5), 537-542.
- Dubé, M., Maillé, N., Drouin, C., et Rinfret-Raynor, M. (2006). *Étude exploratoire du lien entre la violence conjugale, la garde et les droits d'accès*. Montréal : ACFAS.

- Duchesne, L. (2006). *La situation démographique au Québec. Bilan 2006*. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Dutton, M.A. (1992). *Empowerment and healing the battered women: A model of assessment and intervention*. New York: Springer.
- Edelson, J.L., & Williams, O.J. (2007). *Parenting by men who batter. New directions for assessment and intervention*. Oxford: Oxford University Press.
- Edleson, J.L. (1999). The overlap between child maltreatment and women battering, *Violence Against Women*, 5(2), 134-154.
- Edleson, J.L., Mbilinyi, L.F., & Shetty, S. (2003). *Parenting in the context of domestic violence*. San Francisco: Judicial Council of California.
- English, J.D., Edleson, J.L., & Herrick, M.E. (2005). Domestic Violence in One State's Child Protective caseload: A study of differential case dispositions and outcomes, *Children and Youth Services Review*, 27, 1183-1201.
- Featherstone, B., & Peckover, S. (2007). Letting them get away with it: Fathers, domestic violence and child welfare. *Critical Social Policy*, 27(2), 181-202.
- Findlater, J.E., & Kelly, S. (1999). Child protective services and domestic violence. *The Future of Children*, 9(3), 84-96.
- Finkelhor, D., Ormrod, R.K., Turner, H.A., & Hamby, S.L. (2005). The victimization of children and youth: A comprehensive, national survey. *Child Maltreatment*, 10(1), 5-25.
- Fox, G. L., Sayers, J., & Bruce, C. (2001). Beyond bravado: Redemption and rehabilitation in the fathering accounts of men who batter. *Marriage and Family Review*, 32(3/4), 137-163.
- Gagné, M-H. (2001). Les pratiques parentales psychologiquement violentes : une menace à la santé mentale, *Canadian Journal of Community Mental Health*, 20(1), 75-106.
- Goddard, C., & Bedi, G. (2010). Intimate Partner Violence and Child Abuse: A Child-Centred Perspective. *Child Abuse Review*, 19, 5-20.
- Gouvernement du Québec (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Justice, de la Sécurité publique et de l'Éducation et secrétariats à la Condition féminine et à la Famille, Québec.
- Goyette, G. & Lessard-Hébert, M. (1987). « Les finalités et fonctions de la recherche-action ». Dans G. Goyette & M. Lessard-Hébert (Eds.) *La recherche-action, ses fonctions, ses fondements et son instrumentation* (pp.23-104). Québec: Presses de l'Université du Québec.

- Groves, B.M., Van Horne, P., & Lieberman, A.F., (2007). Deciding on fathers' involvement in their children's treatment after domestic violence. In J.L. Edleson & O.J. Williams (Eds.), *Parenting by men who batter new directions for assessment and intervention* (pp. 65-84), New York: Oxford University Press.
- Harper, E. (2007). Modèles de concertation pour les enfants exposés à la violence conjugale et les membres de leurs familles, dans Chamberland, C., Léveillé, S., et Trocmé, N. *Enfants à protéger, Parents à aider, des univers à rapprocher* : 278-305. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Harrison, C. (2008). Implacably hostile or appropriately protective? Women managing child contact in the context of domestic violence. *Violence Against Women*, 14(4), 381-405.
- Hartley, C.C. (2002). The co-occurrence of child maltreatment and domestic violence: Examining both neglect and child physical abuse. *Child Maltreatment*, 7(4), 349-358.
- Ho, M.Y., & Cheung (2010). The differential effects of forms and settings of exposure to violence on adolescents adjustment. *Journal of Interpersonal Violence*, 25(7), 1309-1337.
- Jaffe, P., Lemmon, N., & Poisson, S. (2005). *Child custody and domestic violence: A call for safety and accountability*. Thousand Oaks: Sage.
- Jaffe, P.G., Crooks, C.V. (2004). «Partner Violence and Child Custody cases: A cross-national comparison of legal reforms and issues», *Violence Against Women*, vol 10 no 8, p. 917-34.
- Jaffe, P.G., Crooks, C.V., & Poisson, E.E. (2003). Common Misconceptions in Addressing Domestic Violence in Child Custody Disputes, *Juvenile & Family Court Journal*, 54, 57-67.
- Johnson, H. & Hotton, J. (2001). Spousal violence. In *Family violence in Canada: A statistical profile 2001*. Statistique Canada. Ottawa, Ontario.
- Kaufman Kantor, G. & Little, L. (2003). Defining the boundaries of child neglect: When does domestic violence equate with parental failure to protect? *Journal of Interpersonal Violence*, 18(4), 338-355.
- Kernic, M.A., Monary-Ernsdorff, D.J., Koepsell, J.K., & Holt, V.L. (2005). Children in the Crossfire, Child Custody Determinations Among Couples with a History of Intimate Partner Violence, *Violence Against Women*, 11(8), 991-1021.
- Krueger, R. A. (1994). *Focus groups: A practical guide for applied research*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Lapierre, S., Lessard, G., et Turcotte, D. (2004). La séparation dans un contexte de violence conjugale : quels sont les défis pour l'intervention auprès des enfants, dans M.-C. Saint-Jacques et coll., *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'actions* : 195-216. Québec : Presses de l'Université Laval.

- Latimer, J. (1998). *Les conséquences de la violence faite aux enfants : Guide de référence à l'intention des professionnels de la santé*. Centre national d'information sur la violence dans la famille, Unité de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.
- Lavergne, C., Chamberland, C., Laporte, L., & Baraldi, R. (2003). *Domestic violence: Protecting children by involving fathers and helping mothers*. Centres of Excellence for Children's Well-being, Information Sheet #6E.
- Lavergne, C., Chamberland, C., Laporte, L., et Baraldi, R. (2003). *Violence conjugale : impliquer les pères et aider les mères pour protéger les enfants*. Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.
- Lavoie, L., Marquis, D. & Laurin, P. (2003). *La recherche-action : théorie et pratique. Manuel d'autoformation*. Presses de l'Université du Québec.
- Lessard, G. (2004). *Concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants : représentations des intervenants et défis de collaboration pour l'offre d'une aide cohérente*. Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal.
- Lessard, G., et coll. Chamberland, C. (2003). Agir auprès des familles où il y a de la violence conjugale et de la violence parentale, dans C. Chamberland et coll., *Violence parentale et violence conjugale. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*: 275-318. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Lessard, G., Damant, D., Hamelin-Brabant, L., Pépin-Gagné, J., Chamberland, A. (2009). « L'exposition à la violence conjugale ». Dans S. Dufour et M-E Clément, *Violence et maltraitance envers les enfants en milieu familial*, Éditions CEC.
- Lessard, G., Lavergne, C., Chamberland, C., Damant, D. & Turcotte, D. (2006). Conditions for Resolving Controversies Between Social Actors in Domestic Violence and Youth Protection Services: Toward Innovative Collaborative Practices. *Children and Youth Services Review*, 28(5), 511-534.
- Lessard, G., et Paradis, F. (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : recension des écrits*. Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.
- Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Damant, D., Vézina, J.-F., Godin, M.-F., Paradis, F., Delisle, R., Alcedo, Y., Juneau, L., Rock, L., Rondeau-Cantin, S. (2010). Child custody issues and co-occurrence of intimate partner violence and child maltreatment: controversies and points of agreement amongst practitioners, *Child and Family Social Work*, 15(4), 492-500.
- Levendosky, A.A., Lynch, S.M., & Graham-Berman, S.A. (2000). Mother's perception of the impact of women abuse on their parenting, *Violence Against Women*, 6(3), 247-271.
- Levy, D.L. (2007). Some critical issues in custody. *American Journal of Family Law*, 21(3), 57-58.

- Lincoln, Y.S., & Guba, E.G. (1985). Establishing trustworthiness. In E.G. Guba, & Y.S. Lincoln (Eds.), *Naturalistic inquiry* (pp. 289-331). Beverly Hills CA: Sage.
- Malik, N. M., Silverman, J., Wang, K., & Janczewski, C. (2008a). Domestic Violence and Dependency Courts: The Greenbook Demonstration Experience. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(7), 956-980.
- Malik, N. M., Ward, K., & Janczewski, C. (2008b). Coordinated Community Response to Family Violence: The Role of Domestic Violence Service Organizations. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(7), 933-955
- Margolin, G., Gordis, E.B., Medina, A.M., & Oliver, P.H. (2003). The co-occurrence of husband-to-wife aggression, family-of-origin aggression, and child abuse potential in a community sample. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(4), 413-440.
- Margolin, G., Vickerman, K.A., Ramos, M.C., Serrano, S.D., Gordis, E.B., Iturralde, E., Oliver, P.H., & Spies, L.A. (2009). Youth exposed to violence: Stability, co-occurrence, and context. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 12(1), 39-54.
- Mayer, R., & Deslauriers, J.-P. (2000). «Quelques éléments d'analyse qualitative : l'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie». Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte et collaborateurs, *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp.159-189). Montréal : Gaëtan Morin.
- Mayer, R., & Ouellet, F. (1997). La diversité des approches dans les recherches qualitatives au Québec depuis 1970: le cas du champ des services de santé et des services sociaux. Dans Poupart, Groulx, Mayer, Deslauriers, Lapierre & Pires *La recherche qualitative : diversité des champs et des pratiques au Québec*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- McGuigan, W.M., Vuchinich, S. & Pratt, C.C. (2000). Domestic violence, parents' view of their infant, and risk for child abuse. *Journal of Family Psychology*, 14(4), 613-624.
- McKay, M.M. (1994). The link between domestic violence and child abuse: assessment and treatment considerations, *Child Welfare*, 73(1), 29-39.
- Morril, A., Dai, J., Dunn, S., Sung, I., & Smith, K. (2005). Child custody and visitation decisions when the father has perpetrated violence against the mother, *Violence Against Women*, 11, 1076-1107.
- Osofsky, J.D. (2003). Prevalence of children's exposure to domestic violence and child maltreatment: Implications for prevention and intervention. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 6(3), 161-170.
- Parazelli. M., Hébert, J., Huot, F., Bourgon, M., Gélinas, C., Laurin, C., Lévesque, S., Rhéaume, M., Gagnon, S. (2003). Les programmes de prévention précoce : Fondements théoriques et pièges démocratiques. *Service social*, 50(1), 81-121.

- Postmus, J.L., & Ortega, D. (2005). Serving two masters: When domestic violence and child abuse overlap. *Families in Society*, 86(4), 483-490.
- Potito, C., Day, A., Carson, E., & O'Leary, P. (2009). Domestic Violence and Child Protection: Partnerships and Collaboration. *Australian Social Work*, 62(3), 369-387.
- Radford L., Hester, M., Humphries, J., & Woodfield, K-S. (1997). For the sake of the children: The law, domestic violence and child contact in England. *Women's Studies International Forum*, 20(4), 471-482.
- Reason, P., Bradbury, H. (2001). "Introduction : Inquiry and Participation in Search of a World Worthy of Human Aspiration". Dans P. Reason, Bradbury, H (Ed.) *Handbook of Action Research* (pp. 1-15). London: SAGE Publications.
- Rinfret-Raynor, M., Dubé, M., Drouin, C., Maillé, N., & Harper, E. (2008). Violence conjugale postséparation en contexte d'exercice des droits d'accès aux enfants. Dans S. Arcand, D. Damant, S. Gravel, & E. Harper (Eds.), *Violences faites aux femmes* (pp.185-207). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Riou, D.A., Rinfret-Raynor, M., et Cantin, S., avec coll. de Carignan, S., et Messier, M. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois* (1998). Québec, Institut de la statistique du Québec, Santé et bien-être, Gouvernement du Québec.
- Rodgers, K. (1994). Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe. *Juristat* (Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada), 14(9), 1-18.
- Rondeau, G. (2004). *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Rapport du comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Rondeau, G., et Boisvert, R. (2003). *Impact de la violence conjugale sur les droits d'accès*. Texte présenté dans le cadre du Colloque conjoint de l'Association des centres jeunesse du Québec, de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec et de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec « L'expertise en matière de garde d'enfants », ayant eu lieu le 7 février 2003.
- Rosen L.N., Dragiewicz, M., & Gibbs, J.C. (2009). Fathers's rights group: Demographic Correlates and Impact on Custody Policy. *Violence against Women*, 30, 513-531.
- Rumm, P.D., Cummings, P., Krauss, M.R., Bell, M.A. & Rivara, F.P. (2000) Identified spouse abuse as a risk factor for child abuse. *Child Abuse & Neglect*, 24(11), 1375-1381.
- Saint-Jacques, M.-C., & Drapeau, S. (2008). Dans quel type de familles grandiront les enfants québécois en 2020? Un examen de la diversité familiale et des défis qui y sont associés. Dans I. Bitadeau, C. Dumont & G. Pronovost (Eds.), *La famille à l'horizon 2020* (pp. 101-143). Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Schechter, S., & Edleson, J.L. (1999). *Effective intervention in domestic violence and child maltreatment cases: Guidelines for policy and practice*. Recommendations from The National Council of Juvenile and Family Court Judges, Family Violence Department. Reno, Nevada.
- Shipman, K.L., Rossman, B.B.R., & West, J.C. (1999). Co-occurrence of spousal violence and child abuse: Conceptual implications. *Child Maltreatment*, 4(2), 93-102.
- Statistique Canada (2004). Divorces. *Le Quotidien*. Extrait du site de Statistique Canada le 5 novembre 2006 : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040504/q040504a.htm>.
- Sternberg, K.J. (2002). «Fathers, the missing parents in research on family violence». In M.E. Lamb, *The role of the father in child development* (pp. 284-308). NY: JohnWiley & Sons, Inc.
- Stover, C.S., Van Horn, P., Turner, R., Cooper, B., & Lieberman, A.F. (2003). The effects of father visitation on preschool-aged witnesses of domestic violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(10), 1149-1166.
- Strega, S., Fleet, C., Brown, L., Dorninelli, L., Callahan, M. & Walmsley, C. (2008). Connecting father absence and mother blame in child welfare policies and practice. *Children and Youth Services Review*, 30, 705-716.
- Turcotte, P. (2002). Points de vue de clients masculins sur leur processus de changement face à la violence conjugale. Thèse de doctorat, École de service social, Université de Montréal.
- Tutty, L. (2007). *Supervised visitation and exchange centres for domestic violence: An environmental scan of Canadian programs*. Troisième Conférence internationale sur les enfants exposés à la violence conjugale. London (Ontario), 11 mai 2007.
- Wendt, S. (2010). Building and Sustaining Local Co-ordination: An Australian Rural Community Responds to Domestic and Family Violence. *British Journal of Social Work*, 40, 44-62.

ANNEXES 1 : Article revue Transphère

RÉSOLUTION DES CONTROVERSES ENTOURANT LA GARDE DES ENFANTS EN SITUATION DE CONCOMITANCE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ENFANTS: *développement de la concertation à partir d'une recherche-action*

Par Rhéa Delisle, travailleuse sociale professionnelle

Des recherches récentes démontrent que de nombreux enfants sont à la fois exposés à la violence conjugale (forme de victimisation indirecte) et victimes de mauvais traitements (forme de victimisation directe). Ces enfants, ainsi que leurs parents, ont besoin d'une aide continue et cohérente. Toutefois, l'arrimage entre les différentes ressources d'aide concernées par ces situations demeure un défi considérable. Et dans leur pratique, les intervenants se butent à de nombreuses controverses concernant cette concomitance, dont celles liées à la garde des enfants.

Le CSSS de la Vieille-Capitale est impliqué dans un projet de recherche-action qui permettra d'élaborer et de mettre en place un processus visant à résoudre les controverses liées à la garde des enfants vivant des situations de violence concomitantes. Sous la responsabilité de Geneviève Lessard, professeure adjointe à l'École de service social de l'Université Laval, cette recherche regroupe cinq autres partenaires dont le Centre jeunesse de Québec, la Maison pour femmes immigrantes de Québec, le Groupe d'aide aux personnes impulsives, la Maison de la famille DVS et le Centre d'unité autochtone de Québec.

Plus précisément, cette recherche-action vise à :

- 1 Déterminer les acteurs concernés par la concomitance et à améliorer la compréhension de leurs contextes de pratique respectifs ;
- 2 Cerner plus précisément les controverses liées à la garde des enfants dans les cas de concomitance ;



- 3 Mettre au point et à expérimenter des solutions en vue de résoudre les controverses ;
- 4 Évaluer les solutions expérimentées afin d'apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant.

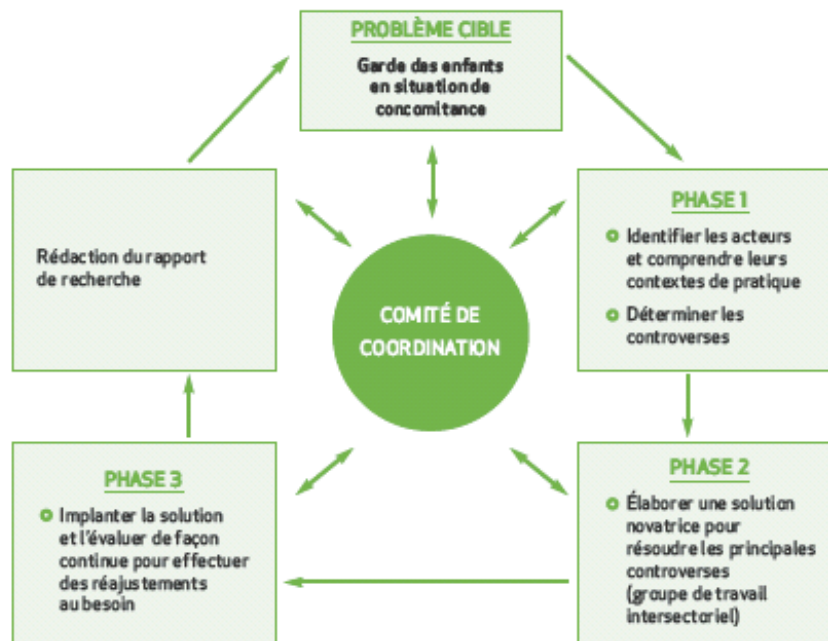
S'inspirant de la sociologie de l'innovation (Callon & Latour, 1986) comme cadre d'analyse et de la méthodologie propre à la recherche-action (Lavole et autres, 2003), le projet se déroule selon les phases illustrées dans la figure ci-dessous. Il est géré par une équipe de chercheurs et d'intervenants qui possèdent le même pouvoir décisionnel et qui travaillent ensemble dans un rapport égalitaire.

La première phase de la recherche-action vient de se terminer. Elle consistait à réunir dans chacun des organismes un groupe de discussion pour permettre de mieux connaître les acteurs, leurs points de vue et leurs pratiques en ce qui a trait à la garde des enfants en situation de concomitance.

Les résultats obtenus font ressortir trois grandes controverses :

- Les hommes-pères qui présentent des comportements violents sont-ils capables d'introspection? En conséquence, devrait-on travailler leurs habiletés parentales en vue de favoriser le maintien de la relation père-enfant?
- Dans l'offre d'aide aux familles concernées, comment définir les partenariats entre les organismes en contexte non volontaire ou semi-volontaire?
- Quelles seraient les meilleures manières d'intégrer dans la pratique la considération des différences culturelles pour intervenir en contexte de concomitance, lorsqu'il y a des enjeux liés à la garde des enfants?

Pour la deuxième phase du projet, deux intervenants de chacun des contextes de pratique se réuniront dans le but d'élaborer des solutions nouvelles tenant compte des différents points de vue et intérêts et permettant de résoudre les principales controverses entourant la garde des enfants dans les situations de concomitance. À l'automne 2008, les divers organismes seront sollicités afin de convenir des modalités d'implantation des solutions proposées. La dernière phase consistera à implanter ces solutions et à évaluer le processus d'implantation dans les milieux concernés. ●



Transphère, volume 3, n° 2, été 2007

Centre de santé et de services sociaux
de la Vieillesse-Capitale
Centre universitaire

Annexe 2 : Formulaire relatifs à l'éthique

Formulaire d'engagement à la confidentialité

Titre de la recherche-action :

Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation

Chercheure responsable du projet :

Geneviève Lessard, professeure, École de service social, Université Laval.

Bailleurs de fonds :

FQRSC, Programme Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs

Engagement :

Je soussigné-e m'engage à conserver l'anonymat et la plus stricte confidentialité des informations partagées par les intervenants participant au projet concernant les familles ou les usagers des services offerts par les organismes impliqués dans cette recherche-action. Je suis conscient-e que cet engagement à la confidentialité s'applique à toute communication, publication, activité de transfert des connaissances ou autre qui découlera du présent projet.

_____	☐ chercheur-e
Nom en lettres capitales	☐ intervenant-e
	☐ étudiant-e
	☐ professionnel-le de recherche

Signature

Date

Signature de la chercheure responsable du projet

Date

Projet approuvé par le Comité d'éthique du CJQ le 01-11-2005 (no d'approbation : 2005-09) et par le comité d'éthique du CSSS de la Vieille-Capitale (no d'approbation : 2005-2006-13) le 26-10-2005.

Pour obtenir des renseignements additionnels ou pour formuler des commentaires sur la recherche-action, vous pouvez joindre Geneviève Lessard par téléphone (418-656-2131 poste 6856) ou par courriel (genevieve.lessard@svs.ulaval.ca).

Vous pouvez aussi avoir recours à la commission locale à la qualité des services du Centre Jeunesse de Québec (418-661-6951), en cas de plainte concernant tout aspect lié à votre participation à ce projet.

Formulaire de consentement – Phase 1 du projet

Titre de la recherche-action :

Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation

Chercheure responsable du projet :

Geneviève Lessard, professeure, École de service social, Université Laval.

Bailleurs de fonds :

FQRSC, Programme Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs

La nature et les procédés de la recherche se définissent comme suit :

1. La recherche a pour objectif général d'élaborer et de mettre en place un processus visant à résoudre les controverses liées à la garde des enfants dans les situations de concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants.
2. Cette première partie du projet implique une rencontre de groupe filmée d'une durée d'environ deux heures avec des intervenants qui font partie d'un même contexte organisationnel. Cette rencontre permettra de mieux connaître les acteurs concernés par la concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements, leur contexte de pratique ainsi que leur point de vue sur les solutions entourant la garde des enfants en situation de concomitance.
3. Chaque participant-e est entièrement libre de participer à cette recherche-action et pourra se retirer en tout temps, sans avoir à fournir de raison ni à subir de préjudice quelconque.
4. La participation à cette recherche-action fournira une occasion de réfléchir collectivement sur les enjeux associés à la garde des enfants en situation de concomitance et sur les solutions cliniques envisageables.
5. Chaque participant-e s'engage à conserver l'anonymat et la plus stricte confidentialité des informations partagées concernant les familles ou les usagers des services, incluant la confidentialité des propos tenus par les autres participants.
6. En ce qui concerne le caractère confidentiel des renseignements fournis par les participant-e-s, les mesures suivantes sont prévues :
 - les noms des participant-e-s ne paraîtront sur aucun rapport;
 - un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche-action. Seuls les membres du comité de coordination du projet auront accès à la liste des noms et des codes;
 - les renseignements obtenus dans cette recherche-action serviront à la réalisation d'un projet d'étudiant de maîtrise (mémoire) dans lequel les mêmes règles de confidentialité seront respectées, notamment l'utilisation du code;

- en aucun cas, les résultats individuels des participant-e-s ne seront communiqués à qui que ce soit;
 - les données incluant les enregistrements seront conservées sous clé pendant cinq (5) ans et détruites par la suite.
7. Toute publication dans des revues scientifiques ou professionnelles ainsi que toute communication découlant de cette recherche-action respecteront ces mêmes règles de confidentialité.
 8. Le transfert des connaissances et l'appropriation des nouvelles pratiques issues du projet s'effectuera principalement par le membre du comité de coordination qui représente votre organisme dans le cadre du projet.

Je soussigné-e _____ consens librement à participer à la recherche-action intitulée : « Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation »

Signature de l'intervenant-e participant-e

Date

Nom de l'intervenant-e participant-e en lettres capitales

Signature de la chercheure responsable du projet

Date

Projet approuvé par le Comité d'éthique du CJC le 01-11-2005 (no d'approbation : 2005-09) et par le comité d'éthique du CSSS de la Vieille-Capitale (no d'approbation : 2005-2006-13) le 26-10-2005.

Pour obtenir des renseignements additionnels ou pour formuler des commentaires sur la recherche-action, vous pouvez joindre Geneviève Lessard par téléphone (418-656-2131 poste 6856) ou par courriel (genevieve.lessard@svs.ulaval.ca).

Vous pouvez aussi avoir recours à la commission locale à la qualité des services du Centre Jeunesse de Québec (418-661-6951), en cas de plainte concernant tout aspect lié à votre participation à ce projet.

Formulaire de consentement – Phase 2 du projet

Titre de la recherche-action :

Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation

Chercheure responsable du projet :

Geneviève Lessard, professeure, École de service social, Université Laval.

Bailleurs de fonds :

FQRSC, Programme Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs

La nature et les procédés de la recherche se définissent comme suit :

1. La recherche a pour objectif général d'élaborer et de mettre en place un processus visant à résoudre les controverses liées à la garde des enfants dans les situations de concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants.
2. Cette deuxième partie du projet implique la participation à un groupe de travail ponctuel, composé d'intervenants appartenant à six (6) contextes organisationnels différents. Au total, deux (2) rencontres d'une journée chacune sont prévues. Ces rencontres, qui seront filmées, permettront de mettre en place un processus de résolution des controverses entourant la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements et d'identifier des solutions innovatrices à expérimenter. Les participants compléteront également un bref questionnaire sur le processus d'implantation des solutions retenues.
3. Chaque participant-e est entièrement libre de participer à cette recherche-action et pourra se retirer en tout temps, sans avoir à fournir de raison ni à subir de préjudice quelconque.
4. La participation à ce projet fournira une occasion de contribuer à la résolution des controverses sur la garde des enfants en situation de concomitance et d'identifier des solutions innovatrices dans lesquelles chaque acteur aura un rôle important à jouer, afin de répondre aux besoins de ces familles de manière plus concertée et cohérente.
5. Chaque participant-e s'engage à conserver l'anonymat et la plus stricte confidentialité des informations partagées concernant les familles ou les usagers des services, incluant la confidentialité des propos tenus par les autres participants.
6. En ce qui concerne le caractère confidentiel des renseignements fournis par les participant-e-s, les mesures suivantes sont prévues :

- les noms des participant-e-s ne paraîtront sur aucun rapport;
 - un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche-action. Seuls les membres du comité de coordination du projet auront accès à la liste des noms et des codes;
 - les renseignements obtenus dans cette recherche-action pourraient servir à la réalisation d'un projet d'étudiant de maîtrise ; le cas échéant les mêmes règles de confidentialité seraient respectées, notamment l'utilisation du code;
 - en aucun cas, les résultats individuels des participant-e-s ne seront communiqués à qui que ce soit;
 - Les données incluant les enregistrements seront conservées sous clé pendant cinq (5) ans et détruites par la suite.
7. Toute publication dans des revues scientifiques ou professionnelles ainsi que toute communication découlant de cette recherche-action respecteront ces mêmes règles de confidentialité.
8. Le transfert des connaissances et l'appropriation des nouvelles pratiques issues du projet s'effectuera principalement par le membre du comité de coordination qui représente votre organisme dans le cadre du projet.

Je soussigné-e _____ consens librement à participer à la recherche-action intitulée : « Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation »

Signature de l'intervenant-e participant-e

Date

Nom de l'intervenant-e participant-e en lettres capitales

Signature de la chercheure responsable du projet

Date

Projet approuvé par le Comité d'éthique du CJQ le 01-11-2005 (no d'approbation : 2005-09) et par le comité d'éthique du CSSS de la Vieille-Capitale (no d'approbation : 2005-2006-13) le 26-10-2005.

Pour obtenir des renseignements additionnels ou pour formuler des commentaires sur la recherche-action, vous pouvez joindre Geneviève Lessard par téléphone (418-656-2131 poste 6856) ou par courriel (genevieve.lessard@svs.ulaval.ca).

Vous pouvez aussi avoir recours à la commission locale à la qualité des services du Centre Jeunesse de Québec (418-661-6951), en cas de plainte concernant tout aspect lié à votre participation à ce projet.

Formulaire d'autorisation du parent – Phase 3

Titre de la recherche-action :

Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation

Chercheure responsable du projet :

Geneviève Lessard, professeure, École de service social, Université Laval.

Bailleurs de fonds :

FQRSC, Programme Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs

La nature et les procédés de la recherche se définissent comme suit :

1. La recherche a pour objectif général d'élaborer et de mettre en place un processus visant à résoudre les controverses liées à la garde des enfants dans les situations de concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants, en vue d'améliorer la continuité et la cohérence de l'aide aux familles concernées.
2. Cette troisième partie du projet implique que les intervenants en provenance de différents milieux d'intervention concernés par l'offre d'aide à votre famille participeront à deux (2) rencontres de discussion clinique se déroulant à environ six (6) mois d'intervalle. Ces rencontres permettront aux intervenants de discuter des éléments de votre situation qui sont liés à la sécurité et au bien-être de votre enfant. Votre intervenant (ou un intervenant expert dans l'offre aide aux _____) s'assura que les solutions envisagées considèrent vos besoins personnels ou comme parent.
3. Chaque parent est entièrement libre d'accepter ou non que son intervenant participe à cette recherche-action et pourra se retirer en tout temps, sans avoir à fournir de raison ni à subir de préjudice quelconque.
4. La participation à cette recherche-action fournira une occasion que votre situation familiale, les solutions envisagées, ainsi que les enjeux associés à la garde de vos enfants fasse l'objet de discussions intersectorielles. Ceci peut entraîner comme retombée que votre famille bénéficie d'une intervention plus cohérente et continue.
5. Chaque intervenant participant aux discussions s'engage à conserver l'anonymat et la plus stricte confidentialité des informations partagées concernant les familles ou les usagers des services, incluant la confidentialité des propos tenus par les autres intervenants.

6. En ce qui concerne le caractère confidentiel des renseignements fournis par les intervenants sur les familles, les mesures suivantes sont prévues :
- les noms des intervenants et des membres de la famille ne paraîtront sur aucun rapport;
 - un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche-action. Seuls les intervenants participants à la discussion et la chercheure principale auront accès à la liste des noms et des codes;
 - en aucun cas, les propos individuels des intervenants ne seront communiqués à qui que ce soit;
 - Les discussions cliniques ne feront pas l'objet d'un enregistrement.
7. Toute publication dans des revues scientifiques ou professionnelles ainsi que toute communication découlant de cette recherche-action respecteront ces mêmes règles de confidentialité.
8. Le transfert des connaissances et l'appropriation des nouvelles pratiques issues du projet s'effectuera principalement par le membre du comité de coordination qui représente votre organisme dans le cadre du projet.

Je soussigné-e _____ consens librement à ce que les intervenants ci-dessous participent à la recherche-action intitulée : « Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation » :

Nom _____ Établissement ou organisme _____

Nom _____ Établissement ou organisme _____

Nom _____ Établissement ou organisme _____

Nom _____ Établissement ou organisme _____

Nom _____ Établissement ou organisme _____

Nom _____ Établissement ou organisme _____

Cette autorisation à l'échange d'informations concernant l'enfant est valide pour une période de _____ mois.

Nom de l'enfant _____ Date de naissance _____

Signature du parent

Date

Nom du parent en lettres capitales

Signature de la chercheure responsable du projet

Date

Projet approuvé par le Comité d'éthique du CJQ le 01-11-2005 (no d'approbation : 2005-09) et par le comité d'éthique du CSSS de la Vieille-Capitale (no d'approbation : 2005-2006-13) le 26-10-2005.

Pour obtenir des renseignements additionnels ou pour formuler des commentaires sur la recherche-action, vous pouvez joindre Geneviève Lessard par téléphone (418-656-2131 poste 6856) ou par courriel (genevieve.lessard@svs.ulaval.ca).

Vous pouvez aussi avoir recours à la commission locale à la qualité des services du Centre Jeunesse de Québec (418-661-6951), en cas de plainte concernant tout aspect lié à votre participation à ce projet.

Formulaire de consentement pour l'intervenant – Phase 3 du projet

Titre de la recherche-action :

Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation

Chercheure responsable du projet :

Geneviève Lessard, professeure, École de service social, Université Laval.

Bailleurs de fonds :

FQRSC, Programme Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs

La nature et les procédés de la recherche se définissent comme suit :

1. La recherche a pour objectif général d'élaborer et de mettre en place un processus visant à résoudre les controverses liées à la garde des enfants dans les situations de concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants, en vue d'améliorer la continuité et la cohérence de l'aide aux familles concernées.
2. Cette troisième partie du projet implique la participation d'intervenants à deux rencontres, se déroulant à environ six (6) mois d'intervalle. Ces rencontres (1^{ère} = 1h30, 2^e = 2hrs maximum, incluant une période de 5 à 10 min. pour compléter une courte grille d'évaluation), permettront aux intervenants de discuter de la situation d'une famille dans laquelle il y a concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements ainsi que des enjeux liés à la garde des enfants.
3. Chaque participant-e est entièrement libre de participer à cette recherche-action et pourra se retirer en tout temps, sans avoir à fournir de raison ni à subir de préjudice quelconque.
4. La participation à cette recherche-action fournira une occasion de réfléchir collectivement sur les enjeux associés à la garde des enfants en situation de concomitance et sur les solutions cliniques envisageables.
5. Chaque participant-e s'engage à conserver l'anonymat et la plus stricte confidentialité des informations partagées concernant les familles ou les usagers des services, incluant la confidentialité des propos tenus par les autres participants.
6. En ce qui concerne le caractère confidentiel des renseignements fournis par les participant-e-s, les mesures suivantes sont prévues :
 - les noms des participant-e-s et des membres de la famille ne paraîtront sur aucun rapport;

- un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche-action. Seuls les intervenants participants à la discussion et la chercheure principale auront accès à la liste des noms et des codes;
 - en aucun cas, les propos individuels des participant-e-s ne seront communiqués à qui que ce soit;
 - Les discussions cliniques ne feront pas l'objet d'un enregistrement.
7. Toute publication dans des revues scientifiques ou professionnelles ainsi que toute communication découlant de cette recherche-action respecteront ces mêmes règles de confidentialité.
8. Le transfert des connaissances et l'appropriation des nouvelles pratiques issues du projet s'effectuera principalement par le membre du comité de coordination qui représente votre organisme dans le cadre du projet.

Je soussigné-e _____ consens librement à participer à la recherche-action intitulée : « Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation »

Signature de l'intervenant-e participant-e	Date
Nom de l'intervenant-e participant-e en lettres capitales	
Signature de la chercheure responsable du projet	Date

Projet approuvé par le Comité d'éthique du CJC le 01-11-2005 (no d'approbation : 2005-09) et par le comité d'éthique du CSSS de la Vieille-Capitale (no d'approbation : 2005-2006-13) le 26-10-2005.

Pour obtenir des renseignements additionnels ou pour formuler des commentaires sur la recherche-action, vous pouvez joindre Geneviève Lessard par téléphone (418-656-2131 poste 6856) ou par courriel (genevieve.lessard@svs.ulaval.ca).

Vous pouvez aussi avoir recours à la commission locale à la qualité des services du Centre Jeunesse de Québec (418-661-6951), en cas de plainte concernant tout aspect lié à votre participation à ce projet.

Annexe 3 : Instruments de collecte

GRILLE D'ENTREVUE – GROUPES DE DISCUSSION

N.B. Les formulaires de consentement seront signés par les participants et les participantes avant la rencontre de groupe, soit lors du recrutement par les membres du comité de coordination.

Accueil et introduction

Bonjour à tous et toutes et bienvenue à ce groupe de discussion. D'abord merci d'avoir accepté de prendre de votre temps pour venir partager avec nous votre point de vue sur la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants ainsi que sur les solutions à privilégier dans ces dossiers.

Nos noms sont Geneviève Lessard et _____ (nom de l'intervenant ou de l'intervenante membre du comité de coordination qui co-anime la rencontre).

- Je suis professeure à l'École de service social de l'Université Laval et je m'intéresse depuis plusieurs années aux services psychosociaux offerts aux familles qui vivent de la violence conjugale et familiale.
- La personne qui co-anime se présente aussi ainsi que François-Olivier Bernard, professionnel de recherche qui coordonne le projet et qui est aussi présent à l'entrevue.
- On nomme ensuite les autres membres du comité de coordination (chercheurs et intervenants).

Ce matin (ou cet après-midi selon le cas), nous allons discuter des problèmes entourant la garde des enfants en situation de concomitance et des solutions à ces problèmes. Rappelons simplement qu'on entend par cas de concomitance les situations présentant à la fois au moins une forme de violence conjugale (physique, sexuelle, psychologique, verbale ou économique) et au moins une forme de maltraitance (physique, sexuelle, psychologique, verbale ou économique).

Il est possible que la discussion fasse surgir des émotions ou des frustrations auxquelles vous êtes souvent confrontés en tant qu'intervenants et intervenantes dans votre contexte de pratique particulier. C'est tout à fait normal de ressentir des frustrations dans certaines situations, et dans d'autres cas de se sentir très fier de soi et satisfait. Le fait de partager avec nous votre expérience professionnelle pendant la rencontre nous aidera à mieux comprendre vos points de vue et pourquoi vous adoptez telle ou telle position. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses. SVP, sentez-vous bien à l'aise de partager vos idées, même si elles sont complètement différentes de ce que les autres ont dit. C'est le partage de points de vue différents qui va enrichir notre discussion. D'un autre côté, nous allons aussi, à certains moments, tenter d'identifier les éléments qui font consensus parmi vous, puisque le but ultime du projet est la résolution des controverses dans ce domaine.

Avant de commencer, laissez-moi préciser quelques points importants sur le fonctionnement de la rencontre. D'abord, il serait important de toujours faire attention de parler une seule personne à la fois. Nous filmons la rencontre afin de n'oublier aucun de

vos commentaires et, si plusieurs personnes parlent en même temps, on risque de perdre des commentaires importants. En conséquence, il est possible que je sois obligée de « contrôler » un peu les échanges! Aujourd'hui on va utiliser les prénoms dans nos échanges. Cependant, dans la synthèse de la rencontre et dans le rapport final ainsi que dans toute activité de transfert des connaissances, aucun nom ou prénom ne sera associé à un commentaire. Soyez assurés de la plus stricte confidentialité des informations que vous partagerez. Rappelez-vous bien que nous nous intéressons autant aux commentaires ou sentiments négatifs que positifs et que nous ne cherchons aucunement à porter un jugement sur votre intervention. Parfois, les commentaires négatifs sont même ceux qui s'avèrent les plus aidants pour cerner les controverses. La rencontre va durer 2 heures.

Nous avons placé des petits cartons en face de chacun de vous pour vous aider à vous rappeler le prénom de chaque participant et participante. On pourrait peut-être commencer par un tour de table où chaque personne se présente et nous partage ce qui le ou la motive à participer au projet ainsi que ses attentes face à la rencontre d'aujourd'hui ou au projet plus global.

Question d'introduction

1. La concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants peut se présenter dans des dynamiques familiales différentes selon la position de chaque membre de la famille comme victime et/ou agresseur et selon les types de violence présents.

Pourriez-vous me décrire comment sont perçues les situations de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements dans votre pratique?

Tâche de transition

2. Plusieurs aspects ont été mentionnés sur ce qu'est la concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements. Maintenant, on va parler davantage des enjeux de votre pratique associés à la garde des enfants dans ces situations.

J'aimerais que vous vous rapportiez aux situations de concomitance dans lesquelles vous êtes intervenus dans la dernière année et que vous me complétiez individuellement ces deux phrases (distribuez feuilles et crayons) :

- J'ai rencontré beaucoup de difficultés liées à la garde des enfants dans un cas de concomitance la fois où...
- J'ai eu au contraire beaucoup plus d'aisance dans ma pratique pour traiter les enjeux liés à la garde des enfants dans un cas de concomitance la fois où...

Questions clés

3. À partir des deux situations auxquelles vous avez pensé en faisant cet exercice, pourriez-vous me décrire les stratégies d'intervention que vous avez envisagé et/ou appliqué pour aider la famille ou le-s membre-s ciblé-s par votre pratique en réponse aux besoins liés à la garde des enfants?
4. Plusieurs éléments de pratique ont été mentionnés. Parmi ceux-ci, quels sont ceux qui vous apparaissent :
 - a) Les plus importants pour répondre aux besoins des membres de la famille aidés? Pourquoi? (*justifier en quoi ces pratiques permettent de répondre aux besoins à l'aide d'exemples concrets de pratique*)
 - b) Les plus applicables réalistement dans votre contexte actuel de pratique? Pourquoi? (*i.e. ceux pour lesquels vous avez le plus d'arguments pour défendre votre position; les arguments peuvent se rapporter aux valeurs, aux savoirs scientifiques ou d'expérience*)
 - c) Lesquels sont difficilement applicables à votre avis? Pourquoi?
 - d) Pourrait-on essayer ensemble de classer par priorité les pratiques à privilégier dans ces dossiers sur la base de ces deux critères? (*degré d'importance pour répondre aux besoins des membres de la famille et degré d'applicabilité dans votre pratique*)
5. En vous référant à votre pratique professionnelle, plus particulièrement dans les situations auxquelles vous avez pensé :
 - a) Qu'est-ce qui facilite vos pratiques dans les cas de concomitance comportant des enjeux liés à la garde des enfants?
 - b) Qu'est-ce qui nuit à vos pratiques dans ces dossiers?

Questions de conclusion

6. Faire un court résumé oral (2-3 min.) des idées centrales soulevées au cours de la discussion. Puis demander :
 - Est-ce que ce résumé vous apparaît complet?
 - Est-ce que j'ai oublié quelque chose d'important?
 - Qu'est-ce qu'il faudrait modifier ou ajouter?
7. Avez-vous des conseils ou des commentaires à nous faire sur l'animation ou sur le déroulement de la rencontre?

Nous allons terminer la rencontre ici. Un gros merci à chacun et chacune d'entre vous pour votre collaboration et vos précieux commentaires!

La discussion était très intéressante et nous a permis de mieux vous connaître et cerner les enjeux spécifiques auxquels vous êtes confrontés dans votre contexte de pratique.

Dès que nous aurons analysé le contenu de l'ensemble des groupes de discussion (6 au total), nous vous ferons part des résultats par le biais de la personne membre du comité de coordination qui vous représente au sein du projet, soit _____ (nommer la personne).

Enfin, nous aurons besoin de deux personnes parmi vous pour poursuivre la phase 2 du projet dans le cadre du groupe de travail intersectoriel. Donc si vous êtes intéressé à poursuivre votre implication dans le projet pour participer aussi à l'élaboration des stratégies de pratique innovatrices dans les cas de concomitance, vous pouvez nous le manifester immédiatement et il nous fera un grand plaisir de poursuivre cette réflexion avec vous dans le cadre du groupe de travail.

FIN DE LA RENCONTRE

GUIDE D'ANIMATION – GROUPE DE TRAVAIL

N.B. Les formulaires de consentement seront signés par les participants au début de la rencontre (après les présentations et les explications sur le déroulement).

Accueil et introduction

Bonjour à tous et à toutes et bienvenue à ce groupe de travail. D'abord merci d'avoir accepté de poursuivre la démarche que vous avez amorcé dans le *focus group* afin de travailler, avec vos collègues des autres organismes concernés, à la résolution des controverses sur la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements et à l'élaboration de stratégies d'intervention novatrices.

Nous prévoyons deux rencontres d'une journée chacune en vue d'atteindre cet objectif. En nous inspirant du guide produit par Bilodeau *et al.* (2003) ainsi que des résultats synthétisés de chaque *focus group*, nous discuterons ensemble des principales controverses, puis nous les débattrons dans la perspective de trouver une solution novatrice, négociée par compromis, qui conviendra à chacun et chacune d'entre vous. Bien sûr, les responsables ou les décideurs de vos établissements ou organismes seront par la suite contactés, toujours en collaboration avec vous, afin de discuter et de convenir des modalités d'implantation concrètes de cette solution sur le terrain.

Si nous voulons réussir cet exercice, qui ne sera pas nécessairement simple, il est fondamental de ne jamais perdre de vue les trois conditions essentielles suivantes (Bilodeau *et al.*, 2003) :

- 1) Il faut que chacun et chacune se sente bien à l'aise de participer à la discussion et d'émettre ses idées même si celles-ci divergent des autres participants. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses. C'est le partage de points de vue différents, mais en même temps l'ouverture à l'autre, qui va enrichir notre discussion.
- 2) Le point de vue de chacun est considéré comme ayant une même valeur. Il est très important que la discussion se déroule dans des rapports égaux et que la compétence de chacun soit reconnue.
- 3) L'idée n'est pas d'arriver à penser tout le monde de la même manière à la fin, mais plutôt de combiner nos savoirs différents, pour arriver à une vision élargie du problème et des solutions. D'un autre côté, nous allons aussi, à certains moments, tenter d'identifier les éléments qui font consensus parmi vous tous, puisque le but ultime du projet est la résolution des controverses dans ce domaine.

Dans notre rôle d'animation des discussions et des débats, nous interviendrons donc si l'une de ces conditions nous apparaît non respectée.

Comme nous l'avons fait lors des *focus group*, il est important de rappeler, avant de commencer, quelques points importants sur le fonctionnement de la rencontre. D'abord, il serait important de toujours faire attention de parler une seule personne à la fois. Nous filmons la rencontre afin de n'oublier aucun de vos commentaires et, si plusieurs personnes parlent en même temps, on risque de perdre des commentaires importants. Aujourd'hui on

va utiliser les prénoms dans nos échanges. Cependant, dans la synthèse de la rencontre et dans le rapport final ainsi que dans toute activité de transfert des connaissances, aucun nom ne sera associé à un commentaire. Soyez assurés de la plus stricte confidentialité des informations que vous partagerez. Par ailleurs, il est clair que ce type de recherche nécessite un certain engagement de votre part. En effet, nous sommes un groupe intersectoriel et ces deux journées de travail ensemble nous amèneront nécessairement à nous connaître davantage. Nous comptons donc sur votre collaboration pour faire attention à l'enjeu de la confidentialité des propos et des idées amenées par chaque personne, particulièrement au moment des négociations avec les décideurs et de l'implantation des stratégies développées sur le terrain, mais aussi à travers les activités de transfert et d'appropriation des connaissances auxquelles vous pourriez participer dans vos milieux respectifs.

Nous avons placé des petits cartons en face de chacun et chacune de vous pour vous aider à vous rappeler le nom de chaque intervenant et intervenante. On pourrait peut-être commencer par un tour de table où chaque personne se présente et nous partage brièvement ce qui le ou la motive à participer au projet ainsi que ses attentes face à la rencontre d'aujourd'hui ou au projet plus globalement.

Activité d'introduction

Brève présentation d'une histoire fictive relatant une situation de concomitance qui comporte des enjeux liés à la garde, dans laquelle chaque organisme a ou a eu un rôle à jouer et qui peut être rencontrée couramment par les organismes concernés. L'objectif de cette activité est de sensibiliser les participants à l'importance de la concertation dans ce domaine de pratique, de manière à ce qu'il puisse clairement comprendre la pertinence de leur présence et de leur participation à ce groupe de travail. Il s'agit donc de les intéresser à l'objet central du projet.

Points à aborder dans la discussion (processus inspiré du guide de Bilodeau *et al.*, 2003)

À noter : nous prévoyons aborder les points 1 à 3 à la première rencontre (présenter les convergences et les divergences et créer une dynamique et un processus favorable à la résolution des controverses) et les trois derniers à la seconde rencontre (élaborer une solution nouvelle). Toutefois, cette division est arbitraire et elle se doit d'être souple pour s'ajuster au déroulement de la rencontre. Un tableau à feuilles amovibles sera utilisé pour faciliter le processus.

1. Résumer les positions de chaque organisme impliqué dans le projet à partir des synthèses des groupes de discussion.

Les participants sont amenés à communiquer eux-mêmes les pratiques qui ont été retenues comme étant prioritaires dans leur groupe de discussion pour répondre aux besoins liés à la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements ainsi que les arguments sous-jacents à ces pratiques.

2. Prendre le temps de discuter, une à une, chaque pratique jugée prioritaire par certains membres, afin de distinguer celles qui font consensus des pratiques plus controversées.
3. Débattre des pratiques plus controversées en :
 - distinguant l'argumentaire de chacun et les intérêts en jeu;
 - distinguant les types d'arguments (ceux ayant trait aux valeurs, aux savoirs scientifiques ou aux savoirs d'expérience).
4. Faire un inventaire des pratiques qui pourraient servir de base à l'élaboration d'une action commune novatrice.
5. Sélectionner les stratégies qui font consensus dans le groupe et qui permettraient de résoudre les principales controverses liées à la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants, à travers un processus d'échange et de négociation, tout en tenant compte des mandats et des réalités de chaque partenaire.
6. Discuter des enjeux de l'application de ces stratégies dans chacun des contextes organisationnels concernés et émettre des recommandations sur la manière de les implanter sur le terrain.

Synthèse / Évaluation

À la fin de chaque journée, les animateurs et animatrices feront un court résumé oral (5-10 min.) des idées centrales soulevées au cours de la discussion. Puis ils et elles demanderont aux participants et participantes :

- Est-ce que ce résumé vous apparaît complet?
- Est-ce que j'ai oublié quelque chose d'important?
- Qu'est-ce qu'il faudrait modifier ou ajouter, selon vous, à cette synthèse de la journée?

Une évaluation formative de chaque rencontre sera complétée individuellement à l'aide d'un court formulaire.

Conclusion

Nous terminons la rencontre ici. Un gros merci à chacun et chacune d'entre vous pour votre implication d'une richesse inestimable! La discussion était très intéressante et nous permettra certainement d'avancer dans le projet, autant dans nos réflexions au sein du comité de coordination que dans les actions à mettre en place au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Nous vous tiendrons au courant du déroulement du projet par le biais de la personne membre du comité de coordination qui vous représente au sein du projet, soit... (rappeler qui est cette personne pour chaque milieu).

Guide d'animation – Phase 3 – Rencontre #1

Accueil et introduction

Bonjour à tous et bienvenue à ce groupe de discussion. D'abord, merci d'avoir accepté de prendre de votre temps pour venir expérimenter de façon structurée une activité de concertation dans le cadre de notre projet de recherche qui s'intitule « Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violences conjugales et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation ».

La discussion de ce matin (ou de cet après-midi) est la stratégie choisie par les membres du comité de coordination de cette recherche-action afin de discuter des enjeux de sécurité liés à la garde des enfants, ainsi que des stratégies d'action à mettre en place en concertation pour favoriser la sécurité des victimes dans l'intervention auprès des familles en situation de concomitance.

On entend par « familles en situation de concomitance », les familles qui vivent une double problématique de violence conjugale et de mauvais traitement envers les enfants et ce, quelque soit la forme de violence manifestée soit la violence physique, la violence psychologique, la violence verbale, la violence sexuelle et la violence économique. Par exemple, on estime que la famille _____ vit en situation de concomitance parce que _____.

J'en profite pour vous rappeler que conformément au formulaire de consentement que vous avez signé, vous vous engagez à la plus stricte confidentialité des informations partagées concernant les membres de la famille _____, qui fera l'objet de notre discussion d'aujourd'hui, incluant la confidentialité des propos tenus par les autres participants. (Ce rappel a lieu dans la mesure où le formulaire de consentement aura été préalablement signé, sinon Lorraine va le présenter)

Présentations

Je m'appelle Lorraine Juneau, je suis membre du comité de coordination de la recherche-action et j'y suis impliquée depuis 3 ans, soit depuis le tout début du processus.

Je vous invite maintenant à faire un tour de table afin que tout le monde puisse se présenter. J'aimerais qu'en plus de votre nom, vous nommiez :

- Votre organisme ou établissement d'appartenance
- Le membre de la famille auprès de qui vous intervenez, depuis combien de temps.
- Votre lien avec la problématique de la violence familiale (est-ce votre domaine d'expertise)

Discussion sur la situation de la famille

Maintenant, étant donné que les familles susceptibles de pouvoir participer à cette études ont été identifiées à l'étape d'orientation en centre jeunesse, étape qui vise à établir les mesures les plus efficaces et efficientes pour la sécurité des enfant, j'inviterais _____, L'intervenant(e) AEO à nous présenter brièvement la situation de la famille _____. Ensuite, j'inviterais l'ensemble des intervenants à présenter, dans leur optique, la situation de la famille _____.

Il s'agit de discuter de :

- Du processus d'aide avec le client :
 - o Motif de consultation
 - o Les actions qui ont été faites par le passé
 - o Le plan d'intervention
 - o Les objectifs actuels
- Selon eux, quelle est la perception que le client a de sa situation
- Leur propre perception sur la situation du client

Pour la suite des choses...

Maintenant que nous avons discuté de la situation de la famille _____, il importe, afin d'offrir une aide cohérente et continue à cette famille, de se concerter dans nos actions à venir auprès de cette famille de façon efficace et réaliste.

Il s'agit de :

- D'identifier les besoins prioritaires de la famille _____.
- D'identifier des objectifs d'intervention réalistes et nuancés en fonction des limites organisationnelles de chacun.
- Arrimer les actions entre les partenaires.

Conclusion

Nous terminerons la discussion ici. Je vous remercie pour votre participation a cette rencontre de concertation et j'espère que celle-ci a pu contribuer à améliorer vos connaissances des ressources partenaires et vous aura permis de créer des liens entre vous afin d'offrir une aide plus cohérente et continue à la famille _____. Nous nous reverrons dans environ 6 mois, à l'étape de la révision en CJ, afin de discuter de l'évolution de la famille depuis notre rencontre d'aujourd'hui.

Avant de quitter, j'aimerais que vous remplissiez le formulaire d'évaluation de la rencontre afin de nous permettre d'évaluer cette expérience de concertation.

Je vous remercie encore pour votre collaboration et au plaisir de vous revoir dans environ 6 mois.

Guide d'animation – Phase 3 – Rencontre #2

Accueil et introduction

Bonjour à tous et bienvenue à cette deuxième rencontre de discussion clinique dans le cadre de notre projet de recherche qui s'intitule « Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violences conjugales et de mauvais traitements : recherche-action orientée vers la concertation ». Merci d'avoir accepté de prendre de votre temps pour venir discuter à nouveau de la situation de _____.

La discussion de ce matin (ou de cet après-midi) est la deuxième phase d'une stratégie choisie par les membres du comité de coordination de cette recherche-action afin de discuter des enjeux liés à la garde des enfants en situation de concomitance et des stratégies d'action qui ont été mises en place en concertation au cours des ____ derniers mois auprès de la famille de _____.

Si de nouveaux participants sont présents

On entend par « familles en situation de concomitance », les familles qui vivent une double problématique de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants et ce, quelque soit la forme de violence manifestée soit la violence physique, la violence psychologique, la violence verbale, la violence sexuelle et la violence économique. Par exemple, on estime que la famille de _____ vit en situation de concomitance parce que _____.

Je m'appelle Lorraine Juneau, je suis membre du comité de coordination de la recherche-action et j'y suis impliquée depuis 3 ans, soit depuis le début du processus.

Je vous invite maintenant à faire un tour de table afin que tout le monde puisse se présenter. J'aimerais qu'en plus de votre nom, vous nommiez :

- Votre organisme ou établissement d'appartenance
- Le membre de la famille auprès de qui vous intervenez, depuis combien de temps.
- Votre lien avec la problématique de la violence familiale (est-ce votre domaine d'expertise)

Explication et signature du formulaire de consentement pour les nouveaux.

S'il n'y a pas de nouveaux participants

Je vous rappelle que conformément au formulaire de consentement que vous avez signé à notre dernière rencontre, vous vous engagez à la plus stricte confidentialité des informations partagées concernant les membres de la famille de _____, qui fera

l'objet de notre discussion d'aujourd'hui, incluant la confidentialité des propos tenus par les autres participants.

Je vous invite à faire rapidement un tour de table pour se présenter afin de rafraîchir la mémoire de chacun.

Mise en contexte (*si la situation est à l'étape de la révision*)

Nous profitons actuellement du fait que la situation de _____ soit à l'étape de la révision au Centre Jeunesse afin de procéder à notre deuxième discussion clinique. En effet, cette période nous apparaît cruciale en ce qui concerne l'évaluation des enjeux liés à la garde de cet enfant. De plus, il importe de jeter un regard sur les interventions effectuées auprès de cette famille depuis notre dernière rencontre.

Mise en contexte (*si la situation n'est pas à l'étape de révision*)

La situation de _____ a été discutée il y a _____ mois. Il nous apparaît important de se rencontrer à ce stade ci afin de discuter des stratégies d'intervention concertées mises de l'avant auprès de cette famille depuis notre dernière rencontre.

Discussion sur la situation de la famille

La dernière fois que nous nous sommes rencontrés nous avons discuté des problématiques vécues par la famille de _____. Afin de se rafraîchir la mémoire, nous allons faire un résumé de la situation de cet enfant et des pistes d'intervention que nous avons nommées lors de notre discussion précédente.

À tour de rôle, j'inviterais les intervenants au dossier à s'exprimer quelques minutes sur les différentes interventions menées auprès de cette famille depuis notre dernière rencontre. (Objectifs d'intervention atteints ou non, jugement de l'intervenant quand à l'évolution de la situation de la famille).

Lors de notre rencontre précédente, nous avons identifié certaines orientations et pistes d'action à mettre en place auprès de la famille de _____. Ces orientations ont-elles influencé vos interventions ? De quelles façons ?

Estimez-vous que les orientations proposées lors de notre rencontre précédente aient eu des retombées auprès de _____ et de ses parents ? Si oui lesquelles ? (toutes retombées en lien avec la problématique de concomitance et les enjeux de sécurité)

Discussion sur la concertation entre les ressources.

Dans quelle mesure croyez-vous que la qualité des services offert à la famille de _____ a été influencée ou non par le processus de concertation que nous expérimentons ?

Maintenant, à la lumière des deux discussions que nous avons eu tous ensemble, comment pouvons-nous permettre à cet enfant de vivre en sécurité pour l'avenir ?

Conclusion

Nous terminerons la discussion ici. Je vous remercie pour votre participation a ces deux rencontres de concertation et j'espère que celles-ci ont pu contribuer à améliorer vos connaissances des ressources partenaires et vous aura permis de créer des liens entre vous.

Avant de quitter, j'aimerais que vous remplissiez le formulaire d'évaluation afin de nous permettre d'évaluer cette expérience de concertation.

Je vous remercie encore pour votre collaboration et au plaisir de retravailler avec vous une prochaine fois.

**RÉSOLUTION DES CONTROVERSES SUR LA GARDE DES ENFANTS DANS LES CAS DE
CONCOMITANCE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS : RECHERCHE-
ACTION ORIENTÉE VERS LA CONCERTATION**

ÉVALUATION DU PROCESSUS DE CONCERTATION

1. Indiquez en cochant la case appropriée, votre degré d'accord ou de désaccord avec les énoncés suivants :

<i>Impact sur les controverses identifiées</i>	Totalement en accord	Moyennement en accord	Peu en accord	Totalement en désaccord	N/A
Suite à cette rencontre, j'ai une meilleure connaissance de la problématique (concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements).					
Suite à cette rencontre, j'ai une meilleure connaissance du mandat des partenaires.					
Suite à cette rencontre, j'ai une meilleure compréhension des enjeux liés à la garde des enfants en situation de concomitance.					

Dans le cadre de cette recherche-action, trois controverses entre les différents groupes d'intervenants ont été identifiées soit :

Controverse #1 : Les hommes/pères qui présentent des comportements violents sont-ils capables d'introspection ? En conséquence, devrait-on travailler leurs habiletés parentales en vue de favoriser le maintien de la relation père-enfant ?

Controverse #2 : Dans l'offre d'aide aux familles concernées, comment définir les partenariats entre les organismes en contexte volontaire (ex : le Gapi, les CSSS et les maisons d'hébergement) et non ou semi-volontaire (ex : DPJ et Maison de la famille DVS) ?

Controverse #3 : Quelles seraient les meilleures manières d'intégrer dans la pratique la considération des différences culturelles pour intervenir en contexte de concomitance lorsqu'il y a des enjeux liés à la garde des enfants

	Totalement en accord	Moyennement en accord	Peu en accord	Totalement en désaccord	N/A
Ma participation au projet m'a aidé-e à mieux comprendre la position des différents intervenants en relation avec la controverse #1					
Ma participation au projet m'a aidé-e à mieux comprendre la position des différents intervenants en relation avec la controverse #2					
Ma participation au projet m'a aidé-e à mieux comprendre la position des différents intervenants en relation avec la controverse #3					

2. Indiquez votre degré d'appréciation des aspects suivants :

Déroulement de la rencontre	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Très insatisfaisant
Pertinence des discussions pour ma pratique professionnelle.				
Liberté d'expression (je me sens à l'aise d'émettre mes idées).				
Sentiment que mon expertise et ma compétence professionnelle sont reconnues.				
L'expertise et la compétence professionnelle des autres me semblent reconnues (absence du sentiment que certains sont plus experts que d'autres).				
Ouverture du groupe à entendre et à respecter des idées, opinions ou commentaires divergents.				
Ma propre contribution à la discussion.				
Contribution de l'animateur à ce que chacun puisse s'exprimer suffisamment.				

3. Quels ont été, selon vous, les principaux éléments facilitant le déroulement de la rencontre ?

4. Quels ont été, selon vous, les principaux obstacles au déroulement de la rencontre ?

5. Le choix des acteurs vous apparaissait-il pertinent ? Oui _____ Non _____

6. Si non, quels autres acteurs auriez-vous aimé voir participer à la discussion ? Quel est leur rôle ? De quels organismes viennent-ils ?

Processus de concertation

7. Entre la dernière discussion clinique et aujourd'hui avez-vous été en contact avec d'autres intervenants en provenance d'une autre ressource que la vôtre et en lien avec cette famille ?

Oui _____ Non _____ (Si vous avez répondu NON, passez à la question 8)

Si vous avez répondu OUI à la question 7, veuillez remplir le tableau suivant en indiquant l'organisme de chacun des intervenants avec qui vous avez été en contact.		Oui	Non
Intervenant 1 _____	1. S'agissait-il d'un intervenant rencontré lors de la discussion précédente ?		
	2. Pensez-vous que ce contact a été facilité par le processus de concertation expérimenté dans le cadre de ce projet de recherche ?		
	3. Quelle était la nature de ces contacts ?		
	Téléphone _____ Courriel _____ En personne _____ Intervention conjointe _____ Autres _____		
Intervenant 2 _____	1. S'agissait-il d'un intervenant rencontré lors de la discussion précédente ?		
	2. Pensez-vous que ce contact a été facilité par le processus de concertation expérimenté dans le cadre de ce projet de recherche ?		
	3. Quelle était la nature de ces contacts ?		
	Téléphone _____ Courriel _____ En personne _____ Intervention conjointe _____ Autres _____		
Intervenant 3 _____	1. S'agissait-il d'un intervenant rencontré lors de la discussion précédente ?		
	2. Pensez-vous que ce contact a été facilité par le processus de concertation expérimenté dans le cadre de ce projet de recherche ?		
	3. Quelle était la nature de ces contacts ?		
	Téléphone _____ Courriel _____ En personne _____ Intervention conjointe _____ Autres _____		
Intervenant 4 _____	1. S'agissait-il d'un intervenant rencontré lors de la discussion précédente ?		
	2. Pensez-vous que ce contact a été facilité par le processus de concertation expérimenté dans le cadre de ce projet de recherche ?		
	3. Quelle était la nature de ces contacts ?		
	Téléphone _____ Courriel _____ En personne _____ Intervention conjointe _____ Autres _____		

8. Selon vous, le modèle de concertation clinique de ce projet constitue-t-il une stratégie d'action à développer? Oui _____ Non _____

Expliquez.

9. Selon vous, est-ce que les discussions cliniques entre intervenants ont permis ou non de mieux répondre aux enjeux de sécurité des victimes ? Oui ____Non ____

Expliquez.

10. Avez-vous d'autres questions ou commentaires à ajouter?

Merci beaucoup de votre participation à ce projet!

Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : Recherche-action orientée vers la concertation

ÉVALUATION DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DE CONCERTATION

1. Indiquez en cochant la case appropriée, votre degré d'accord ou de désaccord avec les énoncés suivants :

<i>Impact sur votre pratique</i>	Totalement en accord	Moyennement en accord	Peu en accord	Totalement en désaccord
Suite à cette rencontre, j'ai une meilleure connaissance de la problématique (concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements).				
Suite à cette rencontre, j'ai une meilleure connaissance du mandat des partenaires.				
Suite à cette rencontre, j'ai une meilleure compréhension des enjeux liés à la garde des enfants en situation de concomitance.				

2. Indiquez votre degré d'appréciation des aspects suivants :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Très insatisfaisant
Déroulement de la rencontre				
Pertinence des discussions pour ma pratique professionnelle.				
Liberté d'expression (je me sens à l'aise d'émettre mes idées).				
Sentiment que mon expertise et ma compétence professionnelle sont reconnues.				
L'expertise et la compétence professionnelle des autres me semblent reconnues (absence du sentiment que certains sont plus experts que d'autres).				
Ouverture du groupe à entendre et à respecter des idées, opinions ou commentaires divergents.				
Ma propre contribution à la discussion .				
Contribution de l'animateur à ce que chacun puisse s'exprimer suffisamment.				

3. Quels ont été, selon vous, les principaux éléments facilitant le déroulement de la rencontre ?

4. Quels ont été, selon vous, les principaux obstacles au déroulement de la rencontre ?

5. Le choix des acteurs vous apparaissait-il pertinent ? Oui _____ Non _____

Si non, quels autres acteurs auriez-vous aimé voir participer à la discussion ? Quel est leur rôle ?
De quels organismes viennent-ils ?

6. Avez-vous d'autres questions ou commentaires à ajouter?

Merci beaucoup de votre participation à ce projet!

Annexe 4 : Protocole d'étude de cas clinique

PROTOCOLE D'ÉTUDE DE CAS CLINIQUE

Titre du projet:

Résolution des controverses liées à la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants : recherche-action orientée vers la concertation

Organismes participants :

- Centre Jeunesse de Québec
- CSSS de la Vieille Capitale, CLSC Ste-Foy Sillery Laurentien (collaboration aussi possible avec le CSSS Québec-Nord)
- La Maison d'hébergement pour femmes immigrantes de Québec (en collaboration avec l'Alliance des maisons d'hébergement de la région de Québec)
- La Maison de la famille DVS
- Le GAPI
- Centre d'amitié autochtone de Québec (CAAQ)

Buts du comité :

- Assurer la sécurité et le développement des enfants exposés à la violence conjugale et victimes de mauvais traitements.
- Faciliter l'utilisation, en bonifiant et en améliorant le déroulement des modèles de concertation déjà existants (ex : PSI).

Objectif visé :

- Mieux cerner les enjeux de sécurité en relation avec la garde (voir définition p.2) des enfants et élaborer des stratégies d'action favorisant la sécurité des victimes dans l'intervention auprès des familles vivant à la fois de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants.

Moyens privilégiés :

- Expérimenter une action intersectorielle concertée auprès de familles aux prises avec une dynamique de concomitance présentant des enjeux liés à la garde des enfants.
- Expérimenter une action qui, tout en considérant les besoins de chaque membre de famille, place l'enfant au centre des préoccupations des intervenants.
- Permettre la mise en place d'un processus d'influence mutuelle entre les intervenants, par le partage des diverses conceptions du problème et des solutions.

Retombées escomptées

- Développer chez chaque partenaire une meilleure compréhension de la problématique de la concomitance de violence conjugale et de maltraitance (incluant les enjeux de sécurité liés à la garde des enfants dans ce contexte) et de ses solutions.
- Favoriser l'offre d'une aide plus continue et cohérente aux familles concernées.

Échantillon :

- 5 à 6 familles avec enfants de 0 à 12 ans, qui vivent de la violence conjugale et des mauvais traitements et dont la situation présente des enjeux liés à la garde des enfants.

Critères d'inclusion :

1. La situation de la famille doit faire objet d'une intervention de la part d'**au moins deux partenaires** parmi les six (6) milieux de pratique participant au projet.
2. Après évaluation du signalement, l'intervenant de l'évaluation/orientation identifie la présence d'une dynamique de **concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements**. C'est-à-dire qu'il y a présence d'au moins une forme de :
 - a. Violence conjugale : psychologique, verbale, physique ou sexuelle ou une dynamique de contrôle qui place les victimes (enfants et généralement la mère) dans un climat de peur et de terreur. Le signalement peut être en lien avec l'article 38c, mais pas nécessairement, en autant que l'intervenant identifie une forme de violence conjugale.
 - b. Mauvais traitements : signalement retenu pour l'une ou l'autre des formes de mauvais traitements présents dans la LPJ : abus psychologique, physique, sexuel ou négligence.
3. La situation de la famille doit comporter des **enjeux liés à la garde**. Toutefois, dans le présent projet, le **concept de « garde » est défini au sens large**, c'est-à-dire qu'il comprend non seulement la garde légale mais également les situations dans lesquelles les intervenants identifient des enjeux cliniques liés aux responsabilités parentales (capacité des parents à s'occuper de l'enfant et à lui assurer sécurité et développement).
4. Les intervenants qui participent à la discussion clinique doivent accepter les **principes** suivants (formulaire de consentement à signer) :
 - L'action entreprise doit être aidante pour l'enfant
 - L'action entreprise ne doit pas être nuisible ou avoir des impacts négatifs sur la mère et sur l'enfant (ex : compromettre sa sécurité)
5. Les **deux parents doivent obligatoirement donner leur accord** pour qu'un tel partage d'informations ait lieu. (voir formulaire d'autorisation)

COMPOSITION DU COMITÉ

N.B. Pour chaque discussion clinique, les trois premiers domaines d'expertise doivent être représentés. Au moins une discussion clinique met à profit les quatrième et cinquième domaines d'expertise.

Domaines d'expertise	Participants
	Intervenant pivot : nommé par le comité de coordination de la recherche-action qui a pour rôles : • L'organisation des rencontres de discussion clinique • L'animation des rencontres
1. Sécurité et protection des enfants	1 ^{ère} rencontre : 2 intervenants du CJQ : à l'accueil-évaluation-orientation et à l'application des mesures 2 ^e rencontre : 2 intervenants du CJQ : à l'application des mesures et à la révision ET
2. Intervention auprès des femmes/mères et des enfants en contexte de violence conjugale	Intervenante jeunesse en maison d'hébergement ³ OU Intervenante du secteur Famille-Enfance-Jeunesse en CSSS ET
3. Intervention auprès des conjoints qui ont des comportements violents	Intervenant du GAPI ET
4. Intervention auprès des familles autochtones (Si la situation le justifie)	N.B. Selon la situation, pourrait couvrir les expertises 2 et 3. Intervenant du CAAQ dans les situations où : • La famille est autochtone • La famille traverse des situations comparables à celles vécues par la clientèle du CAAQ comme un déménagement de région, influence de la famille élargie, autres problématiques connexes fréquemment rencontrées chez les autochtones.
5. Responsables des échanges et des visites supervisées (Si la situation le justifie)	Intervenant d'une ressource RSDA dans les situations où : • Une décision concernant la garde légale doit être rendue. • Une entente entre les avocats des parties doit avoir lieu pour établir des modalités de contacts supervisés.

³ L'intervenante proviendra d'une maison d'hébergement autre que celle où réside la cliente, de façon à mieux assurer la confidentialité et la sécurité des participants. Mais si elle le souhaite, la mère pourra aussi être représentée par sa propre intervenante.

DEROULEMENT DU PROJET

1. Identification des familles :

- L'intervenant CJQ – AEO identifie des familles présentant une problématique de concomitance et qui sont en contact avec au moins 2 autres partenaires.
- Les intervenants des autres ressources peuvent également identifier des familles en situation de concomitance dont la situation fait l'objet d'une évaluation par le CJQ. Dans ces cas, l'intervenant en fait part à l'intervenant CJQ-AEO concerné.

2. Consentement des familles :

Étape 1 : L'intervenant CJQ-AEO responsable du dossier de la famille explique le projet aux deux parents et leur fait signer le formulaire d'autorisation.

Étape 2 : Les intervenants au dossier de la famille informent aussi le ou les parents de la famille auprès de qui ils interviennent de l'opportunité de participer à une discussion clinique visant à assurer la protection de l'enfant en continuité et en cohérence avec les autres ressources d'aide concernées.

3. Première rencontre entre les partenaires

- **Quand :** Lors de l'orientation (transfert personnalisé) du dossier à l'application des mesures.
- **Objectif spécifique :** Mettre en place un climat de collaboration en permettant aux partenaires de mieux se connaître et mettre à profit les différentes expertises pour identifier des façons d'améliorer le suivi donné à la famille.
- **Durée :** 1h30 (incluant 10 minutes pour compléter une courte grille d'évaluation)

4. Deuxième rencontre : Discussion de cas clinique

- **Quand :** 6 mois après le « transfert personnalisé », à l'étape de révision
- **Objectif spécifique :** Discuter des enjeux de sécurité en relation avec la garde des enfants dans la situation de concomitance
- **Durée :** 1h30 à 2h maximum (incluant 10 minutes pour compléter une courte grille d'évaluation)

CONSIDERATIONS ETHIQUES

- Approbation du projet par les comités d'éthique du CJQ et du CSSS-VC
- La famille ne sera pas présente à la discussion clinique
 - Pour des raisons de confidentialité.
 - Pour ne pas mettre les victimes en contact avec les agresseurs.
 - Parce que le comité n'a pas un pouvoir décisionnel mais consultatif.
- Le formulaire d'autorisation signé par les parents précise :
 - Que tous les éléments ayant un impact sur la sécurité ou le bien-être de l'enfant pourront être discutés lors de la discussion.
 - Qu'un ou des consultants externes, professionnels et tenus à la confidentialité seront présents lors de la discussion.

Annexe 5 : Activités de transfert

Liste des conférences et des activités de transfert des connaissances réalisées dans le cadre de ce projet

Lessard, G., Juneau, L., Flynn, C. et al. « Violence conjugale, maltraitance et garde des enfants : de la gestion du risque vers la collaboration entre les ressources ». Congrès de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), Montréal, 26 octobre 2010.

Lessard, G., Juneau, L. et al. «La mise en commun des expertises en maltraitance et en violence conjugale : défis et enjeux de l'offre d'un soutien plus intégré et cohérent aux familles». Journée de la recherche, Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire, 29 avril 2010.

Lessard, G. «Vers l'offre d'un soutien plus intégré et cohérent aux familles, une stratégie à développer : mettre en commun les expertises en maltraitance et en violence conjugale». *Enfants victimes... adultes de demain*. Colloque organisé par l'Association *A coeur d'homme*, Montréal, 9 avril 2010.

Delisle, R., Turcotte, P., Lessard, G. et al. « Concomitance de violence conjugale et de maltraitance : collaboration entre les diverses ressources d'aide concernées par les enjeux cliniques liés à la garde des enfants ». *4e Colloque québécois sur la maltraitance*, Montréal, 27 octobre 2009.

Vézina, J.-F., Turcotte, P., Lessard G. et al. « Fatherhood and co-occurrence of domestic violence and child maltreatment: should violent spouses/fathers maintain contact with their children? ». *Conférence internationale de l'American Men's Studies Association*, Montréal, 3 avril 2009.

Lessard, G. et al. « Vers un meilleur arrimage entre les ressources concernées par la garde des enfants en contexte de violence conjugale et familiale : une initiative québécoise ». Affiche présentée dans le cadre du 12e Congrès international de l'AIFREF, Toulouse (France), 2 avril 2009.

Vézina, J.-F., Lessard, G. et al. « Résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements : nature des controverses, stratégie élaborée et défis d'implantation ». Atelier dans le cadre d'un séminaire de transfert des connaissances organisé conjointement par le CRI-VIFF et le GRAVE, Québec, 22 janvier 2009.

Lessard, G., Juneau, L. et al. «Mieux se concerter entre partenaires dans l'intérêt des enfants victimes de violence conjugale et familiale : l'exemple d'une recherche-action». Congrès de l'ACJQ, Montréal, 11 novembre 2008.

Lessard, G. et Delisle, R. « Concomitance de violence conjugale et de maltraitance : collaboration entre les diverses ressources d'aide concernées par les enjeux cliniques liés à la garde des enfants ». Forum sur la violence conjugale et familiale, Montérégie, 2 octobre 2008.

Lessard, G., Flynn, C., et al. «Analyse de la pertinence de la recherche-action en tant que stratégie d'appropriation des connaissances». ACFAS, Québec, 9 mai 2008.

Lessard, G., Turcotte, P. & Damant, D. et al. « Controversies in psychosocial practices with families experiencing both domestic violence and child maltreatment. » 3^e *Conférence internationale sur les enfants exposés à la violence conjugale*, London (Ontario), 11 mai 2007.

Lessard, G., Juneau, L. et al. «Controverses liées à la garde des enfants en situation de concomitance». Journée de la recherche, Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire, 26 avril 2007.

Lessard, G., Delisle, R. et al. « Quand l'aide aux femmes violentées passe aussi par l'aide aux hommes et aux enfants : illustration d'une recherche-action orientée vers la concertation ». Colloque international *Violences faites aux femmes : réponses sociales plurielles*, Montréal, 24 octobre 2006.

Lessard, G., Paradis, F. et al. « Forces et limites de la recherche-action pour résoudre les controverses sur la garde des enfants dans les cas où il y a concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements ». ACFAS, Montréal, 15 mai 2006.



Collection Études et Analyses

Nos partenaires fondateurs

